



RAPPORT DE GESTION 2011

Sommaire

I Informations financières et juridiques.....	3
1.1 Chiffres clés.....	3
1.2 Eléments de conjoncture et événements de l'année 2011	6
1.3 Analyse de l'activité et du compte de résultat consolidé pour 2011 et 2010.....	20
1.4 Endettement financier net, flux de trésorerie et investissements	32
1.5 Recherche et Développement.....	36
1.6 Gestion et contrôle des risques marchés	38
1.7 Principaux risques et incertitudes.....	53
1.8 Faits marquants relatifs aux litiges en cours	53
1.9 Événements postérieurs à la clôture	59
1.10 Perspectives financières	59
1.11 Informations relatives au capital et aux statuts de la société.....	60
1.12 Gouvernance d'entreprise	65
1.13 Autres informations	72
II Responsabilité d'entreprise	74
2.1 Ethique, transparence vis-à-vis des parties prenantes et gouvernance.....	74
2.2 Informations environnementales.....	79
2.3 Informations sociétales	95
2.4 Informations sociales	99
2.5 Synthèse des indicateurs environnementaux et sociaux.....	108

1 Informations financières et juridiques

1.1 Chiffres clés

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 du groupe EDF sont préparés conformément aux normes comptables internationales telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2011. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (*International Accounting Standards*), IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et les interprétations (SIC et IFRIC).

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe sont présentées en note 1 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2011.

Données retraitées

Les informations financières présentées dans ce document sont issues des comptes consolidés au 31 décembre 2011 du groupe EDF.

Conformément aux principes comptables, les données relatives à l'année 2010 ont été retraitées du changement de présentation des activités d'optimisation d'EDF Luminus (anciennement SPE), sans impact sur l'EBE.

Données ajustées

Dans le cadre de l'analyse des résultats du Groupe, la croissance organique en 2011 est mesurée par rapport aux données 2010 ajustées, c'est-à-dire au périmètre comparable 2011 : hors EnBW, les réseaux et la centrale d'Eggborough au Royaume-Uni et avec la mise en équivalence de RTE.

Le tableau d'endettement financier net, présenté en section 1.4, analyse également, jusqu'au Free cash flow, les variations par rapport aux données 2010 ajustées.

Le tableau ci-dessous analyse le passage des données retraitées aux données ajustées.

	2010 retraité	Impact mise en équivalence RTE	Impact cession EnBW ⁽¹⁾	Impact cessions Royaume- Uni ⁽¹⁾	Total des impacts	2010 ajusté
En millions d'euros						
Chiffre d'affaires	65 320	(211)	-	(1 187)	(1 398)	63 922
EBE	16 623	(1 525)	-	(942)	(2 467)	14 156
Résultat d'exploitation	6 240	(886)	-	(636)	(1 522)	4 718
Résultat avant impôt des sociétés intégrées ⁽²⁾	1 814	(558)	39	(473)	(992)	822
Résultat net part du Groupe	1 020	-	(360)	(251)	(611)	409
Résultat net courant ⁽³⁾	3 961	-	(475)	(381)	(856)	3 105

(1) Y compris la rémunération des produits nets de cessions fixée par convention à 1% avant impôt.

(2) Le résultat avant impôt des sociétés intégrées correspond au résultat net du groupe EDF avant prise en compte de l'impôt sur les résultats, de la quote-part de résultat net des entreprises associées, du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et du résultat des activités en cours de cession.

(3) Le résultat net courant n'est pas défini par les normes IFRS et n'apparaît pas en lecture directe dans les comptes de résultat consolidés du Groupe. Il correspond au résultat net part du Groupe hors éléments non récurrents et hors variation nette de juste valeur sur instruments dérivés Energie et Matières Premières hors activités de trading nets d'impôts (voir § 1.3.9).

Les chiffres clés du Groupe pour l'exercice 2011 sont présentés ci-après. Les variations en valeur et en % sont calculées par rapport aux données 2010 ajustées.

Extrait des comptes de résultat consolidés

	2011	2010 ajusté	Variation en valeur	Variation en %	Croissance organique en %
En millions d'euros					
Chiffre d'affaires	65 307	63 922	+1 385	+2,2	+2,7
Excédent brut d'exploitation (EBE)	14 824	14 156	+668	+4,7	+5,4
Résultat d'exploitation	8 286	4 718	+ 3 568	+75,6	
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	4 506	822	+ 3 684	+448,2	
Résultat net part du Groupe	3 010	409	+2 601	+635,9	
Résultat net courant	3 520	3 105	+415	+13,4	+12,9

Extrait des bilans consolidés

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
En millions d'euros		
Actif immobilisé	128 318	123 844
Stocks et clients	34 489	32 209
Autres actifs	52 032	50 333
Trésorerie, autres actifs liquides et prêts à RTE ⁽¹⁾	16 184	16 944
Actifs détenus en vue de la vente (hors trésorerie)	684	17 229
Total de l'actif	231 707	240 559
Capitaux propres – part du Groupe	30 570	31 317
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	4 337	5 586
Passifs spécifiques des concessions	41 769	41 161
Provisions	55 528	54 475
Emprunts et dettes financières ⁽²⁾	49 469	51 333
Autres passifs	49 897	47 320
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente (hors emprunts et dettes financières)	137	9 367
Total du passif	231 707	240 559

(1) Y compris trésorerie et équivalents de trésorerie des sociétés détenues en vue de la vente.

(2) Y compris dérivés de couverture et dettes financières des sociétés détenues en vue de la vente.

Cash flow opérationnel

	2011	2010 ajusté	Variation en valeur	Variation en %
En millions d'euros				
Cash flow opérationnel ⁽¹⁾	10 281	9 899	382	+3,9

(1) Le cash flow opérationnel ne constitue pas un agrégat défini par les normes IFRS comme élément de mesure de la performance financière et n'est pas nécessairement comparable aux indicateurs ainsi dénommés par d'autres entreprises. Cet indicateur, appelé également « Funds from operations » (FFO), est égal aux flux de trésorerie nets générés par l'exploitation hors variation du besoin en fonds de roulement corrigés, le cas échéant, d'effets non récurrents et diminués des frais financiers nets décaissés et de l'impôt sur le résultat payé.

Le cash flow opérationnel 2011 est en progression (+3,9%) à périmètre comparable par rapport au cash flow opérationnel 2010 ajusté.

Informations relatives à l'endettement financier net

En millions d'euros	31 décembre 2011	31 décembre 2010	Variation en valeur	Variation en %
Emprunts et dettes financières	50 034	47 777	2 257	4,7
Dérivés de couvertures des dettes	(834)	49	(883)	n.a.
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(5 743)	(4 829)	(914)	18,9
Actifs liquides	(9 024) ⁽¹⁾	(9 285)	261	-2,8
Prêts à RTE	(1 400)	(1 914)	514	-26,9
Endettement financier net des actifs destinés à être cédés	252	2 591	(2 339)	-90,3
Endettement financier net⁽²⁾	33 285	34 389	(1 104)	-3,2

(1) Dont actifs financiers disponibles à la vente pour 9 024 millions d'euros.

(2) L'endettement financier net n'est pas défini par les normes comptables et n'apparaît pas en lecture directe dans les bilans consolidés du Groupe. Il correspond aux emprunts et dettes financières diminués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs liquides. Les actifs liquides sont des actifs financiers composés de fonds ou de titres de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie, et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité. La définition de l'endettement financier net a été revue en 2010 afin de prendre en compte les prêts du Groupe à RTE, entité consolidée par mise en équivalence à compter du 31 décembre 2010.

1.2 Eléments de conjoncture et événements de l'année 2011

1.2.1 Eléments de conjoncture

1.2.1.1 Evolution des prix de marché de l'électricité et des principales sources d'énergie

Au cours de l'année 2011, l'évolution des prix de l'énergie en Europe a été marquée par trois événements externes majeurs à répercussion mondiale : les bouleversements politiques en Egypte, en Libye et en Tunisie, l'accident nucléaire de mars à Fukushima et les incertitudes macroéconomiques provoquées par les dettes souveraines des pays de la zone euro pendant toute la seconde moitié de l'année.

1.2.1.1.1 Prix spot de l'électricité en France, au Royaume-Uni, en Italie et en Allemagne¹

	France	Royaume-Uni	Italie	Allemagne
Moyenne 2011 en base (€/MWh)	48,9	55,0	72,2	51,1
Variation 2011/2010 de la moyenne en base	+2,9%	+14,1%	+12,3%	+14,9%
Moyenne 2011 en pointe (€/MWh)	60,7	61,5	82,3	61,1
Variation 2011/2010 de la moyenne en pointe	+2,9%	+10,6%	+8,7%	+11,1%

En **France**, la hausse des prix spot de l'électricité est liée à la hausse du prix des combustibles fossiles et à une production hydraulique française inférieure de 25,6%² à celle de 2010. Cette hausse a été fortement atténuée par une consommation intérieure historiquement faible liée à des températures douces sur les premiers mois de l'année et à l'automne et du fait d'une bonne disponibilité nucléaire. Les prix spot français se sont ainsi établis à un niveau inférieur aux pays voisins de la France, ce qui a favorisé les exportations françaises d'électricité une bonne partie de l'année.

Au **Royaume-Uni** et en **Italie**, la hausse des prix du gaz s'est traduite par une progression sensible des prix spot de l'électricité, les mix énergétiques britanniques et italiens accordant une place importante aux centrales à gaz.

En **Allemagne**, suite au moratoire nucléaire décrété à la mi-mars conduisant à la fermeture définitive de sept centrales nucléaires, la compétitivité du mix énergétique s'est dégradée, impulsant un mouvement haussier aux prix spot. Le pays doit désormais faire davantage appel aux moyens de production thermique à flamme pour satisfaire son équilibre offre-demande. Cette tendance a été exacerbée par la hausse des prix des combustibles, bien que modérée en partie par la baisse des prix du CO₂.

1.2.1.1.2 Prix à terme de l'électricité en France, au Royaume-Uni et en Allemagne³

	France	Royaume-Uni	Allemagne
Moyenne 2011 en base (€/MWh)	56,0	62,3	56,0
Variation 2011/2010 de la moyenne en base	+6,9 %	+19,8%	+12,4%
Prix à terme en base au 31 décembre 2011	50,6	55,7	52,1
Moyenne 2011 en pointe (€/MWh)	70,5	70,3	69,0
Variation 2011/2010 de la moyenne en pointe	+1,7%	+19,1%	+7,0%
Prix à terme en pointe au 31 décembre 2011	63,0	63,1	63,3

¹ France et Allemagne : cotation moyenne de la veille sur la Bourse EPEX pour une livraison le jour même ;

Royaume-Uni : cotation moyenne EDF Trading de la veille pour une livraison le jour même, sur le marché de gré à gré ;

Italie : cotation moyenne de la veille sur la Bourse GME pour une livraison le jour même.

² Source : RTE.

³ France et Allemagne : cotation moyenne EPD de l'année suivante ;

Royaume-Uni : cotation moyenne ICE des contrats annuels avril 2011 puis avril 2012 (au Royaume-Uni, la livraison du contrat annuel a lieu du 1^{er} avril au 31 mars).

Les contrats annuels base européens sont en hausse en moyenne par rapport à l'année 2010, surtout sur la première moitié de l'année.

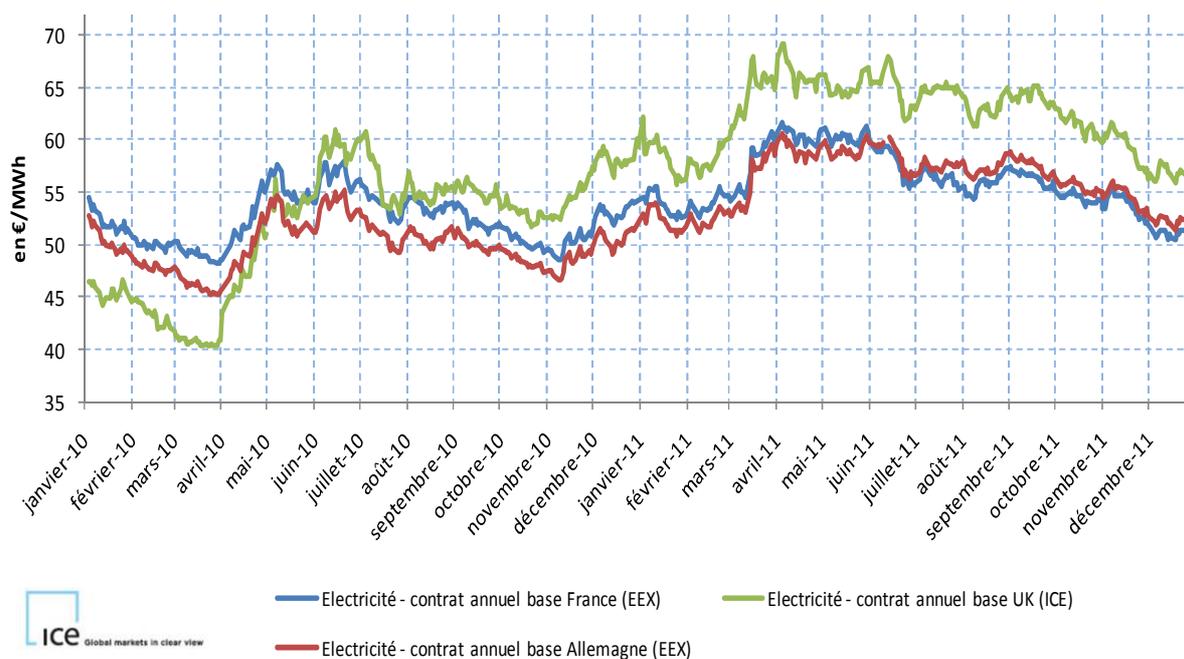
En **France**, le contrat annuel en base s'est établi en moyenne à un niveau supérieur de 6,9% à celui constaté au cours de l'année 2010. En début d'année, l'évolution des prix des combustibles fossiles a induit une hausse proportionnelle des coûts des moyens de production thermique à flamme, conduisant à une augmentation du contrat annuel.

A la mi-mars, l'accident de Fukushima, suivi du moratoire nucléaire allemand et des remises en question du nucléaire dans certains pays d'Europe, a redessiné les futures sollicitations du parc de production. Les prix à terme de l'électricité en **France** ont alors augmenté brusquement d'environ 5€/MWh en raison des perspectives de changement structurel du parc de production européen et de l'augmentation des prix des combustibles. A partir de juin et jusqu'à la fin de l'année, le prix du contrat annuel 2012 a fortement diminué dans le sillage des prix du CO₂ et des prix à terme du gaz, mais aussi en raison d'une prise de conscience de l'impact réel sur l'équilibre offre- demande de l'arrêt du nucléaire allemand. En décembre, les températures clémentes et la bonne production éolienne et hydraulique ont entraîné une détente de l'équilibre offre-demande. Ceci a généré une baisse du prix du contrat annuel, les acteurs de marché anticipant un bon déroulement de l'hiver 2011-2012.

En **Allemagne**, le contrat annuel en base a progressé par rapport à 2010. Les prix allemands ont été en 2011 en moyenne similaires aux prix français, alors qu'ils étaient inférieurs à ces derniers de 2,5€/MWh en 2010. L'annonce du moratoire nucléaire à la mi-mars a entraîné une hausse des prix allemands plus importante que celle des prix français et de ce fait, une réduction de l'écart de prix entre ces deux pays. A partir de début juin, ce différentiel de prix s'est durablement inversé suite à la décision de fermeture définitive de sept centrales nucléaires.

Au **Royaume-Uni**, le contrat annuel *April Ahead* 2011 puis 2012 en base a suivi l'évolution à la hausse des prix à terme du gaz jusqu'au début de l'été. A partir de juin, les baisses successives des prix du CO₂ ont entraîné dans leur sillage les prix à terme de l'électricité. Dès septembre, ce mouvement a été accentué par des prix du gaz en baisse. Le contrat annuel *April Ahead* s'échangeait à 63,1 €/MWh en pointe au 31 décembre 2011.

Evolution des prix à terme de l'électricité en France, au Royaume-Uni et en Allemagne



1.2.1.1.3 Utilisation des interconnexions⁴

France vers	Allemagne	Royaume-Uni	Belgique	Suisse	Italie	Espagne	TOTAL
Exportations en base en 2011 (TWh)	10,8	7,7	7,9	27,6	16,9	4,5	75,4
Importations en base en 2011 (TWh)	(8,4)	(2,9)	(2,1)	(2,4)	(0,8)	(3,1)	(19,7)
Solde des échanges en base en 2011 (TWh) ⁽¹⁾	2,4	4,8	5,8	25,2	16,1	1,4	55,7
Solde des échanges en base en 2010 (TWh) ⁽¹⁾	(6,7)	3,0	(0,9)	19,5	16,2	(1,6)	29,5
Evolution 2011/2010 de l'énergie échangée en base (TWh)	+9,1	+1,8	+6,7	+5,7	-0,1	+3,0	+26,2

(1) Les chiffres positifs correspondent ici à des exportations nettes, les chiffres négatifs à des importations nettes.

Par rapport à 2010, on observe en 2011 une forte augmentation des exportations liée à des prix spot français inférieurs à ceux des pays voisins. Globalement, le solde des échanges français a progressé de 26,2 TWh entre 2010 et 2011 et atteint un niveau de 55,7 TWh, inégalé depuis 2006. Cette augmentation est principalement marquée sur l'arc Est : Belgique, Allemagne et Suisse (+21,5 TWh).

En 2011, les soldes des échanges en base vers la Suisse et l'Italie restent largement positifs, respectivement à 25,2 TWh et 16,1 TWh. Alors que le solde des volumes échangés avec l'Italie est stable entre 2010 et 2011 (-0,1 TWh), celui en direction la Suisse a cru de 5,7 TWh (+29,2%).

La France a été importatrice depuis l'Allemagne sur le premier trimestre 2011. De la mi-mars à fin septembre, la France a davantage exporté vers l'Allemagne suite à la dégradation de la compétitivité du mix énergétique allemand et en raison d'une faible demande intérieure française. A partir d'octobre, le solde des échanges avec l'Allemagne s'est inversé et la France a de nouveau importé du fait d'une forte production éolienne allemande et d'une augmentation de la demande en France à l'approche de l'hiver.

1.2.1.1.4 Prix des droits d'émission de CO₂⁵

	CO ₂ (€/t)
Moyenne 2011	13,3
Variation 2011/2010	-8,4%
Plus haut de 2011	17,4
Plus bas de 2011	6,5
Prix fin 2010	14,2
Prix fin 2011	7,3

Le prix des droits d'émission de CO₂ de la phase II (2008-2012) en décembre 2011 s'est établi pour livraison en moyenne à 13,3€/t au cours de l'année 2011, soit un repli de 8,4% par rapport à l'année 2010 (14,5 €/t). Cette légère baisse moyenne masque toutefois le fort recul des cours du CO₂ à partir du mois de juin.

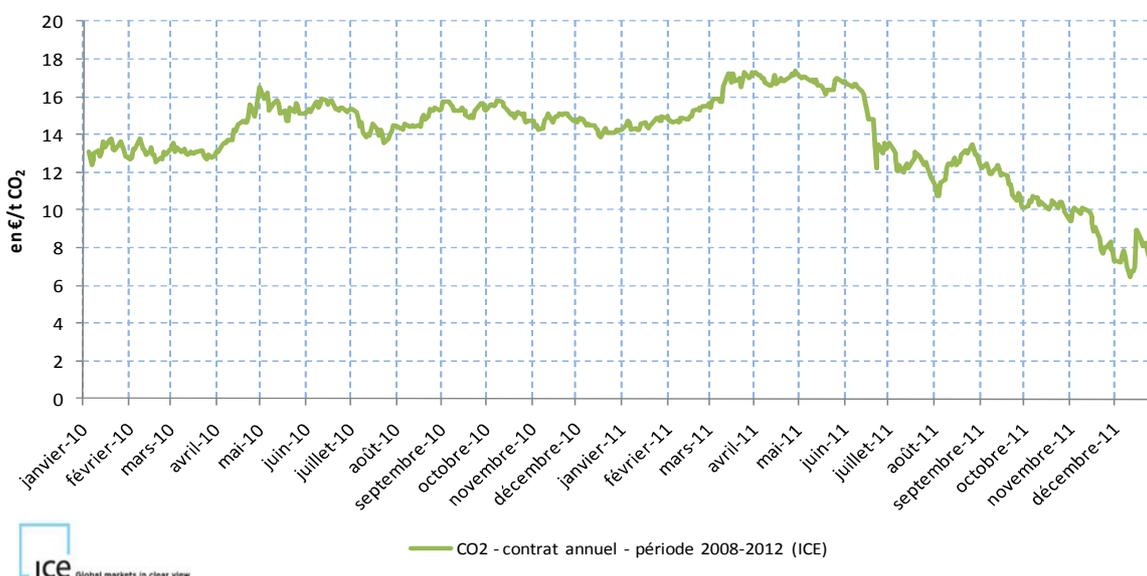
- Au premier semestre, le moratoire nucléaire allemand a entraîné une hausse des prix du CO₂. Les acteurs de marché ont en effet anticipé une plus grande sollicitation des centrales à charbon et à gaz suite à la décision d'arrêt de plusieurs centrales nucléaires en Allemagne. Au 1^{er} juin, le CO₂ s'établissait ainsi à près de 17€/t.
- Courant juin, la Commission européenne a proposé une Directive incitant les états membres à respecter l'objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique de 20% entre 2008 et 2020, le rythme actuel ne permettant d'atteindre que la moitié de cet objectif. Cette directive se concentre sur la réduction de la consommation d'énergie qui se traduit *in fine* par une réduction de l'émission de CO₂. Ainsi, à volume de quotas alloués inchangé, les perspectives de réduction d'émission de CO₂ ont fait chuter le prix des droits d'émission de CO₂ de près de 4€/t en quelques jours.
- A partir d'août, les indicateurs économiques négatifs en Europe ont engendré une poursuite du mouvement baissier. Dans ce contexte, l'annonce fin novembre par la Banque Européenne d'Investissement de la

⁴ Source : RTE.

⁵ Cotation moyenne ICE du contrat annuel de la phase II (2008-2012). Il s'agit ici des prix des quotas livrés physiquement en décembre 2011.

mise sur le marché de 300 millions de tonnes d'EUA⁶ - dont les recettes sont destinées à financer des projets sur le captage et le stockage du CO₂, ainsi que les technologies innovantes liées aux énergies renouvelables – a augmenté considérablement l'offre et accéléré ainsi la chute du prix du CO₂. Le CO₂ clôture l'année à 7,3€/t, proche de son plus bas niveau historique sur la phase 2008-2012 (6,5€/t).

Evolution des prix des droits d'émissions de CO₂ (phase II 2008-2012)



1.2.1.1.5 Prix des combustibles fossiles⁷

	Charbon (\$/t)	Pétrole (\$/bl)	Gaz naturel (p/th)
Moyenne 2011	123,8	111,0	66,4
Variation 2011/2010	+24,7 %	+38,2 %	+38,3%
Plus haut de 2011	134,5	126,7	72,9
Plus bas de 2011	111,9	93,3	56,1
Prix fin 2010	122,2	94,8	59,8
Prix fin 2011	111,9	107,4	63,1

Les prix à terme du charbon sont en hausse en moyenne par rapport à 2010, portés par la prévision d'une demande allemande en charbon plus importante (suite à la décision d'arrêter de manière anticipée plusieurs centrales nucléaires) et par une demande croissante en Asie. A partir de septembre, ces prix ont baissé suite au recul de l'euro face au dollar américain.

Le cours du pétrole (prix du baril de Brent) a été très volatil en 2011. Il a d'abord poursuivi sa hausse au cours du premier semestre 2011 dans un contexte de troubles politiques (en Libye notamment) pour atteindre un maximum de 126,7 \$/bl début avril. En mai, la crainte d'un ralentissement de la demande mondiale a fait chuter le prix du baril à près de 110\$/bl. Durant l'été, des signaux économiques contradictoires et la crise des dettes souveraines en Europe et, dans une moindre mesure, aux Etats-Unis, ont chahuté les prix du brut. Par la suite, les craintes, plus marquées sur les dettes européennes que sur la dette américaine, se sont traduites par un recul de l'euro par rapport au dollar américain. Le prix du Brent a clôturé ainsi l'année à 107,4 \$/bl.

⁶ EUA : European Union Allowance (quota carbone).

⁷ Charbon : Cotation moyenne ICE pour une livraison en Europe (CIF ARA) la prochaine année calendaire (en \$/t) ;

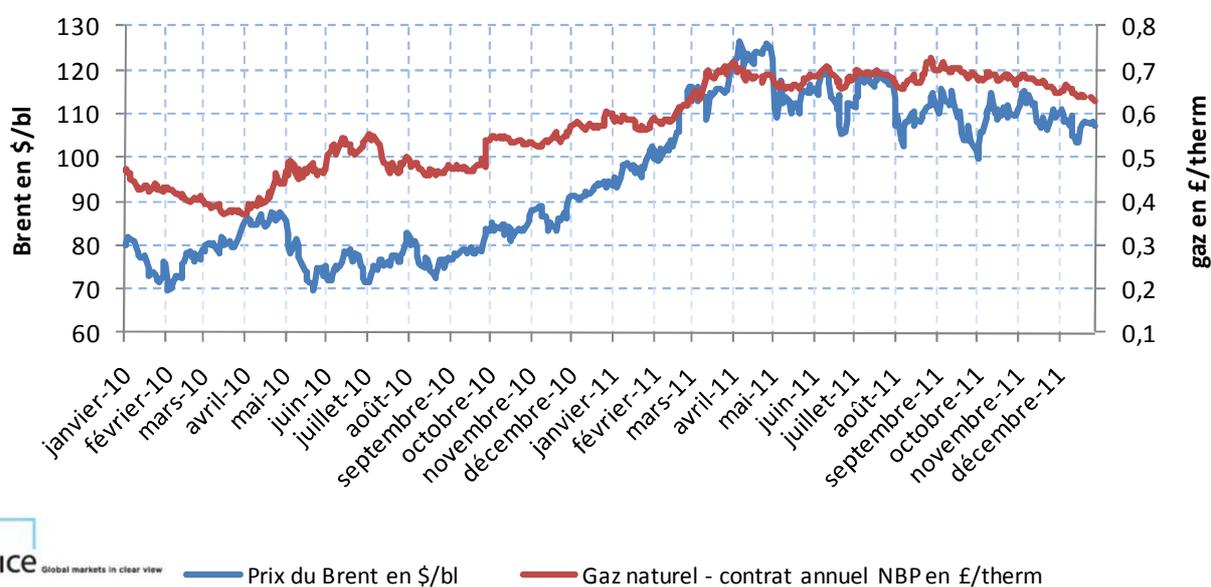
Pétrole : Brent / baril de pétrole brut première référence IPE (front month) - (en \$/baril) ;

Gaz naturel : Cotation moyenne ICE sur le marché de gré à gré pour une livraison commençant en octobre de l'année suivante au Royaume-Uni (NBP) - en p/therm.

Le prix du contrat annuel de gaz naturel au **Royaume-Uni** a fortement progressé durant le premier trimestre de l'année 2011. A partir de février, les acteurs ont craint une baisse de l'offre liée à une propagation du conflit libyen à d'autres pays producteurs de gaz. Par la suite, la situation consécutive à l'accident de Fukushima a laissé prévoir un détournement important de GNL (Gaz Naturel Liquéfié) vers le Japon ainsi qu'une demande en gaz plus importante en Allemagne. Dans ces deux pays, les cycles combinés gaz ont compensé en partie la baisse de la production nucléaire. Cette augmentation de la demande mondiale a entraîné une hausse des prix du gaz britannique.

Au deuxième trimestre, des approvisionnements massifs en GNL au Royaume-Uni associés à une situation détendue sur le court terme ont permis des injections conséquentes dans les stocks et orienté les prix du contrat annuel à la baisse. Malgré des craintes sur l'approvisionnement en GNL suite à l'annonce fin août de travaux de maintenance sur les trains de liquéfaction au Qatar, l'équilibre offre-demande court terme est resté détendu jusqu'à la fin de l'année en raison de températures douces, ce qui a permis un faible soutirage des stocks. Le prix du contrat annuel gazier a clôturé l'année à 63,1 p/th.

Evolution des prix du gaz naturel et du pétrole



— Prix du Brent en \$/bl

— Gaz naturel - contrat annuel NBP en £/therm

1.2.1.2 Consommation d'électricité⁸ et de gaz naturel⁹

En 2011, la consommation globale d'électricité en **France** a diminué de 6,8% par rapport à 2010. Cet écart s'explique essentiellement par des températures plus élevées que la normale, notamment au printemps, mais surtout bien supérieures à celles de l'année 2010, considérée comme la plus fraîche des deux dernières décennies avec 1996.

Corrigée de l'aléa climatique, la consommation atteint 484,1 TWh, soit 6 TWh de moins qu'en 2010, ce qui s'explique pour l'essentiel par une baisse de -6,8 TWh de la consommation d'Eurodif. Cette légère hausse (+0,8 TWh) de la consommation, hors Eurodif, résulte d'une tendance à la hausse au premier semestre 2011, suivie d'un infléchissement à mi-année.

La consommation de gaz naturel en **France** a fortement diminué (-11,6%) en 2011 par rapport à 2010. Cette baisse s'explique avant tout, comme pour l'électricité, par l'effet des températures. En données corrigées de l'aléa climatique, la consommation a crû de +0,9%. Cette légère croissance de la demande est essentiellement tirée

⁸ *Données France* : RTE, Bilan électrique 2011 et données internes ;

Données Italie : données fournies par l'UCTE ;

Données Royaume-Uni : Department of Energy and Climate Change pour les 3 premiers trimestres, estimation pour le dernier trimestre.

⁹ *Données France* : Base Pégase, Direction de l'énergie et des matières premières (DGEMP) pour les neuf premiers mois 2011 ;

Données Royaume-Uni : Department of Energy and Climate Change pour les 3 premiers trimestres, estimation pour le dernier trimestre.

par la consommation de la grande industrie et des centrales électriques (+2,4%), alors que celle du résidentiel, du tertiaire et de la petite industrie est pratiquement stable.

En 2011, la consommation intérieure d'électricité estimée au **Royaume-Uni**, d'environ 314 TWh, est en diminution de 2,0% par rapport à 2010. Sur le gaz, elle recule de 10,8%, essentiellement en raison d'un effet climatique défavorable lié à un hiver plus doux en 2011 qu'en 2010 ; la consommation 2011 de gaz se situe ainsi à 535 TWh.

En **Italie**, la consommation intérieure d'électricité estimée est stable (+1% par rapport à 2010).

1.2.1.3 Tarifs de l'électricité et du gaz naturel

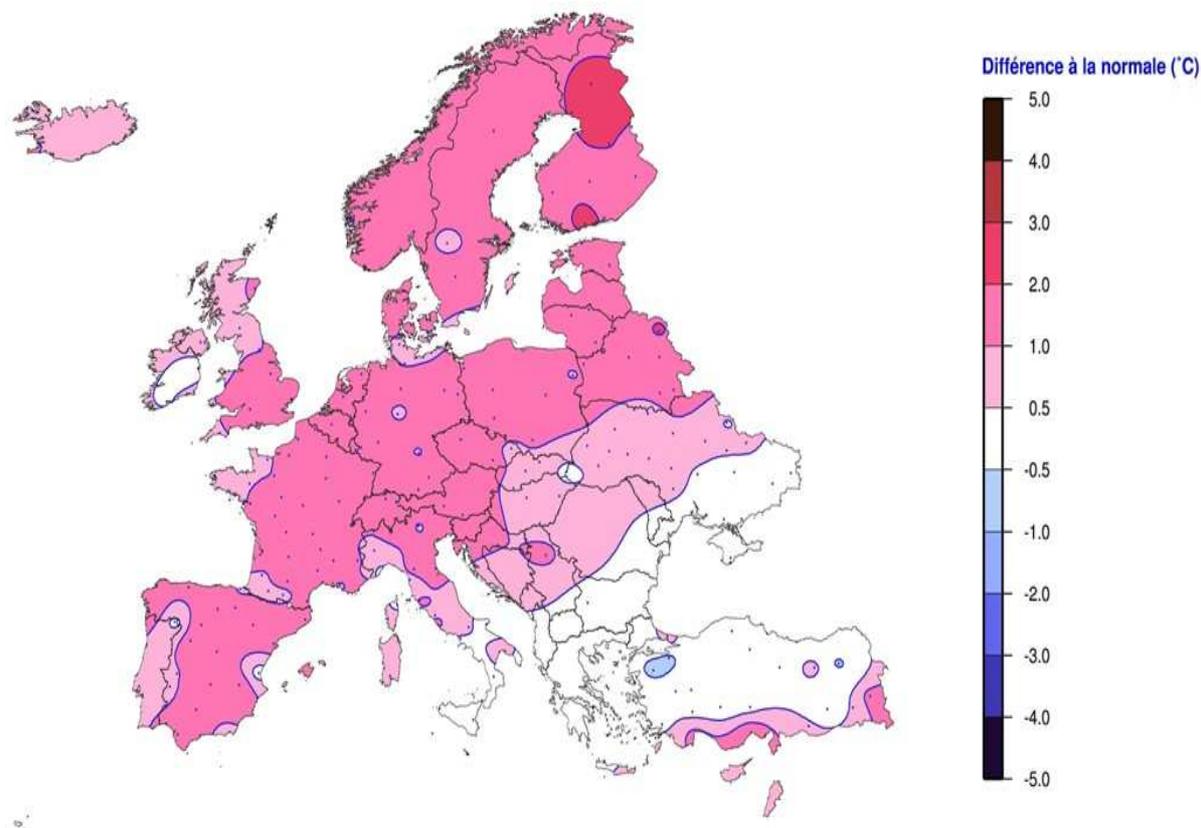
En **France**, par un arrêté du 28 juin 2011, le Ministre de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie Numérique a rehaussé en moyenne le tarif bleu (résidentiel) de 1,7% et les tarifs jaune et vert (industriels et grandes entreprises) de 3,2%. Cette hausse des tarifs est applicable depuis le 1^{er} juillet 2011.

Selon les modalités d'indexation définies par le TURPE 3¹⁰, adopté par les pouvoirs publics par décision du 5 juin 2009, les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution et de transport ont enregistré au 1^{er} août 2011 une hausse de 3,9% et de 2,6% respectivement.

Au **Royaume-Uni**, EDF Energy a augmenté ses tarifs de l'électricité et du gaz pour les clients résidentiels le 2 mars 2011, respectivement de 7,5% et de 6,5%, puis le 10 novembre 2011, respectivement de 4,5% et de 15,4%. En 2010, la hausse des tarifs sur l'électricité avait été de 2,6% au 1^{er} octobre 2010.

1.2.1.4 Conditions climatiques : températures et pluviométrie

Différence à la normale annuelle des températures moyennes de janvier 2011 à décembre 2011¹¹

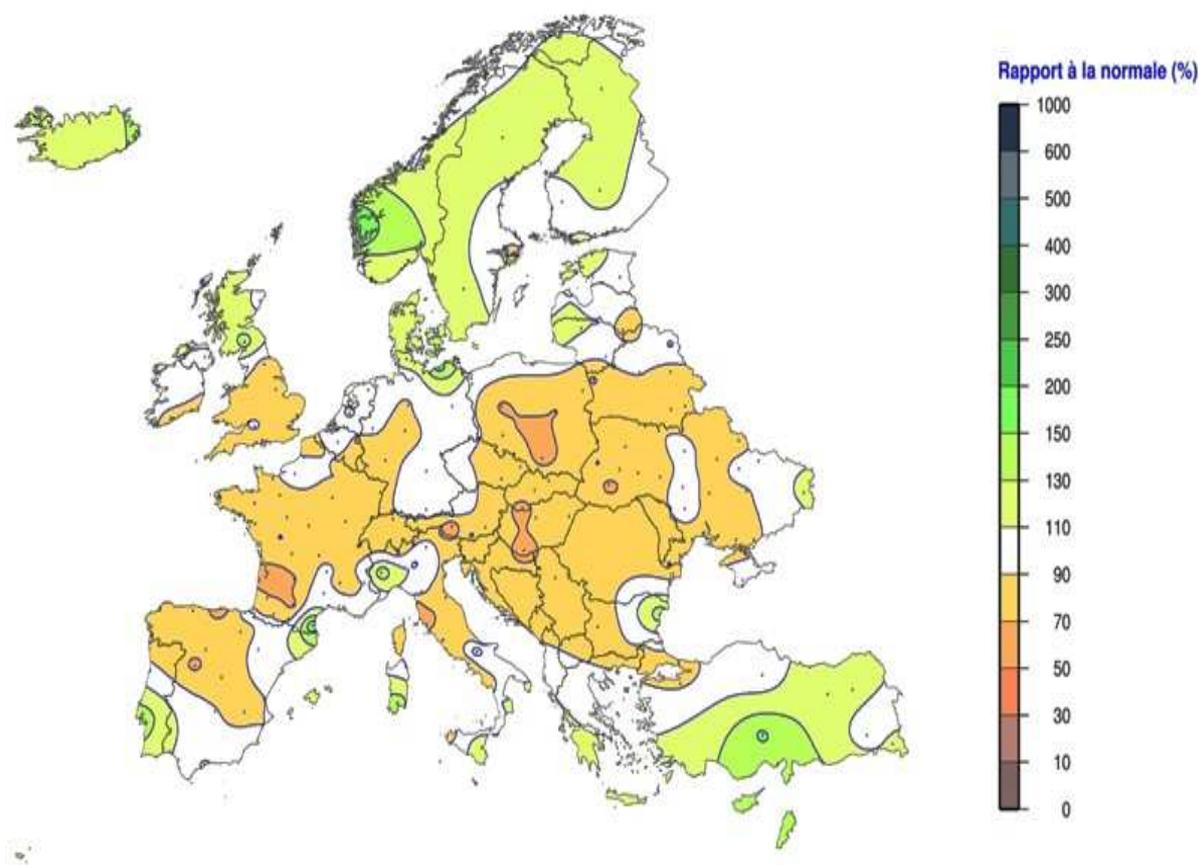


¹⁰ Tarifs d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité, dits TURPE 3, entrés en vigueur au 1^{er} août 2009.

¹¹ Rapport à la normale annuelle des températures moyennes de janvier 2011 à décembre 2011. Source : Météo-France.

Carte de comparaison des moyennes des températures aux normales mesurées sur 30 ans. Pour l'Europe de l'Ouest, il s'agit des normales de 1971 à 2000 et pour l'Europe de l'Est de 1961 à 1990. Extraction de la Base de Données Climatologiques de Météo-France.

Rapport à la normale annuelle des précipitations moyennes de janvier 2011 à décembre 2011¹²



De fortes anomalies de températures au printemps et à l'automne (novembre notamment) ont été observées sur la France et les pays voisins (Espagne, Italie, Suisse et Allemagne). Le printemps et le mois de novembre 2011 ont été parmi les plus chauds et les plus secs en France depuis plus de 50 ans.

L'année 2011 a été marquée sur une bonne partie de l'Europe – et notamment en France – par un très important déficit pluviométrique, en deux phases (de janvier à mai puis à l'automne), qu'un été très pluvieux n'a pas réussi à combler. En France, les précipitations de janvier à mai ont été globalement inférieures aux minima historiques observés depuis plus de 50 ans.

En conséquence, le productible hydraulique en France s'est progressivement dégradé au fil des mois pour atteindre en avril-mai des minima historiques sur l'ensemble du parc français. Il est ensuite resté déficitaire jusqu'à l'automne. La sortie de l'étiage ne s'est produite qu'en toute fin d'année avec des crues sur de nombreux bassins.

Sur l'ensemble de l'année, le productible hydraulique en France est le troisième plus faible productible depuis 60 ans (juste derrière ceux de 1949 et 1989) et avoisine celui de 2005.

Ce phénomène de très faible hydraulicité au printemps puis à l'automne a également affecté les pays voisins (notamment les bassins alpins de Suisse, Autriche et Italie du Nord), touchés par ces niveaux exceptionnellement bas de pluie et de température.

Seuls l'extrême sud du Portugal, la Turquie et une large moitié de la Scandinavie (Norvège notamment) ont connu des précipitations excédentaires.

¹² Rapport à la normale annuelle des précipitations moyennes de janvier 2011 à décembre 2011. Source : Météo-France. Carte de comparaison des moyennes des précipitations aux normales mesurées sur 30 ans. Pour l'Europe de l'Ouest, il s'agit des normales de 1971 à 2000 et pour l'Europe de l'Est de 1961 à 1990. Extraction de la Base de Données Climatologiques de Météo-France.

1.2.2 Événements marquants 2011^{13/14}

1.2.2.1 Partenariats et participations stratégiques

1.2.2.1.1 Finalisation de la cession d'EnBW

Le 17 février 2011, le Groupe a finalisé la cession de sa participation de 45,01% dans EnBW au Land du Bade-Wurtemberg, pour une somme de 4,7 milliards d'euros (versement d'un montant de 4,5 milliards d'euros complétant un acompte initial de 169 millions d'euros versé le 16 décembre 2010), ce qui a généré une plus-value de 253 millions d'euros nette d'impôt. Cette cession conduit à réduire l'endettement net du Groupe de 7,3 milliards d'euros (dont 7,1 milliards d'euros sur l'exercice 2011).

1.2.2.1.2 Offre publique alternative simplifiée d'achat ou d'échange visant les actions de la société EDF Energies Nouvelles

EDF a annoncé le 8 avril 2011 le lancement d'une offre publique alternative simplifiée d'achat ou d'échange portant sur les 50% du capital d'EDF Energies Nouvelles que le Groupe ne détenait pas. L'offre comportait une branche en numéraire au prix de 40 euros par action EDF Energies Nouvelles (coupon détaché) et une branche en titres, à raison de 13 actions EDF à émettre (jouissance 1^{er} janvier 2011) pour 11 actions EDF Energies Nouvelles (coupon détaché).

Le 24 mai 2011, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a déclaré conforme cette offre publique qui s'est déroulée du 27 mai au 16 juin 2011 inclus.

Conformément à la décision de conformité de l'AMF du 1^{er} août 2011 sur le retrait obligatoire initié par EDF sur les actions EDF Energies Nouvelles, le retrait obligatoire a été réalisé le 16 août 2011 et les actions d'EDF Energies Nouvelles ont été radiées d'Euronext Paris. Les actionnaires restants ont perçu une indemnisation de 40 euros par titre.

Des rachats d'actions propres ont été réalisés pour 324 millions d'euros dans la perspective de neutraliser l'effet dilutif de l'opération sur le pourcentage de contrôle des actionnaires d'EDF. Cette neutralisation est intervenue le 28 septembre 2011 suite à la réalisation d'une opération de réduction de capital d'EDF SA par annulation d'actions propres.

Le groupe EDF détient désormais 102 568 416 actions représentant 100% du capital et des droits de vote d'EDF Energies Nouvelles.

1.2.2.1.3 ERDF confirme son implantation en Russie par la signature d'un contrat de gestion déléguée

Le 17 juin 2011, dans le cadre du forum économique international de Saint-Pétersbourg, ERDF et la Holding MRSK ont conclu un contrat de gestion déléguée de la société russe de distribution d'électricité de Tomsk (TRK). Lors du précédent forum économique international de Saint-Pétersbourg en juin 2010, les deux sociétés avaient conclu un protocole d'accord (*Memorandum of Understanding*) dont les principaux objectifs étaient notamment de développer une coopération dans la réalisation de projets de gestion déléguée de sociétés russes de distribution d'électricité et dans le domaine technique.

ERDF devient ainsi le premier partenaire étranger à conclure un contrat de gestion déléguée dans le domaine de la distribution en Russie.

1.2.2.1.4 EDF et AREVA signent plusieurs accords techniques et commerciaux

Suite aux discussions engagées après le Conseil de Politique Nucléaire, EDF et AREVA ont signé le 25 juillet 2011 un accord technique et commercial sur trois sujets clés de la coopération entre EDF et AREVA :

- la poursuite de l'optimisation de l'EPR sur la base du retour d'expérience des chantiers en cours (Olkiluoto, Flamanville, Taishan 1 et 2),

¹³ Les événements marquants relatifs aux litiges figurent au chapitre 1.8 du présent document.

¹⁴ Le document de référence ainsi que la liste exhaustive des communiqués de presse sont disponibles sur le site internet : www.edf.com.

- l'amélioration de la maintenance et de l'exploitation du parc nucléaire existant, afin d'accroître la performance opérationnelle des réacteurs et préparer l'éventuel allongement de leur durée d'exploitation au-delà de 40 ans,
- la gestion du cycle du combustible, afin de qualifier de nouveaux produits combustibles et renforcer la coopération industrielle sur le stockage des déchets radioactifs.

Par ailleurs, en septembre 2011, EDF a commandé à AREVA la fourniture de 32 générateurs de vapeur destinés aux centrales nucléaires de 1 300 MW qui seront installés à compter de 2017.

Enfin, en décembre 2011, EDF a signé avec AREVA un contrat pour la rénovation des systèmes de contrôle-commande qui garantissent la sûreté de ses centrales d'une puissance de 1 300 MW. Les premières opérations démarreront à partir de 2015, à l'occasion des troisièmes visites décennales des réacteurs.

1.2.2.1.5 De nouveaux actionnaires rejoignent le projet de gazoduc South Stream

EDF, Gazprom, ENI et Wintershall ont signé le 16 septembre 2011 à Sochi le pacte d'actionnaires de la société South Stream Transport AG qui sera chargée de la réalisation des études, de la construction et de l'exploitation de la section sous la mer Noire du gazoduc South Stream. EDF sera actionnaire à hauteur de 15% dans cette société, aux côtés de Gazprom (50%), ENI (20%) et Wintershall (15%).

1.2.2.1.6 Projet de renforcement du partenariat entre EDF et Veolia Environnement

Le Conseil d'administration d'EDF du 22 novembre 2011 a approuvé le principe de la poursuite des négociations à propos d'un nouveau partenariat industriel entre EDF et Veolia Environnement, qui se traduirait par l'élargissement des activités de Dalkia dans des métiers à forte croissance comme l'efficacité énergétique, et par une augmentation de la participation d'EDF de 34% à 50% dans Dalkia Holding.

Cette évolution du rôle d'EDF dans le nouveau groupe Dalkia s'accompagnerait d'une simplification des structures de détention de l'entreprise. Dalkia serait ainsi détenu à 50/50 par EDF et Veolia Environnement sur l'ensemble de son périmètre.

1.2.2.1.7 Accord pour l'acquisition par EDF des participations d'EnBW en Pologne

Le 21 décembre 2011, EDF et EnBW ont conclu un accord portant sur l'acquisition par EDF des participations dans deux sociétés polonaises : Ersa et Kogeneracja, détenues respectivement à hauteur de 32,45% et 15,59% par le groupe EnBW. A l'issue de cette opération, le groupe EDF possèdera 97,34% d'Ersa et 50% plus une action de Kogeneracja, ce qui lui permettra de poursuivre sa stratégie de développement et d'intégration en Pologne.

1.2.2.1.8 Accord préliminaire pour l'acquisition d'Edison par le groupe EDF et l'acquisition d'Edipower par A2A

Le 26 décembre 2011, un accord préliminaire entre EDF, A2A, Delmi, Edison et Iren a été signé. Cet accord a pour objectif la réorganisation actionnariale d'Edison et d'Edipower. Le groupe EDF doit ainsi prendre le contrôle d'Edison en acquérant la totalité de la participation de Delmi dans TDE (50%), à un prix négocié de 0,84 euro par action Edison, soit un montant total de 705 millions d'euros.

Ainsi, au terme de l'opération, qui ne pourra intervenir qu'une fois les conditions suspensives levées, liées en particulier à l'accord des autorités réglementaires et de la concurrence, le groupe EDF détiendra 78,96% du capital et 80,7% des droits de vote d'Edison.

Il est également prévu dans l'accord qu'une offre soit ultérieurement proposée aux minoritaires d'Edison par le groupe EDF. Le prix de cette offre doit correspondre au maximum au prix des actions Edison acquises par l'intermédiaire de TDE soit 0,84 euro par action. Simultanément à la prise de contrôle d'Edison par le Groupe, Delmi prendra le contrôle d'Edipower en acquérant les participations d'Edison (50%) et d'Alpiq (20%) dans Edipower, pour un prix total de 805 millions d'euros.

Conformément aux étapes prévues dans le calendrier de l'accord préliminaire, le 24 janvier 2012, les Conseils d'administration d'Edison puis d'EDF ont validé le projet d'accord préliminaire pour la réorganisation actionnariale d'Edison et d'Edipower. Cette approbation a également été obtenue des organes de gouvernance des autres sociétés concernées par la transaction.

L'accord préliminaire du 26 décembre 2011 prévoit également qu'un contrat à long terme (6 ans) de fourniture de gaz soit signé entre Edison et Edipower pour couvrir 50% des besoins en gaz de cette dernière.

Les accords définitifs ont été signés le 15 février 2012. La réalisation de ces accords est conditionnée d'une part, à la confirmation par l'autorité de marché italien (Consob) du prix de 0,84 euro par action pour l'offre aux minoritaires et d'autre part, à l'approbation des opérations par les autorités de concurrence italienne et de Bruxelles.

L'acquisition de TDE permettra au groupe EDF de prendre le contrôle exclusif de la société Edison, la date de prise de contrôle devant normalement intervenir avant le 30 juin 2012.

1.2.2.2 Projets d'investissements

1.2.2.2.1 Flamanville 3

En juillet 2011, EDF a communiqué un nouvel objectif en termes de calendrier, avec une première production commercialisable en 2016 et une mise à jour du coût de construction à environ 6 milliards d'euros.

Des étapes importantes de la construction ont été franchies au cours de l'année 2011 :

- fin de la construction des structures de génie civil de plusieurs bâtiments (station de pompage, diesels des bâtiments 1-2, bâtiment de traitement des effluents, ..) ;
- réception et installation des principaux matériels de la salle des machines ;
- montages électromécaniques de l'îlot nucléaire.

L'avancement des travaux de génie civil fin 2011 est de 88% et celui des montages électromécaniques de l'ordre de 20%.

1.2.2.2.2 Centrale à charbon supercritique en Pologne

Début décembre 2011, le groupe EDF a annoncé la construction d'une centrale à charbon supercritique de 900 MW sur le site de Rybnik en Pologne, pour un montant d'environ 1,8 milliard d'euros. Ce projet prévoit le remplacement des quatre unités les plus anciennes de la centrale de Rybnik par une unité plus performante. La technologie " supercritique " a pour avantage d'atteindre des rendements parmi les plus élevés du marché, soit 45%. La particularité du site de Rybnik sera de combiner la combustion de biomasse à celle du charbon, pour produire jusqu'à 10% d'énergie verte et réduire ainsi de 30% les émissions de CO₂ par rapport aux unités de charbon traditionnelles. La technologie supercritique de la centrale de Rybnik permettra donc de produire une électricité plus compétitive avec le charbon local et de réduire les émissions de CO₂ du Groupe d'un million de tonnes par an à production équivalente.

1.2.2.2.3 Décision d'investissement dans le terminal méthanier de Dunkerque

Après approbation par son Conseil d'administration le 24 mai 2011, EDF a annoncé le 29 juin sa décision finale d'investissement dans le terminal méthanier de Dunkerque aux côtés de Fluxys G et Total, qui ont confirmé leur prise de participation à hauteur respectivement de 25% et 10% dans le capital de Dunkerque LNG, la société en charge de l'installation industrielle du terminal, désormais détenue à 65% par EDF.

Le terminal méthanier de Dunkerque, dont la mise en service est prévue fin 2015, aura une capacité annuelle de regazéification de 13 milliards de m³ de gaz (Gm³) et augmentera d'environ 20% les capacités d'importation de gaz naturel sur le territoire français.

Grâce à ce terminal, EDF pourra se constituer un portefeuille d'approvisionnement équilibré et diversifié en gaz naturel. Le Groupe sera ainsi en mesure de mieux répondre à la demande de ses clients finals en offres bi-énergie (électricité + gaz) et d'optimiser l'approvisionnement de ses centrales de production électrique à partir de gaz. La localisation stratégique du terminal lui permettra de desservir tous les marchés d'Europe du Nord-Ouest. Le montant de l'investissement global de ce projet d'envergure nationale et européenne s'élève à 1,5 milliard d'euros. Il sera porté par trois maîtres d'ouvrage : le Grand Port Maritime de Dunkerque en charge des infrastructures portuaires, Dunkerque LNG pour l'installation industrielle et GRTgaz pour les raccordements sur les réseaux de transport de gaz.

1.2.2.2.4 Cycle combiné gaz (CCG) de nouvelle génération à Bouchain (nord de la France)

Début décembre 2011, EDF et GE Energy ont conclu un partenariat pour le co-développement du premier cycle combiné gaz (CCG) de nouvelle génération équipé de la technologie FlexEfficiency50 de GE Energy. Ce cycle combiné gaz, situé dans le nord de la France à Bouchain et dont la mise en service est prévue en 2015, aura une capacité installée de 510 MW, ce qui permettra d'alimenter en électricité l'équivalent de 600 000 foyers français. Cette nouvelle technologie permet d'atteindre une puissance maximale en moins de 30 minutes avec un rendement de 61%. Plus flexible et plus performant, ce CCG permettra de répondre à la fluctuation croissante des besoins de production, dans un contexte où les énergies renouvelables, fortement intermittentes, occupent une place croissante dans le système électrique français. Cette nouvelle technologie offre également de bonnes performances environnementales puisque les émissions de CO₂ seront en moyenne 10% inférieures à celles d'un CCG classique.

1.2.2.2.5 Installation du dôme de la tranche 1 de l'EPR de Taishan

Le 24 octobre 2011, la pose du dôme sur le bâtiment réacteur de la tranche 1 de l'EPR de Taishan en Chine a été réalisée avec succès. Cette opération, coordonnée par le maître d'ouvrage Taishan Nuclear Power Joint Venture Company (TNPJVC) – joint venture détenue à 70% par CGNPC et à 30% par EDF – est intervenue un peu plus de 2 ans après le coulage du béton du radier du bâtiment réacteur.

1.2.2.3 Réactions des autorités à l'accident de Fukushima

Dans différents pays où le Groupe est présent, les autorités ont pris, suite à l'accident de Fukushima, des décisions relatives aux centrales nucléaires en exploitation et aux projets de nouvelles centrales.

1.2.2.3.1 Tests de résistance en France

Dans sa lettre du 23 mars 2011, le Premier ministre a confié à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) la réalisation d'évaluations complémentaires de sûreté (ECS) des installations nucléaires françaises. L'ASN, en vue d'assurer la cohérence des actions entreprises au niveau national et au niveau européen, a présenté un cahier des charges pour ces évaluations le 9 mai 2011.

Parallèlement, EDF a décidé d'enrichir son organisation de crise - déjà prévue en cas de situation accidentelle - par un dispositif national capable d'apporter rapidement une aide matérielle et humaine à un site en grande difficulté. Ce dispositif, la Force d'Action Rapide Nucléaire (« FARN »), est en cours d'élaboration avec pour objectif un début de mise en œuvre visé en 2012.

Le 15 septembre 2011, EDF a remis à l'ASN ses 19 rapports d'évaluations complémentaires de sûreté pour ses sites nucléaires en exploitation et en construction. Ce réexamen approfondi de la conception des centrales a témoigné en premier lieu d'un bon niveau de sûreté sur l'ensemble du parc nucléaire d'EDF. Les groupes permanents d'experts de l'ASN ont été saisis pour donner leur avis sur les rapports des exploitants qu'ils ont examinés les 8, 9 et 10 novembre 2011, en se basant sur l'analyse de l'IRSN¹⁵. L'ASN a souligné que les ECS ne montrent pas de lacunes significatives dans la définition du niveau des agressions externes considérées (séisme, inondation,...).

Elle a également reconnu et approuvé la démarche proposée par EDF, tout particulièrement le dispositif de la FARN et le concept de «noyau dur» ; celui-ci sera constitué d'un nombre limité de structures, systèmes et composants de la centrale, robustes à des agressions allant au-delà du dimensionnement, et permettant de faire face aux situations étudiées dans le cadre des ECS.

Le 3 janvier 2012, l'ASN a rendu son rapport sur les ECS. A l'issue des ECS des installations nucléaires prioritaires, elle considère que les installations examinées présentent un niveau de sûreté suffisant pour qu'elle ne demande l'arrêt immédiat d'aucune d'entre elles. Dans le même temps, l'ASN considère que la poursuite de leur exploitation nécessite d'augmenter dans les meilleurs délais, au-delà des marges de sûreté dont elles disposent déjà, leur robustesse face à des situations extrêmes.

¹⁵ Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire.

1.2.2.3.2 Tests de résistance au Royaume-Uni

Suite à la demande du Secrétaire d'Etat à l'Energie, le *Chief Inspector of Nuclear Installations* a publié un rapport intermédiaire le 18 mai 2011, puis un rapport définitif le 11 octobre 2011 sur les conséquences de Fukushima sur l'industrie nucléaire britannique (« rapport Weightman »), qui ne remettent pas en cause le programme nucléaire au Royaume-Uni. Ce rapport demande à l'Etat britannique, au secteur et aux régulateurs d'étudier 38 domaines dans lesquels le Royaume-Uni pourrait tirer des leçons de la crise nucléaire japonaise. Il s'agit notamment : de la dépendance envers des infrastructures hors site comme l'offre électrique en cas d'événements extrêmes, des dispositifs de réponse d'urgence, de la conception des centrales, des risques d'inondation, de la planification des contrôles des installations nucléaires et de la définition des priorités en matière de contrôles de sûreté.

L'*Office for Nuclear Regulation* a appelé EDF Energy à participer aux tests de résistance, comme le veut la Commission européenne. Le 31 octobre 2011, EDF Energy a remis ses rapports à l'*Office for Nuclear Regulation*. Ceux-ci ont confirmé la robustesse du design du parc nucléaire britannique, même dans les scénarios les plus extrêmes. EDF Energy a identifié de nouveaux moyens d'accroître la sûreté, par exemple, en investissant dans des équipements de secours supplémentaires tels que des appareils de refroidissement, des appareils de contrôle et de commande d'urgence, qui permettront de garder le contrôle en cas d'événements extrêmes.

EDF Energy a également analysé le design du projet d'EPR d'Hinkley Point sur les mêmes critères et a réaffirmé que le design était sûr. Fin octobre, une demande d'autorisation de développement a été adressée à une commission indépendante (*Infrastructure Planning Commission*) qui l'a acceptée et rendue publique le 24 novembre.

1.2.2.3.3 Situation dans les autres pays

- Aux **États-Unis**, l'autorité de sûreté américaine (NRC) a adopté une démarche de retour d'expérience fondée sur la compréhension fine de l'accident de Fukushima. Elle a en préalable affirmé l'état sûr des réacteurs en exploitation aux Etats-Unis et écarté toute perspective de mise à l'arrêt en l'absence de nouveau risque avéré. De fait, les exploitants américains bénéficient des lignes de défense ajoutées après les attentats du 11 septembre 2001, qui leur confèrent une grande résistance aux problématiques d'agressions extérieures ou faisant suite aux examens IPEEE (*Individual Plant Examination for External Events*), conduits dans les années 1990 et ayant débouché sur des renforcements des installations, notamment face au risque sismique.

Début octobre 2011, sur le rapport d'un groupe d'expertise ad-hoc, la NRC a défini huit priorités de court terme, à savoir la réévaluation du risque sismique et d'inondation, la mitigation du risque de perte des alimentations électriques, la mise à disposition d'éléments mobiles complémentaires sur les sites, la fiabilisation des lignes d'éventage des réacteurs à eau bouillante, l'amélioration de l'instrumentation des piscines de stockage de combustible usé, le renforcement des moyens de communication de l'organisation de crise et l'amélioration des procédures de gestion d'accidents graves. Au-delà de ces actions court terme, la NRC retient le besoin de renforcer la capacité d'appoint aux piscines de stockage du combustible usé, la capacité d'éventage des réacteurs à eau pressurisée, la capacité de filtration des lignes d'éventage des réacteurs à eau bouillante ou pressurisée et la maîtrise du risque Hydrogène et de procéder à l'analyse de la perte totale de la source froide.

Sur la base de ces orientations et en étroite concertation avec les autres exploitants, CENG a pu définir et engager la mise en œuvre dès le dernier trimestre 2011 d'un plan d'actions à trois ans. La NRC a engagé, à partir de décembre 2011, une concertation avec l'industrie américaine afin de définir, puis de diffuser avant mars 2012, les nouvelles exigences réglementaires en lien avec l'accident de Fukushima. La NRC affiche officiellement l'échéance de 2016 pour achever et mettre en œuvre les leçons tirées de l'accident de Fukushima.

- En **Belgique**, le 30 octobre 2011, lors des négociations relatives à la formation du nouveau gouvernement, les partis politiques belges se sont mis d'accord sur un plan de sortie du nucléaire civil. Le plan prévoit la fermeture d'ici 2015 des trois plus anciens réacteurs, puis une fermeture des quatre autres réacteurs d'ici 2025. La mise en œuvre du plan est néanmoins conditionnée à la disponibilité de sources d'énergies alternatives au nucléaire pour éviter toute pénurie.

- En **Suisse**, le conseil fédéral a annoncé, le 25 mai 2011, la sortie progressive du nucléaire civil en décidant de ne pas renouveler les centrales nucléaires en service et a opté pour leur arrêt définitif une fois que

celles-ci auront atteint 50 ans, c'est-à-dire entre 2019 et 2034. En septembre 2011, le Conseil des Etats a adopté la proposition qui confirme cette décision.

- En **Chine**, les autorités ont décidé d'effectuer un audit de leurs centrales. Le Conseil d'Etat chinois a aussi décidé de geler les autorisations pour de nouveaux réacteurs nucléaires (en mai 2011, 26 réacteurs étaient en construction sur les 34 déjà autorisés).
- En **Italie**, dans le cadre du referendum organisé les 12 et 13 juin 2011, les électeurs ont voté en faveur de l'abrogation de la loi de juillet 2009 qui instaurait le retour du nucléaire dans la péninsule.

1.2.2.4 Environnement réglementaire

1.2.2.4.1 France

1.2.2.4.1.1 Loi NOME et mise en place de l'ARENH

La loi NOME (Nouvelle organisation du marché de l'électricité) a été promulguée le 7 décembre 2010. Ses premiers textes d'application ont été publiés en avril et mai 2011. Les principes essentiels de cette loi, qui vise à favoriser le développement de la concurrence sur le marché de l'électricité en France, sont les suivants :

- développement de la concurrence par l'accès temporaire jusqu'en 2025 des autres fournisseurs à une part (ne pouvant pas excéder 100 TWh hors pertes des gestionnaires de réseaux) de la production d'énergie nucléaire historique en base d'EDF. C'est le principe de l'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique ou ARENH, dont le prix a été fixé par arrêté.
- contribution à la sécurité d'approvisionnement, qui imposera à chaque fournisseur de disposer à terme de capacités d'effacement de consommation ou de production suffisantes pour approvisionner tous leurs clients, notamment lors des pointes de consommation,
- maintien du tarif bleu pour les particuliers et les professionnels ; le mode de calcul du tarif sera modifié à partir de 2015 pour refléter les conditions de l'ARENH,
- suppression des tarifs jaunes et verts pour les entreprises fin 2015,
- report de 5 ans (jusqu'au 29 juin 2016) de l'échéance de constitution des actifs dédiés¹⁶, sous réserve de la satisfaction de différents critères.

Le dispositif de l'ARENH est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2011. Les premières livraisons d'ARENH allouées aux concurrents d'EDF représentent un volume annuel initial de 61,3 TWh. Celui-ci ne peut excéder 100 TWh par an, augmentés à partir d'août 2013 des quantités cédées aux gestionnaires de réseau en compensation des pertes techniques.

Les arrêtés ont fixé le prix de l'ARENH à 40€/MWh pour le second semestre 2011 et à 42€/MWh à partir du 1^{er} janvier 2012 pour le premier semestre 2012. Le prix devra ensuite évoluer vers le coût complet de production du parc nucléaire existant, en application d'un décret à venir précisant les coûts constitutifs de l'ARENH.

Le dispositif d'obligation de capacités devrait démarrer à l'horizon 2015.

1.2.2.4.1.2 CSPE

La CSPE (Contribution aux charges de Service Public de l'Electricité) a pour objet de compenser un certain nombre de charges de service public assignées en particulier à EDF. Cette taxe est collectée directement auprès du consommateur final et s'applique à la consommation électrique. Elle a augmenté de 3€/MWh au 1^{er} janvier 2011 pour s'établir à 7,5€/MWh jusqu'au 30 juillet 2011. La loi de finances rectificative 2011 a fixé le montant de la CSPE à 9€/MWh du 31 juillet 2011 au 30 juin 2012, puis à 10,5€/MWh à partir du 1^{er} juillet 2012.

Depuis 2007, les recettes ne compensent pas les charges qui augmentent régulièrement, principalement du fait de la hausse de production de l'énergie éolienne et solaire bénéficiant d'obligations d'achat. Le déficit du

¹⁶ Actifs constitués, conformément à la loi du 28 juin 2006, pour couvrir certains engagements nucléaires de long terme du groupe EDF.

mécanisme, porté seulement par EDF, engendre au 31 décembre 2011 un produit à recevoir de 3 821 millions d'euros après déduction des recettes de CSPE facturées ; il engendre également une dette au titre de la CSPE sur l'énergie livrée non encore facturée de 579 millions d'euros.

Le montant unitaire proposé par la CRE pour 2012 pour couvrir les charges estimées de l'exercice 2012 et la régularisation au titre de 2010 est de 13,7 euros/MWh.

Par ailleurs, afin de maîtriser les charges couvertes par la CSPE et notamment la hausse importante des coûts de rachat de l'électricité d'origine photovoltaïque, un décret du 9 décembre 2010 a suspendu pour une durée de trois mois l'obligation d'achat d'électricité photovoltaïque pour les nouveaux projets, à l'exception de ceux inférieurs à 3 kW. A l'issue du moratoire photovoltaïque, le 9 mars 2011, de nouvelles règles de régulation de la filière photovoltaïque sont entrées en vigueur, fixant des quotas pour les nouveaux projets et abaissant le tarif de rachat. Le tarif de rachat de l'électricité d'origine photovoltaïque est recalculé tous les trimestres. Il a baissé le 1^{er} juillet, puis le 1^{er} octobre 2011.

En juillet 2011, la CRE a publié l'appel d'offres pour l'installation d'éoliennes en mer. Les surcoûts de production des installations par rapport aux prix de marché seront intégrés aux charges CSPE.

En octobre 2011, un décret du ministère de l'Energie a été déposé afin que les tarifs sociaux d'électricité, financés par la CSPE, soient automatisés en 2012. En effet, près d'1,5 million de ménages français sont en situation de précarité énergétique et devraient en bénéficier, alors que seulement 600 000 d'entre eux y ont souscrit.

1.2.2.4.2 Royaume-Uni

1.2.2.4.2.1 Mise en place d'un *carbon price floor*

Le 24 mars 2011, le gouvernement britannique a annoncé la mise en place d'un prix plancher du carbone (*carbon price floor*), une des conditions nécessaires au déploiement des énergies bas carbone comme le nucléaire.

Le prix plancher a été fixé à 16£/t par la loi de finances 2011, pour une mise en application le 1^{er} avril 2013. Il devrait atteindre 30£/t en 2020 et 70£/t en cible long terme à 2030 (chiffres exprimés en £₂₀₀₉). Cette taxe devrait avoir pour effet de favoriser le développement de nouvelles sources d'énergies décarbonées au Royaume-Uni.

1.2.2.4.2.2 Le Parlement britannique ratifie le programme de construction de nouvelles centrales nucléaires

Le Parlement britannique a voté le 18 juillet 2011 la Déclaration Nationale de Politique Nucléaire (*National Policy Statement for Nuclear Power Generation*), ratifiant ainsi le programme de construction de nouvelles centrales nucléaires au Royaume-Uni. Ce vote du Parlement entérine la décision du gouvernement de recourir à l'énergie nucléaire pour répondre aux besoins croissants du Royaume-Uni en capacités de production d'électricité bas carbone.

Le Parlement a également confirmé la liste des sites habilités à accueillir de nouvelles centrales nucléaires, parmi lesquels figurent Hinkley Point et Sizewell, les deux sites prioritaires identifiés par EDF pour la construction de ses futures centrales.

Ce vote constitue une avancée majeure pour le développement du nouveau nucléaire au Royaume-Uni et pour le groupe EDF. Il fait notamment suite à l'annonce du gouvernement britannique, le 12 juillet 2011, qui a confirmé sa décision de réformer le marché de l'électricité en Grande-Bretagne.

1.2.2.4.3 Hongrie

Un amendement à la loi sur l'électricité adopté le 16 mars 2011 a mis fin à tout support à la cogénération en Hongrie à compter de juillet 2011, et prévoit que les tarifs chaleur seront désormais régulés, les prix devant être fixés par le Gouvernement sur proposition du régulateur et non plus par accord de gré à gré entre fournisseurs et clients. Cet amendement affecte en particulier la filiale hongroise d'EDF BE ZRt.

1.3 Analyse de l'activité et du compte de résultat consolidé pour 2011 et 2010

La présentation et les commentaires du compte de résultat consolidé pour 2010 et 2011 se déclinent en deux niveaux d'analyse pour le chiffre d'affaires et l'EBE : un premier portant sur le Groupe, puis un second sur les différents segments (France, Royaume-Uni, Italie, Autre International et Autres activités). Le résultat d'exploitation et le résultat net font l'objet d'une analyse globale.

Pour rappel, la croissance organique est mesurée par rapport aux données 2010 ajustées.

	2011	2010 ajusté ⁽¹⁾	2010 retraité ⁽²⁾
En millions d'euros			
Chiffre d'affaires	65 307	63 922	65 320
Achats de combustible et d'énergie	(30 195)	(29 378)	(26 176)
Autres consommations externes	(9 931)	(9 890)	(10 582)
Charges de personnel	(10 917)	(10 418)	(11 422)
Impôts et taxes	(3 101)	(2 750)	(3 227)
Autres produits et charges opérationnels	3 661	3 050	3 090
Prolongation du TaRTAM – Lois du 7 juin et du 7 décembre 2010	-	(380)	(380)
Excédent brut d'exploitation (EBE)	14 824	14 156	16 623
Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Energie et Matières Premières hors activités de trading	(116)	15	15
Dotations aux amortissements	(6 285)	(6 434)	(7 426)
Dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations en concession	(221)	(428)	(428)
(Pertes de valeur) / reprises	(640)	(1 743)	(1 743)
Autres produits et charges d'exploitation	724	(848)	(801)
Résultat d'exploitation	8 286	4 718	6 240
Résultat financier	(3 780)	(3 896)	(4 426)
Résultat avant impôts des sociétés intégrées	4 506	822	1 814
Impôts sur les résultats	(1 305)	(682)	(1 079)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	45	504	134
Résultat net des activités en cours de cession	-	-	380
Résultat net consolidé	3 246	644	1 249
Dont résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	236	235	229
Dont résultat net part du Groupe	3 010	409	1 020
Résultat net par action en euros	1,63	0,22	0,55
Résultat net dilué par action en euros	1,63	0,22	0,55

(1) Données 2010 à périmètre comparable 2011 : hors EnBW, les réseaux et la centrale d'Eggborough au Royaume-Uni et avec la mise en équivalence de RTE.

(2) Données 2010 retraitées conformément aux principes comptables (cf. chapitre 1).

1.3.1 Chiffre d'affaires

Un chiffre d'affaires consolidé en progression de 2,2% et en croissance organique de 2,7%.

1.3.1.1 Evolution du chiffre d'affaires Groupe

En millions d'euros	2011	2010 ajusté	Variation en valeur	Variation en %	Croissance organique en %
Chiffre d'affaires	65 307	63 922	+1 385	+2,2	+2,7

Le chiffre d'affaires s'élève à 65 307 millions d'euros en 2011, en croissance de 1 385 millions d'euros (+2,2%). Hors effets de change (-302 millions d'euros) résultant principalement de la dépréciation de la livre sterling face à l'euro et hors effets de périmètre (-37 millions d'euros), la croissance organique est de +2,7%.

1.3.1.2 Evolution du chiffre d'affaires par segment

En millions d'euros	2011	2010 ajusté	Variation en valeur	Variation en %	Croissance organique en %
France	37 171	35 951	+1 220	+3,4	+3,4
Royaume-Uni	8 568	9 496	-928	-9,8	-8,0
Italie	6 552	5 647	+905	+16,0	+17,5
Autre International	7 501	7 033	+468	+6,7	+8,9
Autres activités	5 515	5 795	-280	-4,8	-5,8
Total hors France	28 136	27 971	+165	+0,6	+1,8
Chiffre d'affaires du Groupe	65 307	63 922	+1 385	+2,2	+2,7

En 2011, le chiffre d'affaires réalisé hors de France représente 43,1% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe contre 43,8% en 2010 ajusté.

1.3.1.2.1 France

Evolution du chiffre d'affaires du segment France

La contribution de la France au chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 37 171 millions d'euros, en croissance organique de 3,4% par rapport à 2010 ajusté.

En dépit d'un effet climat fortement négatif (-1 866 millions d'euros) qui a pénalisé les ventes aux clients finals, le chiffre d'affaires progresse du fait d'effets prix et tarifs positifs à hauteur de 1 351 millions d'euros ; ceux-ci résultent de hausses tarifaires effectives au 15 août 2010 et au 1^{er} juillet 2011 et de prix de marché spot légèrement supérieurs en moyenne à ceux de 2010 (+1,4€/MWh). Le reste de cette progression s'explique essentiellement par une hausse des volumes vendus dans le cadre du dispositif ARENH et sur les marchés de gros du fait d'un équilibre offre-demande favorable.

Au 31 décembre 2011, la part de marché électricité sur l'ensemble des clients finals est de 80,2 %, en retrait de 3,2 points par rapport à fin 2010. La part de marché gaz naturel s'élève à 3,6%, en retrait de 0,4 points par rapport à fin 2010.

Ventilation du chiffre d'affaires du segment France entre activités non régulées¹⁷, activités de réseaux¹⁸ et activités insulaires¹⁹

En millions d'euros	2011	2010 ajusté	Variation en valeur	Variation en %
Chiffre d'affaires	37 171	35 951	+1 220	+3,4
Activités non régulées	35 270	34 197	+1 073	+3,1
Activités réseaux (ERDF)	12 254	12 182	+72	+0,6
Activités insulaires	862	833	+29	+3,5
Eliminations	(11 215)	(11 261)	+46	-0,4

La hausse de 3,1% du **chiffre d'affaires des activités non régulées** s'explique principalement par l'impact favorable des hausses tarifaires 2010 et 2011.

Le **chiffre d'affaires des activités réseaux** augmente légèrement de 0,6% sous l'effet des hausses tarifaires, malgré les moindres volumes acheminés du fait d'un hiver 2011 moins rigoureux qu'en 2010.

Bilan électrique

La production nucléaire s'établit en 2011 à 421,1 TWh contre 407,9 TWh en 2010, soit +13,2 TWh. Cette amélioration, en dépit de 9 visites décennales – contre 5 en 2010 –, s'explique par la très bonne disponibilité du parc due notamment à la forte réduction du nombre d'arrêts fortuits. Le coefficient de disponibilité s'établit quant à lui à 80,7% en 2011, en croissance de 2,2 points par rapport à 2010.

La production hydraulique s'élève à 26,8 TWh, en net recul par rapport à 2010 (-12 TWh) du fait d'une hydraulité défavorable (voir conditions climatiques en section 1.2.1.4).

La production thermique à flamme s'élève à 11,8 TWh, soit -5,1 TWh par rapport à 2010. Cette évolution est essentiellement liée à une différence entre les prix de l'électricité et les prix des combustibles fossiles moins favorable à la production thermique à flamme, du fait d'un équilibre entre l'offre et la demande moins tendu dans un contexte de climat plus doux. Le parc thermique à flamme a également été moins sollicité du fait de la bonne disponibilité du parc nucléaire.

Les volumes vendus aux clients finals (y compris à Eurodif et aux entreprises locales de distribution) sont en recul de -40,5 TWh, dont -26,4 TWh liés au différentiel de températures ; contrairement à 2011 qui a connu des températures très clémentes, l'année 2010 avait été marquée par des températures très basses.

Par ailleurs, la fourniture d'électricité en application de la loi NOME au second semestre 2011 a représenté un volume de 30,8 TWh.

En 2011, EDF a été acheteur net de 7,3TWh sur les marchés de gros, ce qui représente une diminution de 11,2 TWh des volumes nets achetés.

1.3.1.2.2 Royaume-Uni

Depuis la cession des activités de Réseaux au groupe CKI le 29 octobre 2010, **EDF Energy** se compose de trois branches opérationnelles : les activités Approvisionnements en énergies et Ventes aux clients, la branche Production Nucléaire et le développement du Nouveau Nucléaire au Royaume-Uni.

¹⁷ Activités de production, de commercialisation et d'optimisation en métropole, ainsi que les ventes de prestations d'ingénierie et de conseil.

¹⁸ Activités qui ne regroupent plus que les activités de Distribution en 2011, depuis la mise en équivalence de l'activité Transport à compter du 31 décembre 2010. Les activités de Réseaux en métropole sont régulées via les Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE). Le chiffre d'affaires des activités régulées comprend la part acheminement incluse dans les tarifs intégrés.

¹⁹ Activités de production et de distribution d'EDF dans les systèmes énergétiques insulaires (SEI).

Le chiffre d'affaires du segment s'élève à 8 568 millions d'euros en 2011, en baisse de 9,8% par rapport à 2010 ajusté et en diminution organique de 8,0%. L'effet change défavorable (-166 millions d'euros) est lié à la dépréciation de la livre sterling par rapport à l'euro entre 2010 et 2011.

L'année 2011 est marquée par une baisse des volumes vendus, partiellement compensée par des effets prix favorables.

La baisse des volumes concerne principalement les ventes d'électricité aux entreprises, qui subissent une pression concurrentielle accrue. Sur les ventes aux clients résidentiels, les volumes sont aussi en diminution principalement dans le gaz, en raison d'un effet climatique défavorable lié à des températures plus douces lors des premier et dernier trimestres 2011.

La hausse globale des tarifs a eu un impact favorable sur le chiffre d'affaires, notamment les augmentations du 1^{er} octobre 2010 (+2,6% sur l'électricité), du 2 mars 2011 (+7,5% sur l'électricité et +6,5% sur le gaz) et dans une moindre mesure du 10 novembre 2011 (+4,5% sur l'électricité et +15,4% sur le gaz), plus faible et plus tardive que celle des concurrents.

1.3.1.2.3 Italie

La contribution de l'**Italie**²⁰ au chiffre d'affaires du Groupe est de 6 552 millions d'euros, en progression de 16,0% et en croissance organique de 17,5%.

Le chiffre d'affaires d'Edison progresse de 893 millions d'euros, soit +17,3% (+19,0% en croissance organique), tiré par l'activité électricité qui bénéficie d'un effet prix positif et d'un effet volume globalement favorable grâce aux marchés de gros et ce en dépit d'une baisse des volumes vendus aux clients finals. Dans l'activité hydrocarbures, la hausse des volumes vendus sur le marché de gros et thermoélectrique s'accompagne d'une hausse du prix des matières premières.

Le chiffre d'affaires de Fenice est en hausse de 11 millions d'euros soit 2,3% (évolution organique de +1,3%) en raison notamment du démarrage des nouvelles cogénérations en Italie et du développement des filiales à l'étranger. Cette hausse est partiellement compensée par le ralentissement des ventes sur le périmètre Fiat.

1.3.1.2.4 Autre International

Le segment **Autre International** regroupe principalement les activités européennes hors Royaume-Uni et Italie, les activités aux Etats-Unis, au Brésil et en Asie (Chine, Vietnam et Laos).

La contribution du segment au chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 7 501 millions d'euros en 2011, en augmentation de 468 millions d'euros par rapport à 2010 ajusté soit +6,7%.

Les effets de change entre 2010 ajusté et 2011 s'élèvent à -107 millions d'euros. Les effets périmètre du segment sont essentiellement liés aux changements de méthode de consolidation des filiales polonaises Zielona Gora et Kogeneracja²¹. Hors effets de périmètre et de change, le chiffre d'affaires est en hausse organique de 8,9% par rapport à 2010 ajusté.

Cette progression provient pour l'essentiel de la Belgique et, dans une moindre mesure, de l'Autriche et du Brésil. En revanche, le chiffre d'affaires est en diminution en Hongrie.

En **Belgique**, le chiffre d'affaires de 3 595 millions d'euros présente une croissance organique de +17,7% qui résulte principalement de la hausse des ventes d'optimisation court terme électricité et gaz et dans une moindre mesure de la croissance des volumes d'électricité vendus aux clients finals associée à un effet prix favorable. En revanche, le chiffre d'affaires sur l'activité de commercialisation de gaz est en légère baisse, la diminution des volumes vendus liée au climat n'étant que partiellement compensée par les hausses de tarifs.

²⁰ Groupes Edison et Fenice.

²¹ Passage d'intégration globale à intégration proportionnelle en février 2011 consécutif à la finalisation de la cession d'EnBW.

En **Autriche**, le chiffre d'affaires de 417 millions d'euros présente une croissance organique de +36,7% qui reflète la hausse des volumes d'électricité vendus en raison d'un hiver froid début 2011 et d'une reprise de l'activité des clients industriels.

Le chiffre d'affaires du **Brésil** présente une hausse organique de 17,2% qui résulte d'une hausse des prix contractuels et d'un bon niveau des ventes à l'exportation notamment vers l'Argentine.

En revanche, en **Hongrie**, le chiffre d'affaires de 684 millions d'euros est en diminution organique de 9,4% en raison principalement de la baisse des volumes vendus par EDF Demasz sur le marché de gros et à la baisse des prix d'électricité commercialisée aux clients éligibles associée à une baisse des coûts d'achat.

1.3.1.2.5 Autres activités

Les **Autres activités** regroupent notamment EDF Energies Nouvelles, EDF Trading, Electricité de Strasbourg, ainsi que la participation dans Dalkia.

La contribution des **Autres activités** au chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 5 515 millions d'euros en 2011, en diminution de 280 millions d'euros (-4,8%) et en diminution organique de 5,8% par rapport à 2010 ajusté.

La contribution d'**EDF Energies Nouvelles** au chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 1 214 millions d'euros, en recul organique de 16,0% par rapport à 2010 ajusté. En effet, après une année 2010 exceptionnelle, l'activité Développement-Vente d'Actifs Structurés a retrouvé un niveau d'activité comparable aux années antérieures. L'activité Production, cœur de métier d'EDF Energies Nouvelles, a enregistré une forte croissance de 24% par rapport à 2010 ajusté.

Le chiffre d'affaires d'**EDF Trading**²² est en croissance organique de 5,6% par rapport à 2010 ajusté, essentiellement grâce à des opérations d'optimisation court terme des positions d'EDF en France.

Le chiffre d'affaires contributif de **Dalkia** est en diminution organique de 74 millions d'euros (-3,2%), principalement en raison de la baisse constatée sur les activités solaires en Espagne et en Italie.

²² Le chiffre d'affaires d'EDF Trading est constitué de sa marge de trading.

1.3.2 Excédent Brut d'Exploitation (EBE)

Un EBE en augmentation de 4,7% et en croissance organique de 5,4%. Hors impact lié à la régularisation du dispositif TaRTAM sur le premier semestre 2011 (-170 millions d'euros²³), la croissance organique de l'EBE ressort à 6,6%, supérieure aux objectifs présentés en juillet 2011.

En millions d'euros	2011	2010 ajusté	Variation en valeur	Variation en %	Croissance organique en %
Chiffre d'affaires	65 307	63 922	+1 385	+2,2	+2,7
Achats de combustible et d'énergie	(30 195)	(29 378)	-817	+2,8	+3,7
Autres consommations externes	(9 931)	(9 890)	-41	+0,4	-0,2
Charges de personnel	(10 917)	(10 418)	-499	+4,8	+5,1
Impôts et taxes	(3 101)	(2 750)	-351	+12,8	+12,9
Autres produits et charges opérationnels	3 661	3 050	+611	+20,0	+20,4
Prolongation du TaRTAM – Lois du 7 juin et du 7 décembre 2010	-	(380)	+380	n.a.	n.a.
Excédent brut d'exploitation (EBE)	14 824	14 156	+668	+4,7	+5,4

1.3.2.1 Evolution et analyse de l'EBE Groupe

L'**excédent brut d'exploitation** consolidé du Groupe s'élève à 14 824 millions d'euros en 2011, en augmentation de 4,7% par rapport à 2010 ajusté et en croissance organique de 5,4%. Les effets de change de -73 millions d'euros résultent principalement de la variation défavorable de la livre sterling par rapport à l'euro.

Les **achats de combustible et d'énergie** du Groupe s'établissent à 30 195 millions d'euros en 2011, en augmentation de 817 millions d'euros par rapport à 2010 ajusté (+2,8%) et en croissance organique de 3,7%. En **France**, la hausse organique de 5,4% s'explique essentiellement par l'accroissement des obligations d'achats. En **Italie**, la hausse organique de 24,1% provient à la fois des achats de gaz naturel et d'électricité. Sur le segment **Autre International**, la hausse organique de 13,4% est liée principalement à la hausse des volumes vendus en Belgique et à des effets prix des combustibles et du coût du CO₂ en Pologne. En revanche, les achats de combustible et d'énergie au **Royaume-Uni** sont en décroissance organique de 19,0%, compte tenu de l'évolution défavorable des volumes de ventes conjuguée à la hausse de la production nucléaire.

Les **autres consommations externes** du Groupe s'élèvent à 9 931 millions d'euros et sont stables par rapport à 2010 ajusté (+0,4%). La variation organique est de -0,2%. Cette évolution s'explique principalement par la diminution des autres consommations externes chez EDF Energies Nouvelles, en lien avec la baisse du chiffre d'affaires. Cette diminution est compensée par l'évolution défavorable localisée essentiellement en **France**, où la hausse organique de 2,8% s'explique essentiellement par l'augmentation des coûts de maintenance sur le parc de production nucléaire.

Les **charges de personnel** du Groupe s'établissent à 10 917 millions d'euros, en augmentation de 499 millions d'euros par rapport à 2010 ajusté (+4,8%). La variation organique est de +5,1%. Cette variation concerne essentiellement la **France**, où les charges de personnel s'élèvent à 8 147 millions d'euros, en croissance organique de 5,6% par rapport à 2010 ajusté compte tenu de l'augmentation des effectifs, des mesures salariales et des charges relatives aux engagements de retraite.

Les **impôts et taxes** s'établissent à 3 101 millions d'euros en 2011, en augmentation de 351 millions d'euros par rapport à 2010 ajusté soit 12,8% (+12,9% en croissance organique), principalement en **France**.

Les **autres produits et charges opérationnels** correspondent à un produit net de 3 661 millions d'euros en 2011, en augmentation de 611 millions d'euros par rapport à 2010 ajusté et en variation organique de +20,4%.

²³ Montant net de refacturations aux partenaires.

En **France**, la hausse organique des autres produits et charges opérationnels de 562 millions d'euros s'explique principalement par la hausse des recettes de CSPE. Au **Royaume-Uni**, les autres produits et charges opérationnels diminuent en organique de 172 millions d'euros compte tenu de l'effet défavorable de la valorisation à la juste valeur de différents éléments, notamment des contrats de vente d'électricité, effectuée lors de l'acquisition de British Energy. Cet effet est néanmoins partiellement compensé par des éléments favorables, notamment des plus-values de cession, sans équivalent en 2010 ajusté. En **Italie**, la diminution s'explique principalement par l'indemnité pour résiliation anticipée du régime de certaines centrales CIP6 comptabilisée par Edison en 2010. Sur le segment **Autres activités**, la hausse organique de 168 millions d'euros est liée à la comptabilisation de différentes plus-values de cession.

Une dotation nette aux provisions de 380 millions d'euros avait été comptabilisée sur une ligne spécifique en 2010 au titre de la **prolongation du TaRTAM** (lois du 7 juin et du 7 décembre 2010).

1.3.2.2 Evolution et analyse de l'EBE par segment

En millions d'euros	2011	2010 ajusté	Variation en valeur	Variation en %	Croissance organique en %
France	9 111	8 599	+512	+6,0	+6,3
Royaume-Uni	1 912	1 790	+122	+6,8	+8,5
Italie	592	801	-209	-26,1	-25,2
Autre International	1 280	1 084	+196	+18,1	+19,5
Autres activités	1 929	1 882	+47	+2,5	+3,3
Total hors France	5 713	5 557	+156	+2,8	+4,0
EBE Groupe	14 824	14 156	+668	+4,7	+5,4

1.3.2.2.1 France

Evolution de l'EBE du segment France

La contribution de la France à l'EBE du Groupe s'élève à 9 111 millions d'euros, en augmentation de 6,0% par rapport à 2010 ajusté, et en hausse organique de 6,3%. Cette contribution représente 61,5% de l'EBE du Groupe en 2011 contre 60,7% en 2010 ajusté. La croissance de l'EBE du segment France reflète une progression de la marge brute supérieure à celle des charges d'exploitation (+4,7%).

Ventilation²⁴ de l'EBE du segment France entre activités non régulées, activités réseaux et activités insulaires

En millions d'euros	2011	2010 ajusté	Variation en valeur	Variation en %
EBE	9 111	8 599	+512	+6,0
Activités non régulées	6 056	5 905	+151	+2,6
Activités réseaux	2 795	2 475	+320	+12,9
Activités insulaires	260	219	+41	+18,7

Malgré une hydraulité très défavorable (-582 millions d'euros) et des coûts de maintenance du parc nucléaire en hausse, l'EBE des activités non régulées est en légère croissance entre 2010 et 2011 (+2,6%) du fait des hausses de tarifs réglementés (+490 millions d'euros) et de l'augmentation de la production nucléaire (+587 millions d'euros).

²⁴ Ventilation explicitée dans la partie 1.3.1.2.1 de ce rapport.

L'année 2011 est marquée par la fin du dispositif TaRTAM (au 30 juin 2011) et la mise en œuvre des livraisons ARENH à hauteur de 30,8 TWh, décrite au § 1.2.2.4.1.1. Cette fourniture d'énergie complémentaire contraint EDF, en fonction de l'équilibre offre – demande, soit à réduire ses ventes sur le marché, soit à acheter ces volumes sur le marché. Le prix de vente ARENH étant inférieur aux prix de marché, ce dispositif a un impact négatif sur les comptes d'EDF en 2011.

L'EBE des activités réseaux est en progression de 12,9%, malgré la diminution des volumes acheminés (effet du climat de 2010), du fait des hausses du TURPE et de la diminution des achats des pertes réseau.

L'EBE des activités insulaires est en augmentation de 41 millions d'euros (+18,7%) du fait de la hausse des tarifs et de l'augmentation des compensations au titre de la CSPE.

1.3.2.2.2 Royaume-Uni

La contribution du Royaume-Uni à l'EBE du Groupe est de 1 912 millions d'euros en 2011, en hausse de 6,8% par rapport à 2010 ajusté et en croissance organique de 8,5%. L'effet change défavorable (-31 millions d'euros) est lié à la dépréciation de la livre sterling face à l'euro entre 2010 et 2011.

La performance opérationnelle se caractérise par une production nucléaire de 55,8 TWh en 2011, en augmentation de 7,5 TWh (+15,5%) en raison d'une meilleure performance du parc en 2011 et d'arrêts fortuits qui avaient affecté l'année 2010, essentiellement sur Sizewell B.

De ce fait, la baisse du chiffre d'affaires mentionnée au paragraphe 1.3.1.2.2 est plus que compensée par la diminution des achats d'énergie. L'EBE du Royaume-Uni bénéficie par ailleurs de l'évolution des prix sur les marchés de gros. Il subit néanmoins un effet défavorable lié à la valorisation à la juste valeur de différents éléments, notamment des contrats de vente d'électricité, effectuée lors de l'acquisition de British Energy.

1.3.2.2.3 Italie

La contribution du segment **Italie** à l'EBE du Groupe s'élève à 592 millions d'euros, en recul de 26,1% (-25,2% en organique).

La contribution d'**Edison** à l'EBE du Groupe s'établit à 480 millions d'euros en 2011 contre 693 millions d'euros en 2010 ajusté, en baisse organique de 206 millions d'euros, soit -29,7%.

L'EBE de l'activité électricité est en baisse sous l'effet conjugué de la résiliation anticipée fin 2010 et de l'expiration à leur terme du régime des subventions CIP6 de certaines centrales ainsi que de la contraction des marges. Le segment électrique bénéficie néanmoins de la contribution positive des activités renouvelables et des activités à l'étranger.

La contribution des activités hydrocarbures à l'EBE est en net recul par rapport à 2010 ajusté, malgré la progression de l'Exploration-Production. Ces activités ont été fortement pénalisées par la baisse des marges gaz sur les clients finals résultant d'une part d'une pression sur les prix de vente liée à un environnement fortement concurrentiel et d'autre part du coût d'approvisionnement sur les contrats long terme pour lesquels les négociations et les procédures d'arbitrage engagées se poursuivent. Toutefois, les renégociations des contrats d'importation de gaz norvégien en février 2011 et russe en juillet 2011, dont les impacts 2011 s'élèvent respectivement à 26 et 101 millions d'euros, ont permis de limiter la contraction des marges.

La contribution de **Fenice** à l'EBE du Groupe est en croissance organique de 2 millions d'euros entre 2011 et 2010 ajusté.

1.3.2.2.4 Autre International

L'EBE du segment **Autre International** s'élève à 1 280 millions d'euros en 2011, en augmentation de 18,1% par rapport à 2010 ajusté et en croissance organique de 19,5%.

L'EBE de la **Belgique**, en croissance organique de 74,4%, reflète une progression des volumes vendus d'électricité ainsi qu'une amélioration des marges électricité et gaz.

Le **Brésil** enregistre une croissance organique de 22,6% de son EBE liée notamment à l'effet favorable des ventes à l'exportation.

L'EBE en **Pologne** enregistre une croissance organique de 10,5%. Cette hausse inclut notamment un résultat de déconsolidation de Zielona Gora et Kogeneracja partiellement compensé par une baisse des marges. Celle-ci s'explique par la hausse des prix d'achat du charbon et du combustible biomasse ainsi que par de moindres ventes de chaleur en raison d'un climat plus doux qu'en 2010.

En **Hongrie**, l'EBE est en décroissance organique (-14,3%), en particulier chez BE ZRt dont les marges sont en baisse suite à une évolution du contexte réglementaire.

Aux **Etats-Unis**, l'EBE est en forte décroissance (-28,0%) par rapport à 2010 ajusté. La décroissance organique de l'EBE s'élève à -16,7% et s'explique par l'impact défavorable des arrêts fortuits chez CENG, ainsi que par le changement de statut du projet de nouveau nucléaire Calvert Cliffs 3 d'Unistar. En effet, sa requalification en phase de pré-développement a entraîné l'enregistrement de ses dépenses en charges et non plus en immobilisations (cf. § 1.4.3).

1.3.2.2.5 Autres activités

Les **Autres activités** contribuent à l'EBE du Groupe à hauteur de 1 929 millions d'euros, en augmentation de 47 millions par rapport à 2010 ajusté et en croissance organique de 3,3%.

La contribution d'**EDF Energies Nouvelles** à l'EBE du Groupe s'élève à 540 millions d'euros²⁵, en progression organique de 17,4% par rapport à 2010 ajusté. Cette hausse s'explique principalement par la croissance de l'activité Production éolienne et solaire.

L'EBE d'**EDF Trading** est en croissance organique de 7,2% par rapport à 2010 ajusté, en lien avec la hausse du chiffre d'affaires²⁶.

L'EBE de **Dalkia** est en décroissance organique de 124 millions d'euros soit -34,4%, principalement du fait de la plus-value de la cession d'Usti en République tchèque enregistrée en 2010, ainsi que par de moindres résultats, notamment en Italie.

²⁵ 560 millions d'euros aux bornes d'EDF Energies Nouvelles, avant ajustements de consolidation du groupe EDF.

²⁶ Le chiffre d'affaires d'EDF Trading est constitué de sa marge de trading.

1.3.3 Résultat d'exploitation

Un résultat d'exploitation en augmentation de 75,6%.

En millions d'euros	2011	2010 ajusté	Variation en valeur	Variation en %
EBE	14 824	14 156	+668	+4,7
Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Energie et Matières Premières, hors activités de trading	(116)	15	-131	n.a.
Dotations aux amortissements	(6 285)	(6 434)	+149	-2,3
Dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations en concession	(221)	(428)	+207	-48,4
(Pertes de valeur) / reprises	(640)	(1 743)	+1 103	-63,3
Autres produits et charges d'exploitation	724	(848)	+1 572	n.a.
Résultat d'exploitation	8 286	4 718	+3 568	+75,6

Le **résultat d'exploitation** consolidé du Groupe s'élève à 8 286 millions d'euros en 2011, en augmentation de 3 568 millions d'euros par rapport à 2010 ajusté, ce qui s'explique principalement par l'évolution des pertes de valeur (constatées en 2010 essentiellement sur les Etats-Unis et le Royaume-Uni, et en 2011 chez Edison et Dalkia) et des autres produits et charges d'exploitation (provision pour risques sur les activités italiennes du Groupe en 2010, évolution des provisions pour renouvellement des immobilisations en concession chez ERDF et plus-value de cession EnBW en 2011).

1.3.3.1 Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Energie et Matières Premières hors activités de trading

Les variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Energie et Matières Premières hors activités de trading passent de 15 millions d'euros en 2010 ajusté à -116 millions d'euros en 2011. Les évolutions négatives, principalement localisées dans le segment **Autre International** (Belgique) et en **France** sont partiellement compensées par l'évolution positive au **Royaume-Uni**.

1.3.3.2 Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements sont en légère diminution par rapport à 2010 ajusté (-2,3%).

Le **Royaume-Uni** tout comme l'**Italie** enregistrent de moindres charges d'amortissements en 2011 : le premier essentiellement en raison de l'extension des durées de vie des centrales de Heysham 1 et Hartlepool accordée par le *Nuclear Installations Inspectorate* (NII)²⁷ en 2010, la seconde du fait des dépréciations passées en 2010 sur certains actifs thermiques.

La **France** a enregistré une hausse des dotations aux amortissements (+177 millions d'euros), liée aux nouveaux investissements. De même, chez EDF Energies Nouvelles, les mises en service du parc de production conduisent à une hausse des dotations aux amortissements de 34 millions d'euros

1.3.3.3 Dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations en concession

La diminution de 207 millions d'euros des **dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations en concession** en 2011 par rapport à 2010 est attribuable à ERDF et liée à la réduction de l'assiette des biens renouvelables pendant la durée des concessions.

²⁷ Autorité de sûreté nucléaire britannique, intégrée depuis le 1^{er} avril 2011 à l'Office for Nuclear Regulation (ONR).

1.3.3.4 Pertes de valeur / reprises

En 2010, les pertes de valeur comptabilisées pour 1 743 millions d'euros concernaient essentiellement les Etats-Unis, le Royaume-Uni et dans une moindre mesure les segments Autres activités et Italie.

En 2011, les pertes de valeur constatées pour 640 millions d'euros concernent Edison en **Italie** pour 320 millions d'euros (dont 280 millions d'euros pour Edipower), le segment **Autres activités** à hauteur de 267 millions d'euros et le segment **Autre International** avec BE ZRt en Hongrie pour 53 millions d'euros.

Ces pertes de valeur sur le segment **Autres activités** concernent Dalkia pour 151 millions d'euros, sur ses activités en Italie et dans une moindre mesure en Espagne. Elles s'élèvent à 78 millions d'euros chez EDF Energies Nouvelles, notamment en France sur l'activité photovoltaïque qui a subi l'évolution de la réglementation française en matière d'énergie solaire depuis fin 2010.

1.3.3.5 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation présentent un produit net de 724 millions d'euros en 2011 contre une charge nette de 848 millions d'euros en 2010 ajusté.

En 2010, ils incluaient notamment une dotation à une provision pour risques relative aux activités en Italie pour 750 millions d'euros.

En 2011, ils comprennent essentiellement la comptabilisation de l'impact positif de 414 millions d'euros sur la provision pour renouvellement dû au changement d'estimation de la durée de vie de certains ouvrages de distribution publique en France, ainsi que la plus-value de cession d'EnBW pour 276 millions d'euros.

1.3.4 Résultat financier

En millions d'euros	2011	2010 ajusté	Variation en valeur	Variation en %
Coût de l'endettement financier brut	(2 271)	(2 424)	+153	-6,3
Effet de l'actualisation	(3 064)	(2 971)	-93	+3,1
Autres produits et charges financiers	1 555	1 499	+56	+3,7
Résultat financier	(3 780)	(3 896)	+116	-3,0

Le résultat financier représente une charge de 3 780 millions d'euros en 2011, en baisse de 116 millions d'euros par rapport à 2010 ajusté. Cette évolution s'explique par :

- une baisse des charges d'intérêts (-6,3%) due à des actions d'optimisation de la structure de la dette brute ;
- une augmentation des charges d'actualisation de 93 millions d'euros provenant essentiellement de la France ;
- une hausse des autres produits et charges financiers liée notamment à l'optimisation de la trésorerie et des actifs liquides.

1.3.5 Impôts sur les résultats

L'impôt sur les résultats s'élève à 1 305 millions d'euros en 2011, correspondant à un taux effectif d'impôt de 29,0% (charge de 682 millions d'euros correspondant à un taux effectif d'impôt de 83,0% en 2010 ajusté).

La diminution du taux effectif d'impôt s'explique principalement par la comptabilisation en 2010 des pertes de valeur aux Etats-Unis et au Royaume-Uni et de la provision pour risques sur le secteur Italie. Retraité de cette provision et des pertes de valeur comptabilisées en 2010 et 2011, le taux effectif d'impôt est stable (26,6% en 2011 contre 26,4% en 2010 ajusté).

1.3.6 Quote-part de résultat des entreprises associées

Le Groupe enregistre un produit de 45 millions d'euros en 2011, contre un produit de 504 millions d'euros en 2010 ajusté. Cette diminution s'explique essentiellement par la comptabilisation d'une perte de valeur chez Alpiq pour 320 millions d'euros, ainsi que par la diminution du résultat d'Alpiq et de RTE entre 2010 et 2011.

1.3.7 Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle

Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle s'élève à 236 millions d'euros en 2011, stable par rapport à 2010 ajusté.

1.3.8 Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'élève à 3 010 millions d'euros en 2011, en hausse de 2 601 millions d'euros par rapport à 2010 ajusté.

1.3.9 Résultat net courant

Le résultat net courant²⁸ s'établit à 3 520 millions d'euros en 2011, en augmentation de 415 millions d'euros, soit 13,4% par rapport à 2010 ajusté.

A périmètre et change constants, il augmente de 12,9%.

²⁸ Résultat net hors éléments non récurrents et hors variation nette de juste valeur sur instruments dérivés Energie et Matières Premières hors activités de trading nets d'impôts.

Les éléments non récurrents et variation nette de juste valeur sur instruments dérivés Energie et Matières Premières hors activités de trading nets d'impôts en 2011 s'élèvent à -510 millions d'euros : ils se composent principalement de :

- +253 millions d'euros de résultat de cession EnBW,
- -320 millions d'euros de perte de valeur Alpiq,
- -304 millions d'euros de perte de valeur Edison,
- -135 millions d'euros de perte de valeur Dalkia International,
- -217 millions d'euros de dépréciation sur les titres Veolia,
- +266 millions d'euros de reprise de provision pour renouvellement liée au changement d'estimation de la durée de vie de certains actifs,
- -58 millions d'euros de variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Energie et Matières Premières hors activités de trading nettes d'impôt,
- +5 millions d'euros d'autres éléments.

Les éléments non récurrents et variation nette de juste valeur sur instruments dérivés Energie et Matières Premières hors activités de trading nets d'impôts étaient de -2 696 millions d'euros en 2010 ajusté et incluaient notamment des pertes de valeur et des autres produits et charges d'exploitation, notamment sur les Etats-Unis et l'Italie, ainsi que de la provision TaRTAM sur la France.

1.4 Endettement financier net, flux de trésorerie et investissements

L'endettement financier net correspond aux emprunts et dettes financières diminués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs liquides. Les actifs liquides sont des actifs financiers composés de fonds ou de titres de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité. La définition de l'endettement financier net a été revue en 2010 afin de prendre en compte les prêts du Groupe à RTE, entité consolidée par mise en équivalence à compter du 31 décembre 2010.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'endettement financier net du Groupe :

En millions d'euros	2011	2010 ajusté	Variation en valeur	2010 retraité	Variation en valeur
Excédent brut d'exploitation	14 824	14 156	668	16 623	(1 799)
Neutralisation des éléments non monétaires inclus dans l'EBE	(1 925)	(1 186)	(739)	(1 165)	(760)
Frais financiers nets décaissés	(1 623)	(1 748)	125	(2 197)	574
Impôt sur le résultat payé	(1 331)	(1 814)	483	(1 967)	636
Autres éléments	336	491	(155)	152	184
Cash flow opérationnel ⁽¹⁾	10 281	9 899	382	11 446	(1 165)
Variation du besoin en fonds de roulement net	(1 121)	25	(1 146)	298	(1 419)
Investissements opérationnels (Capex Bruts) nets des cessions	(10 637)	(10 094)	(543)	(12 053)	1 416
Free cash flow	(1 477)	(170)	(1 307)	(309)	(1 168)
Dotation actifs dédiés France	(315)	n.a	n.a	(1 343)	1 028
Investissements financiers nets	3 277	n.a	n.a	3 613	(336)
Dividendes versés	(2 383)	n.a	n.a	(2 353)	(30)
Autres variations ⁽²⁾	8	n.a	n.a	(287)	295
(Augmentation)/ diminution de l'endettement financier net, hors effet de périmètre et de change	(890)	n.a	n.a	(679)	(211)
Effet de la variation du périmètre	2 607	n.a	n.a	9 358	(6 751)
Effet de la variation de change	(516)	n.a	n.a	(782)	266
Autres variations non monétaires ⁽³⁾	(97)	n.a	n.a	15	(112)
(Augmentation)/Diminution de l'endettement financier net	1 104	n.a	n.a	7 912	(6 808)
(Augmentation)/Diminution de l'endettement financier net des activités en cours de cession	0	n.a	n.a	195	(195)
Endettement financier net ouverture	34 389	n.a	n.a	42 496	
Endettement financier net clôture	33 285	n.a	n.a	34 389	

(1) Le cash flow opérationnel ne constitue pas un agrégat défini par les normes IFRS comme élément de mesure de la performance financière et ne peut pas être comparable aux indicateurs ainsi dénommés par d'autres entreprises. Cet indicateur, appelé également « Funds from operations » (FFO), est égal aux flux de trésorerie nets générés par l'exploitation hors variation du besoin en fonds de roulement corrigés, le cas échéant, d'effets non récurrents et diminués des frais financiers nets décaissés et de l'impôt sur le résultat payé.

(2) Principalement variation des intérêts courus sur la dette, participations reçues sur biens en concession, subventions d'investissements et soule libératoire versée à AREVA pour le démantèlement de La Hague (2011 : 664 millions d'euros hors taxes contre 633 millions d'euros en 2010).

(3) Correspondent principalement aux variations de justes valeurs et aux reclassements comptables impactant l'endettement financier net.

Dans le tableau ci-dessus :

- les montants correspondant aux données 2010 ajustées ne sont pas renseignés pour les éléments au-delà du Free cash flow dans la mesure où un ajustement « à périmètre comparable » n'est pas réputé pertinent pour des éléments liés par nature aux opérations de cessions et aux changements de mode de consolidation.
- la diminution de l'endettement financier net d'EnBW se trouve en 2010 sur une ligne dédiée (activités en cours de cession) ; ce n'est pas le cas de RTE et des réseaux au Royaume-Uni. Les explications relatives aux écarts entre les données 2010 retraitées et 2011 précisent donc les effets des cessions opérées au Royaume-Uni et de la mise en équivalence de RTE.

Dans l'analyse qui suit, les comparaisons sont réalisées :

- par rapport aux données 2010 ajustées jusqu'au Free cash flow (cf § 1.4.4) ;
- par rapport aux données 2010 retraitées de la dotation aux actifs dédiés (cf § 1.4.5) à la variation de l'endettement financier net (cf § 1.4.9).

1.4.1 Cash flow opérationnel

Le cash flow opérationnel s'établit à 10 281 millions d'euros en 2011, contre 9 899 millions d'euros en 2010, soit une augmentation de 382 millions d'euros.

Cette variation s'explique essentiellement par l'augmentation de l'EBE (668 millions d'euros) et par la baisse de l'impôt payé sur le résultat (483 millions d'euros) ; cette baisse est due principalement à l'écart sur les paiements des soldes d'impôt en France et au Royaume-Uni relatifs aux exercices précédents et aux remboursements d'impôt par RTE à EDF SA dans le cadre de l'intégration fiscale, supérieurs en 2011. Ces impacts positifs sont compensés par la hausse des éléments non monétaires (-739 millions d'euros) essentiellement due aux variations de juste valeur d'instruments de couverture.

1.4.2 Variation du besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) s'est accru de 1 121 millions d'euros sur l'exercice 2011.

Cette variation s'explique par la hausse des stocks (-1 031 millions d'euros), principalement localisée sur la France (-475 millions d'euros dont -240 millions d'euros au titre des combustibles nucléaires), le Royaume-Uni (-142 millions d'euros essentiellement au titre des combustibles nucléaires) et EDF Energies Nouvelles (-230 millions d'euros), et par l'augmentation du produit à recevoir CSPE, intégrant les recettes liées à l'énergie facturée (-1 009 millions d'euros sur le périmètre EDF SA), atténuées notamment par la hausse des dettes fournisseurs nettes des avances versées (676 millions d'euros), principalement constatée chez EDF Trading.

La diminution du BFR sur 2010 reflétait l'avance encaissée dans le cadre du contrat avec le consortium Exeltium (1 747 millions d'euros). Hors cette avance, le BFR aurait augmenté de 1 722 millions d'euros en 2010.

1.4.3 Investissements opérationnels bruts

Les investissements opérationnels bruts s'élèvent à 11 134 millions d'euros en 2011, en augmentation de 860 millions d'euros, soit +8,4% par rapport à 2010 ajusté. Les investissements opérationnels du Groupe ont évolué comme suit :

En millions d'euros	2011	2010 ajusté	Variation en valeur	2010 retraité	Variation en valeur
Activités réseaux	2 754	2 558	196	3 724	(970)
Activités non régulées	3 896	3 655	241	3 655	241
Activités insulaires	728	495	233	495	233
France	7 378	6 708	670	7 874	(496)
Royaume-Uni	1 179	1 078	101	1 871	(692)
Italie	318	381	(63)	381	(63)
Autre International	436	553	(117)	561	(125)
International	1 933	2 012	(79)	2 813	(880)
Autres activités	1 823	1 554	269	1 554	269
Investissements opérationnels	11 134	10 274	860	12 241	(1 107)

L'augmentation des investissements opérationnels en **France** est de 670 millions d'euros, soit +10,0%. Sur les activités de réseaux, cette évolution s'explique essentiellement par les investissements d'ERDF sur les raccordements des clients (122 millions d'euros) et sur la qualité de la desserte (153 millions d'euros). Concernant les activités non régulées, l'augmentation se concentre sur la maintenance nucléaire (367 millions d'euros), principalement sur les opérations de maintien du patrimoine et de prolongation de durée d'exploitation des centrales. S'agissant des activités insulaires, la hausse s'explique par des investissements dans de nouvelles capacités de production, en cours de réalisation en Haute Corse, en Guadeloupe (Pointe Jarry), en Martinique (Belfontaine) et à la Réunion (Port Est).

Au **Royaume-Uni**, les investissements opérationnels sont en hausse de 101 millions d'euros, soit +9,4%. Cette variation s'explique notamment par l'augmentation des investissements liés au développement du Nouveau nucléaire et des énergies renouvelables.

En **Italie**, la baisse de 63 millions des investissements opérationnels (-16,5%) est principalement localisée chez Fenice (-59 millions d'euros).

Sur la zone **Autre International**, les investissements opérationnels sont en diminution de 117 millions d'euros en 2011 par rapport à 2010, principalement aux Etats-Unis, en Pologne et sur le segment Autre Europe de l'ouest.

Les investissements opérationnels des **Autres activités** sont en hausse de 269 millions d'euros, soit 17,3%. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des investissements d'EDF Energies Nouvelles (141 millions d'euros), essentiellement en Amérique du Nord, et de Dalkia (111 millions d'euros).

1.4.4 Free cash flow

Le free cash flow du Groupe à fin décembre 2011 est de -1 477 millions d'euros (contre -170 millions d'euros en 2010) et s'explique essentiellement par :

- un cash flow opérationnel de 10 281 millions d'euros (cf § 1.4.1) ;
- une consommation de BFR sur 2011 de -1 121 millions d'euros (cf § 1.4.2) ;
- les investissements opérationnels bruts de 11 134 millions d'euros (cf § 1.4.3) ;

L'écart de 1 307 millions d'euros par rapport à 2010 ajusté provient essentiellement de l'avance encaissée en avril 2010 dans le cadre du contrat avec le consortium Exeltium (1 747 millions d'euros), sans équivalent sur 2011.

1.4.5 Dotation aux actifs dédiés

Conformément à la loi 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, EDF poursuit la constitution d'actifs dédiés pour couvrir certains de ses engagements nucléaires de long terme.

La dotation de trésorerie sur l'année 2011 concernant les actifs dédiés en France s'élève à 315 millions d'euros. La baisse de la dotation par rapport à 2010 (soit 1 028 millions d'euros) s'explique à la fois par les impacts de l'affectation à fin 2010 de 50% des titres RTE aux actifs dédiés, à hauteur de 2,3 milliards d'euros et de l'article 20 de la loi NOME autorisant l'allongement jusqu'à fin juin 2016 de la période de constitution du portefeuille d'actifs dédiés. Cette baisse s'explique également par la suspension ponctuelle des dotations à compter d'août 2011 en raison des conditions de marché.

1.4.6 Investissements financiers nets (hors dotation aux actifs dédiés)

L'année 2011 se caractérise par un désinvestissement financier net (hors dotations aux actifs dédiés) de 3 277 millions d'euros qui comprend :

- Les produits de cession (4 942 millions d'euros) qui s'expliquent principalement par l'encaissement en février 2011 de 4 500 millions d'euros dans le cadre de la cession d'EnBW (prix de cession de 4 669 millions d'euros dont 169 millions encaissés sur 2010) ;
- Les investissements de croissance externe (-1 996 millions d'euros), principalement en France avec l'OPAES sur EDF Energies Nouvelles (1 462 millions d'euros).

1.4.7 Dividendes

Les dividendes versés en numéraire (2 383 millions d'euros) comprennent le solde du dividende 2010 pour 1 069 millions d'euros, l'acompte sur 2011 pour 1 053 millions d'euros, et les dividendes versés par les filiales du

Groupe à leurs actionnaires minoritaires (261 millions d'euros), principalement Centrica au Royaume-Uni (140 millions d'euros). En 2010, les dividendes versés en numéraire étaient de 2 353 millions d'euros.

1.4.8 Effets périmètre et change

L'effet périmètre reflète principalement l'impact de la déconsolidation de la dette financière d'EnBW, qui contribue à la réduction de l'endettement financier net pour 2 591 millions d'euros.

L'effet change (appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport à l'euro²⁹) a un impact défavorable de -516 millions d'euros sur l'endettement financier net du Groupe.

1.4.9 Endettement financier net

L'endettement financier net du Groupe s'établit ainsi à 33 285 millions d'euros au 31 décembre 2011. Il était de 34 389 millions d'euros au 31 décembre 2010 et diminue donc de 1 104 millions d'euros sur l'année 2011.

La baisse de l'endettement financier net sur l'année 2011 s'explique principalement par les impacts de la cession d'EnBW (7 091 millions d'euros), compensés notamment par le free cash flow négatif (-1 477 millions d'euros cf § 1.4.4), l'OPAES sur EDF Energies Nouvelles (-1 462 millions d'euros) et par les versements des dividendes (-2 383 millions d'euros cf § 1.4.7) et de la soulte libératoire pour le démantèlement de La Hague (-664 millions d'euros hors taxes).

1.4.10 Ratios financiers

	2011	2010
Dette financière nette/EBE	2,2	2,2 ⁽¹⁾
Dette financière nette/(Dette financière nette + capitaux propres) ⁽²⁾	49%	48%

(1) Le ratio 2010 comprend : au dénominateur, retraitement de l'EBE 2010 des réseaux au Royaume-Uni (10 mois) et de l'EBE de RTE (12 mois) ; au numérateur, retraitement d'EnBW.

(2) Capitaux propres y compris participations ne donnant pas le contrôle.

²⁹ Appréciation de 3,3% du dollar américain face à l'euro : 31 décembre 2010 0,7484 €/€ ; 31 décembre 2011 0,7729 €/€. Appréciation de 3,0% de la livre sterling face à l'euro : 31 décembre 2010 1,1618 €/£ ; 31 décembre 2011 1,1972 €/£.

1.5 Recherche et Développement

1.5.1 Recherche et développement, brevets et licences

La Direction Recherche et Développement (R&D) du groupe EDF a pour missions principales de contribuer à l'amélioration de la performance des unités opérationnelles et d'identifier et préparer les relais de croissance à moyen et long terme. En 2011, le montant global des dépenses de recherche et développement d'EDF s'élève à 518 millions d'euros, dont environ 20% ont été consacrés à la protection de l'environnement. Ces dépenses concernent notamment la recherche sur l'efficacité énergétique, les usages de l'électricité en substitution à des énergies fossiles, les énergies renouvelables et leur insertion dans le système électrique, la ville durable, les impacts locaux du changement climatique ainsi que d'autres problématiques environnementales telles que la biodiversité, la qualité de l'eau ou encore la réduction des nuisances. La prise de participation dans des fonds d'investissement dédiés à l'innovation s'inscrit également dans cette stratégie.

Près de 70% des activités R&D d'EDF sont consacrées annuellement à des projets commandités par les directions opérationnelles et les filiales du Groupe. Le complément est dédié à des actions d'anticipation de moyen et long termes qui s'inscrivent dans les grands axes prioritaires de la R&D. La Direction Recherche et Développement d'EDF compte à fin 2011 plus de 2 000 collaborateurs sur sept sites (trois en région parisienne, un en Allemagne, un au Royaume-Uni, un en Pologne et un en Chine). Le Conseil d'administration d'EDF a validé en novembre 2010 le projet d'implanter le centre principal de R&D d'EDF sur le Campus de Paris-Saclay, ce qui lui permettra de bénéficier d'une dynamique de coopération renforcée avec les établissements d'enseignement supérieur et les centres de recherche à proximité.

1.5.2 Priorités de la R&D

L'ambition de la R&D d'EDF se décline selon trois axes prioritaires :

- consolider et développer un mix énergétique décarboné,
- favoriser une demande énergétique flexible et bas carbone,
- adapter le système électrique aux nouveaux enjeux.

Selon le premier axe, les objectifs majeurs sont de pérenniser l'avantage nucléaire du Groupe et le développement des énergies renouvelables et d'examiner la faisabilité industrielle de la capture et du stockage du carbone. Ainsi, dans le domaine de la production nucléaire, hydraulique et thermique à flamme, la R&D d'EDF développe d'une part les outils et méthodes pour améliorer les performances d'exploitation et optimiser la durée de fonctionnement des moyens de production du Groupe en toute sûreté. D'autre part, elle anticipe et se prépare à de nouvelles exigences environnementales plus contraignantes. Dans le domaine des énergies renouvelables, la R&D a pour objectif d'identifier les ruptures technologiques à forts enjeux compétitifs et contribue à faire émerger industriellement les technologies les plus prometteuses au bénéfice du Groupe, notamment en matière d'énergies solaires et marines. Concernant la capture et le stockage du carbone, le rôle de la R&D est d'évaluer les procédés de façon à pouvoir se positionner à long terme sur la filière charbon. La R&D est engagée aux côtés de la DPIT³⁰ dans des opérations pilote notamment sur les tranches de la centrale du Havre avec un pilote de captage par amine.

Selon le deuxième axe, la R&D innove sur de nouveaux usages pour l'électricité : mobilité électrique, pompes à chaleur et bâtiments plus économes pour différents segments de marché. La R&D contribue également à la préparation de nouvelles offres pour des clients acteurs énergétiques. En outre, elle propose des outils et méthodes pour accroître la connaissance client, concevoir des solutions énergétiques de référence et améliorer la gestion commerciale. Enfin, dans une optique de développement durable, la R&D investit dans l'accompagnement des agglomérations futures (*smart cities*) afin d'optimiser les infrastructures à la maille locale et de développer d'autres innovations notamment autour de la mobilité électrique.

Le troisième axe prioritaire de la R&D est l'adaptation du système électrique à une économie décarbonée, qui implique de savoir gérer l'intermittence, d'intégrer de nouveaux usages de l'électricité en optimisant les moyens

³⁰ Direction de la Production et de l'Ingénierie thermique d'EDF.

de production et les besoins en réseaux, de développer des systèmes de gestion de l'énergie à la maille locale ou d'optimiser des flux d'électricité à la maille continentale.

L'évolution vers des réseaux électriques « intelligents », dits *smart grids*, constitue l'un des pivots de ces efforts. En premier lieu, pour anticiper l'arrivée de nouvelles technologies et l'évolution du paysage énergétique, la R&D travaille à l'élaboration de scénarios prospectifs et développe des modèles du système énergétique qui permettent notamment de mieux piloter l'équilibre offre-demande. Elle apporte des solutions innovantes facilitant l'insertion de production intermittente décentralisée, améliorant la gestion des actifs du réseau (vieillesse des matériels, solutions de comptage, automatisation pour optimiser qualité et coûts, etc.). La R&D contribue ainsi à plusieurs démonstrateurs *smart grids* en Europe. La R&D prépare également l'émergence de grands réseaux à courant continu (*super grids*) en Europe mais aussi ailleurs dans le monde. Finalement, la R&D est intégrateur de thématiques transverses métier (*smart grids, smart cities, super grids*).

1.5.3 Un acteur intégré dans la recherche française, européenne et mondiale

Pour la réalisation de ses programmes, la R&D noue de nombreux partenariats dans le monde.

En France, la R&D a mis en place depuis plusieurs années 12 laboratoires communs avec des partenaires académiques, centres techniques ou industriels et participe notamment avec eux à des projets de recherche collaborative financés par les agences nationales. La R&D soutient également quatre chaires d'enseignement et de recherche ciblées, notamment dans le cadre de la Fondation pour les Energies de Demain. En Europe, la R&D participe à une trentaine de projets. Grâce aux collaborations avec l'*Energy Technology Institute*, l'*Engineering and Physical Sciences Research Council* et avec différentes universités britanniques, elle renforce sa présence dans la recherche partenariale au Royaume-Uni.

L'internationalisation de la R&D en 2011 s'est poursuivie avec la création d'un centre de R&D en Chine (Pékin), impliqué dans les démonstrateurs chinois de grande taille portant sur les réseaux intelligents, les villes durables, la capture et la séquestration du CO₂, et certaines technologies d'énergies renouvelables. La création du Centre s'accompagne d'un développement accentué des partenariats académiques et industriels en Chine.

La R&D a également présenté en 2011 des candidatures aux projets d'Instituts d'excellence dans les Energies Décarbonées dans le cadre des Investissements d'Avenir et a contribué aux projets de démonstrateurs *smart grids* du Groupe. Par ailleurs, la R&D participe à deux *Knowledge and Innovation Communities*, initiatives de la Commission européenne favorisant le transfert de connaissances et de savoir-faire entre éducation, recherche et industrie. Leurs domaines de prédilection portent sur le changement climatique, les réseaux et villes intelligents, le stockage, ou encore les énergies renouvelables.

1.5.4 Politique de propriété intellectuelle

Fin 2011, le portefeuille d'EDF comprend 479 innovations brevetées et protégées par 1 448 titres de propriété en France et à l'étranger.

EDF est, par ailleurs, une marque déposée dans plus de 60 pays.

1.6 Gestion et contrôle des risques marchés

1.6.1 Gestion et contrôle des risques financiers

La présente section expose la politique et les principes en matière de gestion des risques financiers du Groupe (liquidité, change, taux d'intérêt, actions et contrepartie) définis dans le Cadre de Gestion Financière et la politique de gestion du risque de contrepartie Groupe, mis en place par le groupe EDF. Ces principes sont applicables à EDF et aux seules filiales contrôlées opérationnellement (c'est-à-dire hors Edison, Dalkia et CENG) ou qui ne bénéficient pas, par la loi, de garanties spécifiques d'indépendance de gestion (c'est-à-dire hors RTE, EDF Réseau Distribution France-ERDF). Conformément à la norme IFRS 7, les paragraphes suivants décrivent la nature des risques découlant des instruments financiers en s'appuyant sur des analyses de sensibilité et les risques de crédit (contrepartie).

Le développement international du Groupe a conduit à la mise en place, début 2002, d'une structure dédiée — le Département Contrôle des Risques Financiers («DCRF») — en charge de la maîtrise des risques financiers au niveau du Groupe par le contrôle de la bonne application des principes du Cadre de Gestion Financière. Cette structure a également pour mission d'effectuer un contrôle de second niveau (méthodologie et organisation) sur les entités EDF et les filiales du Groupe contrôlées opérationnellement ainsi qu'un contrôle opérationnel des activités de financement de la tête du Groupe.

Le DCRF produit des rapports de suivi quotidien des indicateurs de risques, concernant les activités de la salle des marchés financiers d'EDF.

Des audits internes réguliers s'assurent de la mise en place effective des contrôles.

1.6.1.1 Position de liquidité et gestion du risque de liquidité

Position de liquidité

Au 31 décembre 2011, les liquidités du Groupe s'élèvent à 14 767 millions d'euros et les lignes de crédit disponibles s'établissent à 10 179 millions d'euros. Le Groupe a par ailleurs accès à des ressources financières au travers de ses programmes d'émissions court terme et obligataires.

Sur l'année 2012, les flux prévisionnels de remboursement et d'intérêts de la dette du Groupe au 31 décembre 2011 s'élèveront à 9 071 millions d'euros, dont 2 673 millions d'euros au titre d'emprunts obligataires.

Au 31 décembre 2011, aucune société du Groupe n'a fait l'objet d'un défaut de paiement au titre de ses emprunts.

Gestion du risque de liquidité

Dans le cadre de la gestion de sa position de liquidité, du financement de son programme d'investissements opérationnels et de croissance externe et du renforcement de sa dette à long terme, le Groupe a, notamment, procédé au cours de l'année 2011 à l'émission d'emprunts obligataires dont les caractéristiques sont présentées dans la note 39.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2011 (« Variations des emprunts et dettes financières»). Les emprunts obligataires ont été émis au travers de programme EMTN pour un montant de 300 millions d'euros et 1 250 millions de livres sterling, complété par un emprunt *schuldschein* de 188 millions d'euros. Par ailleurs RTE a procédé à une émission obligataire de 500 millions d'euros le 3 février 2011, suivie de 250 millions d'euros supplémentaires le 28 octobre 2011.

La maturité moyenne de la dette du Groupe a ainsi été portée au 31 décembre 2011 à 9,2 ans contre 8,9 ans au 31 décembre 2010³¹, celle d'EDF SA à 10,4 ans contre 10,2 ans au 31 décembre 2010.

³¹ Changement de méthodologie au 30 juin 2011 : calcul de la maturité moyenne sur la base de flux trimestriels contre des flux annuels en 2010.

Au 31 décembre 2011, les échéances résiduelles des passifs financiers (y compris paiement des intérêts) se présentent comme suit, conformément à la norme IAS 39 (valorisation sur la base des cours de change et de taux d'intérêt au 31/12/2011) :

En millions d'euros	Dettes	Instruments de couverture ⁽¹⁾		Garanties données sur emprunts
		Swaps de taux	Swaps de change	
2012	9 071	(44)	70	13
Entre 2013 et 2016	22 297	(171)	149	26
2017 et au-delà	43 465	(316)	48	119
TOTAL	74 833	(531)	267	158
Dont remboursement de dette	48 947			
Dont charges d'intérêt	25 885			

(1) Les données sur les instruments de couverture incluent l'actif et le passif.

Le groupe EDF a pu satisfaire ses besoins de financement par une gestion prudente de sa liquidité et a levé des financements dans des conditions satisfaisantes.

Pour gérer le risque de liquidité, différents leviers spécifiques sont utilisés :

- le cash pooling du Groupe qui centralise la trésorerie des filiales contrôlées. Ce dispositif vise à mettre à la disposition d'EDF SA les soldes de trésorerie des filiales et à rémunérer leurs comptes afin d'optimiser la gestion des disponibilités du Groupe et de proposer aux filiales un système leur garantissant des conditions financières de marché ;

- la centralisation du financement des filiales contrôlées au niveau de la trésorerie du Groupe. Le financement de la variation du besoin en fonds de roulement des filiales est effectué par la Trésorerie du Groupe via la mise à disposition de lignes de crédit stand-by aux filiales qui peuvent ainsi se financer en revolving auprès du Groupe. Dans ce contexte, EDF Energy et EDF Trading disposent désormais de lignes de crédit avec EDF. Par ailleurs, la filiale d'investissement EDF Investissements Groupe (EDF IG), créée en partenariat avec la banque Natixis Belgique Investissements, assure le financement à moyen long terme. Ces financements sont mis en place de manière autonome par EDF IG qui définit les conditions du financement. Ces conditions sont celles que la filiale obtiendrait sur le marché dans une situation de pleine concurrence ;

- la gestion active et la diversification des sources de financement du Groupe : le Groupe a accès à des ressources court terme sur différents marchés dans le cadre de programmes de billets de trésorerie, d'US CP (papier commercial aux Etats-Unis) ou d'Euro CP (papier commercial sur l'euro marché). Pour EDF, les plafonds sont respectivement de 6 milliards d'euros pour les billets de trésorerie, 10 milliards de dollars américains pour les US CP et 1,5 milliards de dollars américains pour les Euro CP.

Au 31 décembre 2011, les encours d'émissions de billets de trésorerie du Groupe étaient de 1 489 millions d'euros et de 2 434 millions de dollars américains de US CP. Il n'y avait aucune émission d'Euro CP.

RTE dispose d'un programme court terme d'émission BT dont le plafond est de 1,5 milliard d'euros, et dont l'encours au 31 décembre 2011 était de 300 millions d'euros. A signaler que EDF Energy ne recourt plus à son programme d'émissions CT depuis la centralisation du financement par EDF.

EDF a accès aux principaux marchés de capitaux du monde, à savoir les marchés Euros via son programme EMTN (plafond actuel à 20 milliards d'euros) notamment pour des émissions en euro et en livres sterling ainsi que les marchés domestiques, qui sont en *stand-alone*, pour les émissions en dollar américain (144 A), yen (samourai) et francs suisses.

Par ailleurs RTE et Edison disposent de leurs propres programmes EMTN dont les plafonds sont respectivement de 7,5 milliards d'euros et 3 milliards d'euros. EDF Energy ne dispose plus de programmes EMTN.

- EDF bénéficie également d'une ligne de 500 millions d'euros de la part de la Banque européenne d'Investissement, tirée à hauteur de 350 millions d'euros en 2011 s'ajoutant aux 100 millions d'euros déjà tirés en 2010, soit un total de 450 millions d'euros de consommé à fin 2011.

Le tableau ci-dessous présente, par date croissante d'échéance, les emprunts du Groupe dont la valeur est supérieure à 750 millions d'euros ou équivalents euros dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2011 :

Entité	Date d'émission ⁽³⁾	Échéance	Nominal à l'émission (en millions de devises)	Devise	Taux
EDF	11/2008	01/2013	2 000	EUR ⁽¹⁾	5,6%
EDF	01/2009	01/2014	1 250	USD	5,5%
EDF	07/2009	07/2014	3 269	EUR	4,5%
EDF	01/2009	01/2015	2 000	EUR ⁽¹⁾	5,1%
EDF	10/2001	10/2016	1 100	EUR	5,5%
EDF	02/2008	02/2018	1 500	EUR	5,0%
EDF	01/2009	01/2019	2 000	USD	6,5%
EDF	01/2010	01/2020	1 400	USD	4,6%
EDF	05/2008	05/2020	1 200	EUR	5,4%
EDF	01/2009	01/2021	2 000	EUR	6,3%
EDF	09/2009	09/2024	2 500	EUR ⁽²⁾	4,6%
EDF	11/2010	11/2025	750	EUR	4,0%
EDF	04/2010	04/2030	1 500	EUR ⁽²⁾	4,6%
EDF	02/2003	02/2033	850	EUR	5,6%
EDF	06/2009	06/2034	1 500	GBP	6,1%
EDF	01/2009	01/2039	1 750	USD	7,0%
EDF	11/2010	11/2040	750	EUR	4,5%
EDF	10/2011	10/2041	1 250	GBP	5,5 %
EDF	09/2010	09/2050	1 000	GBP ⁽²⁾	5,1%

(1) Ces deux emprunts obligataires ont été partiellement remboursés suite à deux émissions de 750 millions d'euros en 2010.

(2) Ces emprunts obligataires ont été partiellement remboursés en 2011.

(3) Date de réception des fonds.

Les entités du Groupe disposant de crédits syndiqués au 31 décembre 2011 sont EDF, Edison et RTE :

- EDF dispose de deux crédits syndiqués : le premier d'un montant de 3 milliards d'euros venant à échéance en mars 2012 ; le deuxième, de 4 milliards d'euros, échéance novembre 2015, a été prolongé courant 2011 d'une année supplémentaire (échéance novembre 2016) mais en réduisant le montant disponible la dernière année à 3,879 milliards d'euros. Au 31 décembre 2011 ces crédits syndiqués n'ont fait l'objet d'aucun tirage.
- Edison dispose de deux crédits syndiqués : le premier, d'un montant de 1,5 milliards d'euros, échéance 2013 a fait l'objet d'un tirage de 200 millions d'euros en novembre 2011, qui s'ajoutent aux 850 millions d'euros d'encours du premier semestre 2011. Le second d'un plafond de 700 millions d'euros, mis en place en juin 2011 sur la base d'un *club deal basis*, a fait l'objet d'un tirage de 600 millions d'euros au second semestre 2011 s'ajoutant aux 100 millions d'euros d'encours vus à fin juin 2011.
- RTE dispose d'un premier crédit syndiqué d'un montant de 1 milliard d'euros, échéance mai 2013, comportant une ligne *swingline* de 300 millions d'euros. Un deuxième crédit syndiqué d'un montant de 500

millions d'euros, mis en place en juin 2010, a été renouvelé en 2011 pour un an et expirera le 22 juin 2012. Au 31 décembre 2011, ces crédits syndiqués n'ont fait l'objet d'aucun tirage.

1.6.1.2 Notation financière

Les notes à long et court terme attribuées aux entités du groupe EDF par les trois agences de notation financière Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings sont les suivantes au 31 décembre 2011 :

Sociétés	Agences	Notation Long terme	Notation Court Terme
EDF	Standard & Poor's Moody's Fitch Ratings	AA – ⁽¹⁾ sous surveillance négative Aa3 assortie d'une perspective stable A+ assortie d'une perspective stable	A-1 + P-1 F1
RTE	Standard & Poor's	AA- ⁽²⁾ sous surveillance négative	A-1 +
EDF Trading	Moody's	A3 assortie d'une perspective stable	n.a
EDF Energy	Standard & Poor's Moody's Fitch Ratings	A assortie d'une perspective négative A3 perspective stable n.a	A-1 P-2 n.a
Edison SpA	Standard & Poor's Moody's Fitch Ratings	BBB- ⁽³⁾ sous surveillance négative Baa3 ⁽⁵⁾ sous surveillance négative BB- ⁽⁴⁾ sous surveillance négative	A-3 n.a B

n.a = non applicable

(1) S&P a réévalué la note LT de EDF le 7 juillet 2011, passant de A+ à AA – avec une perspective stable, jugeant le soutien de l'Etat plus probable en cas de difficultés; le 15 décembre 2011 S&P plaçait sous surveillance négative EDF en lien avec la mise sous surveillance de l'Etat français.

(2) S&P a réévalué la note LT de RTE le 27 octobre 2011, passant de A+ à AA – avec une perspective stable, jugeant le soutien de l'Etat plus fort en cas de difficultés ; Le 8 décembre 2011 S&P plaçait sous surveillance négative RTE en lien avec la mise sous surveillance de l'Etat français.

(3) S&P a dégradé la note LT de Edison le 5 décembre 2011, passant de BBB à BBB- en raison des perspectives négatives sur les activités gazières, et du report du pacte d'actionnaires à fin décembre 2011. Cette dégradation est assortie d'une mise sous surveillance négative.

(4) Fitch a dégradé le rating long-terme et court-terme de Edison SpA le 23 décembre 2011 en raison du report du pacte d'actionnaires.

(5) Moody's a annoncé le 7 décembre 2011 la mise sous surveillance d'Edison Spa provoquée par les difficultés des actionnaires à obtenir un accord sur la stratégie et la gouvernance d'Edison.

EDF et RTE ont été dégradés le 17 janvier 2012 à A+/A-1 (perspective stable) par l'agence Standard & Poor's, cette décision faisant suite à la dégradation de la notation de l'Etat français.

1.6.1.3 Gestion du risque de change

Par la diversification de ses activités et de son implantation géographique, le Groupe est exposé aux risques de fluctuation des parités de change qui peuvent avoir un impact sur les écarts de conversion des postes de bilan, les charges financières du Groupe, les fonds propres et les résultats.

Afin de limiter son exposition au risque de change, le Groupe a mis en place les principes de gestion suivants :

- Financement en devise : le financement, par chaque entité, de ses activités est effectué, dans la mesure des capacités des marchés financiers locaux, dans sa monnaie fonctionnelle. Dans le cas où les financements sont contractés dans d'autres devises, des instruments dérivés peuvent être utilisés pour limiter le risque de change ;
- Adossement Actif - Passif : les actifs nets des filiales localisées hors zone euro exposent le Groupe à un risque de change. Le risque de change au bilan consolidé sur les actifs en devises est géré soit par un adossement à des dettes d'acquisition dans la même devise, soit par des couvertures de marché avec un recours à des instruments financiers dérivés. La couverture des actifs nets en devises respecte un couple rendement/risque, les ratios de couverture variant entre 70% et 90% selon les devises. Lorsque les instruments de couverture ne sont pas disponibles ou lorsque leur coût est prohibitif, ces positions de change restent ouvertes. Le risque qu'elles représentent est alors suivi par des calculs de sensibilité ;
- Couverture des flux opérationnels en devise : de manière générale, les flux générés par les activités opérationnelles d'EDF et de ses filiales sont libellés dans leur devise locale, à l'exception des flux liés aux achats de combustibles principalement libellés en dollars américains et de certains flux, de moindres montants, liés à des achats de matériel. EDF et ses principales filiales concernées par le risque de change (EDF Energy, EDF

Trading, Edison, EDF Energies Nouvelles) mettent en place des couvertures sur les engagements fermes ou hautement probables liés à ces flux opérationnels futurs.

En conséquence de la politique de financement et de couverture du risque de change, la dette brute du Groupe, au 31 décembre 2011 par devise et après couverture, se décompose de la façon suivante : 53% en euros, 29% en livres sterling, 13 % en dollars américains et le solde, s'élevant à 6%, inclut le franc suisse, le forint hongrois, le zloty polonais, le real brésilien et le yen japonais.

Structure de la dette brute au 31 décembre 2011, par devise avant et après couverture

30 décembre 2011 En millions d'euros	Structure initiale de la dette	Incidence des instruments de couverture ⁽¹⁾	Structure de la dette après couverture	% de la dette
EUR	29 479	(3 129)	26 350	53%
USD	8 890	(2 401)	6 489	13%
GBP	6 822	7 559	14 381	29%
Autres devises	4 843	(2 029)	2 814	6%
TOTAL DES EMPRUNTS	50 034	-	50 034	100%

(1) Couverture de dettes et de situations nettes des filiales étrangères.

Le tableau ci-dessous présente l'impact en capitaux propres d'une variation défavorable des taux de change sur la dette brute du Groupe au 31 décembre 2011. La sensibilité au risque de change reste globalement stable par rapport à 2010.

Sensibilité de la dette brute du Groupe au risque de change

31 décembre 2011 En millions d'euros	Dette après instruments de couverture convertie en euros	Impact d'une variation défavorable de 10 % du cours de change	Dette après variation défavorable de 10 % du cours de change
EUR	26 350	-	26 350
USD	6 489	649	7 138
GBP	14 381	1 438	15 819
Autres devises	2 814	281	3 095
TOTAL DES EMPRUNTS	50 034	2 368	52 402

Du fait de la politique de couverture du risque de change sur les dettes mise en place au sein du Groupe, le compte de résultat des sociétés sous contrôle du Groupe est marginalement exposé au risque de change.

Le tableau ci-dessous présente la position de change liée aux investissements nets (hors exploitation) en devises des principales filiales du Groupe au 31 décembre 2011.

Position des actifs nets

31 décembre 2011 En millions de devises	Actif	Emprunts obligataires	Dérivés	US CP	Position nette après gestion (Actif)
USD	5 248	4 000	198	502	548
CHF (Suisse)	2 201	1 706			495
HUF (Hongrie)	112 195		78 536		33 659
PLN (Pologne)	2 556		1 789		767
GBP (Royaume-Uni)	14 262	5 285	6 124		2 853
BRL (Brésil)	692				692
CNY (Chine)	5 790				5 790

Les actifs indiqués ci-dessus sont les actifs nets des filiales étrangères du Groupe en devises au 30 septembre 2011, retraités des variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie et des actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés en capitaux propres, ainsi que des variations de juste valeur des instruments financiers comptabilisés en résultat au 31 décembre 2011. Les couvertures indiquées ci-dessus sont les emprunts obligataires, dérivés et émissions de *commercial papers* en devises en vie au 31 décembre 2011.

Le tableau ci-dessous présente le risque de perte de change, en capitaux propres, sur la position nette globale liée aux investissements nets (hors exploitation) en devises des principales filiales du Groupe au 31 décembre 2011. Le risque de perte de change est adossé à l'hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 10% du taux de change euro contre devise. Les situations nettes sont converties aux taux de clôture et les impacts sont indiqués en valeur absolue.

Sensibilité des actifs nets au risque de change

En millions	Au 31 décembre 2011			Au 31 décembre 2010		
	Position nette après gestion en devise	Position nette après gestion convertie en euros	Impact, en capitaux propres, d'une variation de 10 % du cours de change	Position nette après gestion en devise	Position nette après gestion convertie en euros	Impact, en capitaux propres, d'une variation de 10 % du cours de change
USD	548	424	42	1 227	918	92
CHF (Suisse)	495	407	40	172	138	14
HUF (Hongrie)	33 659	107	12	25 449	92	9
PLN (Pologne)	767	172	17	566	142	14
GBP (Grande Bretagne)	2 853	3 416	341	2 068	2 403	240
BRL (Brésil)	692	286	29	686	288	29
CNY (Chine)	5 790	710	71	5 187	588	59

Le risque de change sur les actifs financiers disponibles à la vente (titres AFS) est essentiellement localisé dans le portefeuille d'actifs dédiés d'EDF qui fait l'objet d'une analyse dans la section 1.6.1.6 (« Gestion du risque financier sur le portefeuille d'actifs dédiés d'EDF »).

Le risque de change associé aux placements de trésorerie en devises et aux créances et dettes d'exploitation en devises est non significatif pour le Groupe au 31 décembre 2011.

1.6.1.4 Gestion du risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre deux types de risques : un risque d'évolution de la valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe et un risque d'évolution des flux liés aux actifs et passifs financiers à taux variable.

Afin de limiter son exposition au risque de taux, le Groupe (hors sociétés non contrôlées opérationnellement, principalement Edison et CENG) fixe, dans le cadre de sa politique générale, des principes avec pour objectif de limiter le risque de variation de la valeur des actifs placés ou l'augmentation possible des charges financières. Dans ce cadre, une partie de la dette est variabilisée et la répartition de l'exposition entre taux fixe et taux variable fait l'objet d'un suivi qui prend en compte des critères de gestion actif/passif et des anticipations d'évolution de taux d'intérêt. Dans le cadre de cette répartition, le Groupe peut être amené à utiliser des instruments dérivés de taux dans une optique de couverture.

Au 31 décembre 2011, la dette du Groupe après instruments de couverture se répartit en 80% à taux fixe et 20% à taux variable.

Une augmentation annuelle uniforme des taux d'intérêt de 1% entraînerait une augmentation des charges financières d'environ 100 millions d'euros sur la base de la dette brute à taux variable à fin 2011 après couverture.

Le coût moyen de la dette Groupe (taux d'intérêt pondéré des encours) s'établit à 4,3% en 2011.

Le tableau ci-après présente la structure de la dette du Groupe ainsi que l'impact de variation de 1% du taux d'intérêt au 31 décembre 2011. L'impact de variation des taux d'intérêt reste stable par rapport à 2010.

Structure de la dette du Groupe et sensibilité au risque de taux

31 décembre 2011 En millions d'euros	Structure initiale de la dette	Incidences des instruments de couverture	Structure de la dette après couverture	Impact, en résultat, d'une variation de 1% des taux d'intérêt
A taux fixe	42 614	(2 630)	39 984	-
A taux variable	7 420	2 630	10 050	100
TOTAL DES EMPRUNTS	50 034	-	50 034	100

L'évolution des taux sur la dette à taux fixe n'a pas d'impact comptable.

Concernant les actifs financiers, le tableau ci-dessous présente le risque de taux sur les obligations et titres de créances négociables (TCN) à taux variable détenus par EDF et leur sensibilité au risque de taux (impact en résultat).

Sensibilité au risque de taux des titres à taux variable

31 décembre 2011 En millions d'euros	Valeur	Impact, en résultat, d'une variation de 1% des taux d'intérêt	Valeur après variation de 1% des taux d'intérêt
TITRES A TAUX VARIABLE	3 677	37	3 640

1.6.1.5 Gestion du risque actions

Le risque actions est localisé dans les éléments suivants :

Couverture des engagements nucléaires d'EDF

L'analyse du risque actions est présentée dans la section 1.6.1.6 « Gestion du risque financier sur le portefeuille d'actifs dédiés d'EDF ».

Couverture des engagements sociaux d'EDF, d'EDF Energy et British Energy

Les actifs de couverture des passifs sociaux d'EDF sont partiellement investis sur le marché des actions internationales et européennes. L'évolution du marché actions impacte donc la valorisation de ces actifs et une évolution négative des actions pourrait contraindre EDF à amortir les pertes actuarielles au-delà du corridor en résultat. Les actifs couvrant les engagements sociaux d'EDF sont investis à hauteur de 26 % en actions fin 2011, soit un montant actions de 1,9 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2011, les deux fonds de pensions mis en place par EDF Energy (*EDF Energy Pension Scheme* et *EDF Energy Group Electricity Supply Pension Scheme*) sont investis à hauteur de 36% en actions, ce qui représente un montant actions de 242 millions de livres sterling.

Au 31 décembre 2011, les fonds de British Energy sont investis à hauteur de 33% en actions, soit un montant actions de 1 160 millions de livres sterling.

Fonds CENG

CENG est exposé au risque actions dans le cadre de la gestion de ses fonds destinés à couvrir le démantèlement de ses centrales nucléaires et ses engagements sociaux.

Gestion de trésorerie long terme d'EDF

EDF a poursuivi l'allègement des placements corrélés actions de sa gestion de trésorerie long terme. Au 31 décembre 2011, ces placements représentent un montant résiduel de 2 millions d'euros.

Titres de participation directe

Au 31 décembre 2011, la participation d'EDF dans Veolia Environnement s'élève à 174 millions d'euros. La volatilité est estimée à 37,7% (volatilité annualisée des rendements mensuels observés sur trois ans).

Au 31 décembre 2011, la participation d'EDF dans AREVA s'élève à 164 millions d'euros. La volatilité est estimée à 27,6% (volatilité annualisée des rendements mensuels observés sur trois ans).

1.6.1.6 Gestion du risque financier sur le portefeuille d'actifs dédiés d'EDF

Les actifs dédiés ont été constitués par EDF progressivement depuis 1999 en vue de couvrir les dépenses futures de démantèlement des centrales nucléaires ainsi que le stockage et la gestion à long terme des déchets radioactifs.

La gestion du portefeuille d'actifs dédiés – dont les principes ont été redéfinis par la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs – est réalisée sous le contrôle du Conseil d'administration et des Comités du Conseil (Comité de Suivi des Engagements Nucléaires, Comité d'audit).

Le **Comité de suivi des engagements nucléaires (CSEN)** est un comité spécialisé, créé par le Conseil d'administration d'EDF lors de la mise à jour de son règlement intérieur le 25 janvier 2007 et anticipant ainsi les dispositions de l'article 9 du décret du 23 février 2007.

Un **Comité d'expertise financière des engagements nucléaires (CEFEN)** a pour mission d'assister l'entreprise et ses organes sociaux sur les questions d'adossement actif-passif et de gestion d'actifs. Il est composé de personnalités indépendantes de l'entreprise choisies pour leurs compétences et leur diversité d'expérience, en particulier dans les domaines de la gestion actif-passif, la recherche économique et financière et la gestion d'actifs.

Les **actifs dédiés** ont bénéficié au titre de l'exercice 2011 de 315 millions d'euros de dotations de trésorerie contre 3 667 millions d'euros en 2010, dont 2 324 millions d'euros au titre de 50% de la participation du Groupe dans RTE (voir note 48 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2011).

Compte tenu de l'environnement économique et financier avec le développement de la crise de la zone euro, les dotations ont été suspendues lors du dernier trimestre afin de permettre une évolution des principes d'investissement des actifs.

Les **décaissements** liés aux dépenses de démantèlement engagées en 2011 ont été financés sur le portefeuille des actifs dédiés à hauteur de 378 millions d'euros, contre 362 millions d'euros en 2010.

Les principes de gouvernance définissent la structure et le processus de décision et de contrôle pour la gestion des actifs dédiés. Les principes en vigueur pour la structuration du portefeuille d'actifs, la sélection des gestionnaires financiers, la structuration juridique, comptable et fiscale des fonds y sont également précisés.

L'allocation stratégique est déterminée à partir d'une étude actif-passif dont l'objectif est de définir le portefeuille-modèle le plus adapté à la problématique de financement des charges du parc nucléaire. Un indice de référence est également fixé pour le suivi de la performance et le contrôle du risque en ce qui concerne les actifs dédiés hors RTE (portefeuille financier). L'allocation stratégique est revue régulièrement en principe tous les trois ans sauf circonstances particulières. Elle est actuellement la suivante : 50% des titres RTE, complétés par un portefeuille financier composé à 50% en actions internationales et 50% en obligations.

Le portefeuille financier comporte à titre principal deux sous-portefeuilles « actions » et « taux » qui sont eux-mêmes décomposés en « classes d'actifs secondaires » ou « poches » correspondant à des marchés spécifiques. Un troisième sous-portefeuille « trésorerie » sert notamment à préparer et alimenter les décaissements issus des reprises de provisions relatives aux centrales en cours de déconstruction.

La **gestion tactique** des actifs est assurée autour de quatre axes principaux :

- le pilotage de l'exposition entre les deux classes «actions» et «obligations» ;
- le choix de l'exposition par zone géographique ;
- l'investissement marginal sur différents supports alternatifs à ceux retenus dans le cadre de l'allocation stratégique ;
- le choix des OPCVM qui intègre le souci de diversification :
 - o par style (valeurs de croissance, valeurs décotées, valeurs de rendement),
 - o par taille de capitalisation (grandes valeurs, moyennes et petites valeurs),

- par processus d'investissement (approche macro-économique et sectorielle, sélection de valeurs en «quantitatif» etc.),
- par support d'investissement à des fins de respect de ratio d'emprise.

La politique de répartition élaborée par le Comité de gestion opérationnelle³² repose sur l'analyse des perspectives macro-économiques de chacun des marchés, chacune des zones géographiques ainsi que sur l'étude des niveaux de valorisation des différents marchés ou segments de marchés.

Composition et performance du portefeuille des actifs dédiés d'EDF

Fin décembre 2011, la valeur globale du portefeuille s'élève à 15 659 millions d'euros, contre 15 815 millions d'euros à fin décembre 2010.

Composition selon la classification de l'Article 4 du décret n° 2007-243 du 23 février 2007

Catégories (en millions d'euros)	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Valeur comptable ⁽¹⁾	Valeur boursière ou de réalisation	Valeur comptable	Valeur boursière
1° Obligations, créances et autres valeurs émises ou garanties par l'un des États membres de la Communauté européenne ou de l'OCDE	4 168	4 448	3 040	3 342
2° Obligations, BMTN...émis par le secteur privé	1 099	1 155	682	737
3° Actions, parts ou titres donnant accès au capital de sociétés ayant leur siège social sur le territoire de l'un des États membres de la Communauté européenne ou de l'OCDE et négociés sur un marché reconnu	65	65	117	125
4° Parts ou actions d'OPCVM investissant dans les actifs mentionnés du 1° au 3°	6 541	6 865	7 827	8 272
5° Parts ou actions d'OPCVM investissant notamment dans des actifs autres que ceux mentionnés aux 1° à 3°	658	777	749	1023
6° Droits réels immobiliers – parts ou actions de sociétés immobilières non cotées	Néant	Néant	Néant	Néant
7° Dépôt chez BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES	0,055	0,055	0,042	0,042
Débiteurs et créiteurs divers (dividendes en cours d'encaissement, frais de gestion, couverture de change, etc.)	-19	-19	-9	-9
TOTAL PORTEFEUILLE FINANCIER	12 514	13 291	12 406	13 491
Titres RTE affectés	2 015	2 368	2 015	2 324
TOTAL DES ACTIFS DEDIES	14 421	15 659	14 421	15 815

(1) Sources : BNP Paribas Securities Services pour le portefeuille hors RTE, valeur nette comptable dans les comptes sociaux d'EDF de 50% des actions RTE.

³² Comité interne et organe permanent d'évaluation, de concertation et de décision opérationnelle en matière de gestion des actifs dédiés.

Composition analytique par sous-portefeuille et performance en 2011

La composition du portefeuille des actifs dédiés d'EDF au 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 est la suivante :

	Au 31 décembre 2011		Au 31 décembre 2010
	Avec RTE	Hors RTE ⁽¹⁾	
Placements en actions	36,9%	43,5%	50,5%
Placements obligataires	48,0%	56,5%	49,5%
Titres RTE affectés	15,1%	-	-
TOTAL	100%	100%	100%

(1) Quote-part relative des sous-portefeuilles actions et obligations hors titres RTE.

Le tableau ci-dessous présente la performance par sous-portefeuille au 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 :

en millions d'euros	31/12/2011 Valeur boursière ou de réalisation	Performance De l'exercice 2011		31/12/2010 Valeur boursière	Performance De l'exercice 2010	
		Portefeuille	Indice de référence ⁽¹⁾		Portefeuille	Indice de référence
S/portefeuille Actions	5 783	-6,98%	-3,98%	6 807	+16,15%	+14,03%
S/portefeuille Taux	6 615	+3,90%	+3,41%	6 683	+2,50%	+0,99%
S/portefeuille Trésorerie	893	+1,11%	+0,89%	1	+0,49%	+0,44%
Total Portefeuille financier	13 291	-1,62%	-0,06%	13 491	+8,79%	+7,60%
Titres RTE affectés	2 368			2 324		
TOTAL DES ACTIFS DEDIES	15 659	-0,52%		15 815		

(1) Indice de référence : MSCI World DN couvert en euro pour 50% pour le sous-portefeuille actions, Citigroup EGBI pour le sous-portefeuille taux, 50 % MSCI World DN couvert en euro pour 50%+ 50 % Citigroup EGBI pour le portefeuille global.

La crise des dettes souveraines qui frappe l'Europe depuis 2010 et s'est amplifiée en 2011, ainsi que la hausse du pétrole liée aux bouleversements en Afrique du Nord et les incertitudes liées aux politiques budgétaires et monétaires des Etats-Unis ont conduit EDF à adopter en 2011 une politique d'investissement prudente, particulièrement en deuxième moitié de l'année, avec : une exposition réduite dans les pays fragilisés par le niveau de leur dette souveraine (investissement négligeable en Grèce, Portugal, Irlande, Espagne et limité en Italie) ; un allègement des positions sur les marchés actions (43,5% du portefeuille financier à fin 2011, comparé à 50,5% à fin 2010) ; un poids renforcé des actifs en Trésorerie (6,7% du portefeuille financier en fin d'année).

Alors que la performance du portefeuille financier était alignée avec celle de son benchmark début novembre 2011, cette prudence de gestion a conduit en fin d'année à une sous-performance, dans un contexte de marché actions haussier. Par ailleurs, les titres RTE affectés ont pleinement joué leur rôle d'amortisseur sur la performance globale du portefeuille en 2011.

Dans ce contexte, les actifs dédiés ont enregistré une performance globale après impôt (impacts réserves et résultat) de -15,2 millions d'euros, dont -147,9 millions d'euros sur le portefeuille financier (-231,5 millions d'euros avant impôt) et +132,8 millions d'euros pour les titres RTE affectés.

La composition du portefeuille financier réparti entre les fonds réservés et les autres instruments financiers est également mentionnée à la note 48 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Au titre du portefeuille d'actifs dédiés, EDF est exposée au risque sur actions, aux risques de taux et de change.

La valeur de marché du sous-portefeuille « actions » à fin décembre 2011 des actifs dédiés d'EDF s'élève à 5 782 millions d'euros. La volatilité du sous-portefeuille « actions » des actifs dédiés peut être estimée au travers de la volatilité de son indice de référence, l'indice MSCI World. Cette volatilité s'établissait à fin décembre 2011 à 19,06% sur la base de 52 performances hebdomadaires, comparée à 15,5% à fin 2010. En appliquant cette volatilité à la valeur des actifs actions à la même date, le Groupe estime la volatilité annuelle de la part actions des actifs dédiés à 1 102 millions d'euros. Cette volatilité affecterait les capitaux propres du Groupe.

A fin décembre 2011, la sensibilité du sous-portefeuille « taux » (6 615 millions d'euros) s'établissait à 4,81, ce qui signifie qu'une hausse uniforme des taux d'intérêt de 100 points de base se traduirait par une diminution de sa valeur de marché de 318 millions, qui serait constatée dans les capitaux propres du Groupe. La sensibilité du sous-portefeuille « taux », en hausse par rapport à celle observée fin 2010 (4,65), reste nettement inférieure à celle de l'indice de référence (6,22).

1.6.1.7 Gestion du risque de contrepartie/crédit

Le risque de contrepartie se définit comme l'ensemble des pertes que subirait le groupe EDF sur ses activités opérationnelles et sur les marchés si l'une de ses contreparties venait à faire défaut et n'exécutait pas ses obligations contractuelles.

Le Groupe s'est doté d'une politique de gestion du risque de contrepartie appliquée à EDF et à toutes les filiales contrôlées opérationnellement. Cette politique décrit l'organisation de la gestion et du suivi du risque de contrepartie, les procédures et les circuits de remontée de l'information. La politique prévoit, notamment, la réalisation d'une consolidation mensuelle des expositions sur les activités de marchés financiers et énergies et l'élaboration d'une consolidation semestrielle globale sur l'ensemble des activités. La politique prévoit également un suivi étroit des contreparties du Groupe (point quotidien sur les alertes et prise de mesures particulières de prudence avec certaines contreparties).

Ces procédures de suivi ont montré leur robustesse depuis le début de la crise financière au cours de laquelle le Groupe est passé à un rythme plus rapproché (trimestriel) de consolidation globale de son risque de contrepartie.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition par classe de rating des expositions consolidées du groupe EDF au risque de contrepartie à fin septembre 2011. Les principales contreparties pour les activités du Groupe sont à 85% de classe *investment grade*. Cette valeur est en léger retrait par rapport à celle issue de la consolidation à fin septembre 2010.

	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC/C	Sans notation	Total
au 30/09/2011	9%	20%	45%	11%	2%	0%	0%	13%	100%
au 30/09/2010	10%	23%	50%	5%	1%	0%	0%	11%	100%

La répartition des expositions au risque de contrepartie par nature d'activité est la suivante :

	Achats	Assurances	Distribution et vente	Trésorerie et gestion d'actifs	Achats de combustible et trading d'énergies	Total
au 30/09/2011	4%	34%	7%	40%	15%	100%
au 30/09/2010	5%	45%	8%	34%	8%	100%

Les expositions des activités de trading d'énergie sont concentrées à EDF Trading. La gestion du risque de contrepartie pour cette filiale prévoit la mise en place de limites explicites par contrepartie, en fonction de sa solidité financière. Différents moyens de réduction du risque de contrepartie sont mis en œuvre au sein d'EDF Trading, notamment des accords de netting des positions, des accords de cash-collatéral et la mise en place de garanties bancaires ou d'affiliés.

En ce qui concerne tout particulièrement les contreparties qui traitent avec la Salle des marchés financiers d'EDF, un cadre de travail élaboré par le Contrôle des Risques financiers spécifie les procédures d'autorisation des contreparties ainsi que la méthodologie de calcul des limites attribuées (limites qui doivent correspondre à des besoins). La consommation des limites peut être consultée en temps réel et fait l'objet d'une vérification

quotidienne systématique. La pertinence des limites est réexaminée avec réactivité en cas d'alerte ou d'évolution défavorable affectant une contrepartie.

Le risque de crédit relatif aux créances clients et comptes rattachés est présenté dans la section 26 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2011 (« Clients et comptes rattachés »).

On notera que dans le contexte de la crise financière en zone euro, la poursuite d'une politique prudente de gestion des placements de Trésorerie d'EDF a été maintenue vis à vis des pays périphériques. Les expositions sont restées nulles vis à vis de l'Irlande, le Portugal et la Grèce. Il n'existe plus d'expositions au risque souverain Italie et Espagne à fin 2011. Il reste cependant des expositions bancaires italiennes et espagnoles mais pour des montants relativement limités et des maturités faibles (n'excédant pas avril 2013) et vis à vis de banques considérées comme systémiques par le conseil de stabilité financière donc présentant un risque de défaut faible.

1.6.2 Gestion et contrôle des risques marchés énergies

1.6.2.1 Cadre de la gestion et du contrôle des risques marchés énergies

En lien avec l'ouverture du marché des clients finals, le développement des marchés de gros et le développement à l'international, le groupe EDF est exposé aux fluctuations des prix de marché des énergies qui peuvent impacter significativement ses états financiers.

En conséquence, une politique de risques « marchés énergies » (portant à la fois sur l'électricité, le gaz, le charbon, les produits pétroliers et les permis d'émission de CO₂) est mise en œuvre par le groupe EDF et applicable à EDF et aux entités dont elle assure le contrôle opérationnel.

Cette politique vise à :

- définir le cadre général dans lequel les différentes entités du Groupe exercent leurs activités opérationnelles (production, optimisation et commercialisation d'énergies) ainsi que l'articulation avec EDF Trading ;
- consolider l'exposition des différentes entités dont EDF assure le contrôle opérationnel sur les différents marchés structurés liés à l'énergie ;
- mettre en œuvre une politique de couverture coordonnée à l'échelle du Groupe.

Concernant Edison, entité dont EDF n'assure pas le contrôle opérationnel au 31 décembre 2011, la politique de risques relative aux marchés énergies ainsi que le processus de contrôle associé sont revus dans le cadre de ses instances de gouvernance. CENG, dont EDF n'assure pas non plus le contrôle opérationnel au 31 décembre 2011, applique partiellement la politique de risques relative aux marchés énergies du groupe EDF.

1.6.2.2 Organisation du contrôle

Le dispositif de contrôle des risques marchés énergies s'appuie, pour les entités dont le Groupe assure le contrôle opérationnel, sur :

- un système de gouvernance et de mesure de l'exposition aux différents risques marchés, séparant clairement les responsabilités de gestion et de contrôle des risques ;
- une délégation explicite donnée à chaque entité, définissant notamment des stratégies de couverture et les limites de risques associées. Cet exercice permet au COMEX de fixer annuellement le profil de risque consolidé sur ce périmètre en cohérence avec les objectifs financiers et de piloter ainsi la gestion opérationnelle des risques marchés énergies sur les horizons de marchés (typiquement 3 ans) ; et
- un processus de contrôle spécifique compte tenu de ses interactions fortes avec les décisions prises au sein des métiers de production et de commercialisation. Ce dernier repose sur un système de mesure et d'indicateurs de risques, comprenant notamment des procédures d'alerte en cas de dépassement de limites de risques et impliquant la direction du Groupe.

L'exposition consolidée des risques «marchés énergies» des entités dont EDF assure le contrôle opérationnel est présentée mensuellement au COMEX. Les processus de contrôle sont régulièrement évalués et audités.

1.6.2.3 Principes de gestion opérationnelle et de contrôle des risques marchés énergies.

Les principes de gestion opérationnelle et de contrôle des risques marchés énergies, pour les entités dont le Groupe assure le contrôle opérationnel et pour CENG, s'appuient sur une clarification des responsabilités pour la gestion des risques marchés énergies, distinguant ce qui relève d'une part, des gestionnaires d'actifs (production et commercialisation) et d'autre part, du trading.

Les gestionnaires d'actifs de production et de commercialisation ont la responsabilité de mettre en œuvre une stratégie de gestion des risques qui minimise l'impact des risques marchés énergies sur leurs états financiers. Les qualifications comptables de ces couvertures sont présentées en note 42 des comptes consolidés. Ils restent néanmoins exposés à un risque non couvrable sur les marchés compte tenu de différents facteurs tels que l'insuffisance de liquidité ou de profondeur des marchés, l'incertitude sur les volumes, etc.

Dans le Groupe, pour les entités contrôlées opérationnellement, les positions sur les marchés énergies sont prises de manière prépondérante par EDF Trading, qui est l'entité de trading du Groupe et qui intervient sur les marchés soit pour le compte d'autres entités du Groupe soit pour son activité de trading pour compte propre. En conséquence, EDF Trading est soumis à un cadre de gouvernance et de contrôle strict, conforme aux pratiques en vigueur dans les sociétés de trading.

EDF Trading intervient sur les marchés organisés ou de gré à gré, sur des instruments dérivés tels que les futures, forwards, swaps et options (quelle que soit la qualification comptable au niveau du Groupe). Les expositions d'EDF Trading sur les marchés énergies sont strictement encadrées par un suivi quotidien des limites, supervisées par le management de la filiale et par l'entité chargée du contrôle des risques marchés énergies au niveau du Groupe. De plus, des procédures d'alerte automatique des membres du Conseil d'administration d'EDF Trading ont été mises en place en cas de dépassement de limites de risques (limite de valeur en risque) et de pertes (limite *stop-loss*). La valeur en risque (*value at risk* ou « VaR ») désigne une mesure statistique de la perte potentielle maximale de valeur de marché que peut subir un portefeuille en cas d'évolution défavorable des marchés sur une période et avec un intervalle de confiance donnés. EDF Trading évalue la VaR par une méthode dite de Monte Carlo qui s'appuie sur les volatilités et les corrélations historiques estimées à partir des prix de marchés observés sur les 40 derniers jours ouvrés. La « limite *stop-loss* », quant à elle, précise l'appétence au risque de l'activité de trading en fixant les pertes par rapport au maximum de la marge trading atteint sur trois mois roulants. En cas de dépassement de cette limite, le Conseil d'administration d'EDF Trading prend les mesures justifiées qui peuvent inclure notamment la clôture de certaines positions.

En 2011, l'engagement d'EDF Trading sur les marchés a été encadré d'une part avec une limite de VaR de 45 millions d'euros³³ sur un jour et avec un intervalle de confiance de 97,5 % et d'autre part avec une limite *stop-loss* de 225 millions d'euros³⁴. En 2011, la VaR a oscillé entre 4,3 et 18,7 millions d'euros.

Le tableau ci dessous présente les valeurs sur les exercices 2011 et 2010 :

En millions d'euros	2 ^{ème} semestre 2011	1 ^{er} semestre 2011	2 ^{ème} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2010
Limite VaR (97,5% un jour)	45	45	45	45
Limite <i>stop-loss</i>	225	225	225	
VaR minimum	4,3	4,7	3,8	6,9
VaR moyenne	6,9	10,4	7,3	14,8
VaR maximum	10,4	18,7	11,3	23,0

³³ La limite de VaR prend en compte la diversification des risques entre les activités d'EDF-Trading et celles d'EDF-Trading North America. Cette limite ne considère aucune diversification liée à la Joint Venture Chubu dont la limite de VaR de 2 millions d'euros est additionnée à la limite VaR d'EDF-Trading de 43 millions d'euros.

³⁴ Cinq fois la VaR, soit 225 millions d'euros à partir du 15 décembre 2010.

Dans un contexte de volatilité faible sur les marchés, les limites de VaR et de *stop-loss* n'ont pas été dépassées en 2011 et EDF Trading a géré ses risques à tout moment dans les limites du mandat confié par EDF. Depuis leur instauration, les *stop-loss* n'ont par ailleurs jamais été activés.

Concernant Edison, le modèle de gouvernance³⁵ prévoit la séparation entre les activités de contrôle et de gestion du risque et les activités opérationnelles sur les marchés. D'un point de vue opérationnel, Edison calcule son exposition nette³⁶ sur l'ensemble de son portefeuille d'actifs et de contrats (portefeuille industriel) à l'exclusion de ceux relatifs à l'activité de trading pour compte propre (portefeuille de trading).

Le niveau de capital économique engagé sur les marchés, exprimé en *Profit at Risk* (« PaR »)³⁷ est ensuite déterminé à partir de cette exposition nette.

Par ailleurs, pour répondre aux obligations liées à IFRS 7, Edison mesure le risque de diminution maximum potentielle de la juste valeur des contrats financiers couvrant les risques de son portefeuille industriel, avec un PaR, calculé avec un intervalle de confiance fixé à 97,5%. Pour l'activité de trading, qui s'appuie sur un portefeuille distinct du portefeuille industriel, Edison définit une limite de VaR à 95% sur un jour. A l'instar de son portefeuille industriel, Edison alloue un capital économique³⁸ pour le portefeuille de trading. Cette allocation tient compte des risques liés aux VaR du portefeuille et des risques estimés à travers des stress-tests relatifs à d'éventuelles positions structurées et non liquides³⁹.

Pour une analyse de la juste valeur des dérivés de couverture des matières premières du Groupe, voir notes 42.4.3 et 42.5 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2011. Pour le détail des contrats de matières premières non qualifiés de couvertures conclus par le Groupe, voir note 43.3 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

1.6.3 Gestion des risques assurables

Le groupe EDF s'est doté de programmes d'assurances qu'il met en œuvre à EDF SA, dans ses filiales contrôlées au fur et à mesure de leur intégration, y compris ses filiales ERDF et RTE. Ils comportent des garanties, exclusions, franchises et plafonds de couvertures adaptés à chaque métier et aux spécificités de ces filiales.

Les principaux programmes d'assurances couvrent :

- les dommages aux biens conventionnels Groupe : EDF est membre d'OIL⁴⁰. Les garanties offertes par cette mutuelle sont complétées par la filiale (captive d'assurance) d'EDF, Wagram Insurance Company Ltd⁴¹, des assureurs et des réassureurs ; RTE souscrit un programme dommages conventionnels spécifique pour ses propres biens (postes de transformation, immeubles et locaux techniques).

- les dommages aux installations nucléaires du groupe EDF : en complément des couvertures découlant de la participation d'EDF à la mutuelle OIL, les dommages matériels (y compris suite à un accident nucléaire) affectant les installations nucléaires d'EDF en France et les installations nucléaires de British Energy au Royaume-Uni, ainsi que les frais de décontamination nucléaire sont couverts depuis le 1er mars 2010, par un programme d'assurance Groupe faisant appel notamment, au pool atomique français (Assuratome), au pool atomique britannique *Nuclear Risk Insurers* (NRI) et à l'*European Mutual Association for Nuclear Insurance* (EMANI).

Par ailleurs, en liaison avec les activités de CENG aux USA, EDF Inc est devenu membre de NEIL⁴². A compter de la mise en application des dispositions de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, EDF sera tenu d'ajuster ses couvertures d'assurance de façon

³⁵ Ce modèle pourrait évoluer en 2012 suite à la montée d'EDF au capital d'Edison.

³⁶ L'exposition nette est l'exposition résiduelle après avoir utilisé les possibilités de couvertures naturelles fournies par l'intégration verticale et horizontale des différentes filières.

³⁷ Le *Profit at Risk* (PaR) est une mesure statistique de la variation négative potentielle de la marge budgétée pour un horizon donné, liée à un mouvement défavorable des prix de marchés et selon un certain intervalle de confiance.

³⁸ Le capital économique désigne le capital alloué pour faire face aux risques marchés.

³⁹ Les données seront disponibles lors de la publication par Edison de ses résultats annuels.

⁴⁰ Oil Insurance Limited Mutual Insurance Company.

⁴¹ Société irlandaise d'assurance détenue à 100% par EDF.

⁴² Nuclear Electric Insurance Limited.

à respecter le nouveau plafond de la garantie d'indemnisation de 700 millions d'euros en ce qui concerne la responsabilité de l'exploitant d'une installation nucléaire. À cette fin, EDF recherchera dans ce nouveau cadre législatif les solutions de couverture possibles (pools nucléaires, mutuelles, etc.) en cherchant à les mutualiser entre EDF et EDF Energy. En conséquence, EDF et EDF Energy font partie des membres fondateurs de Blue Re, mutuelle européenne de réassurances, spécialisée dans la couverture de ces risques, créée le 17 juin 2011.

Les dispositions de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 ne seront applicables qu'à la date d'entrée en vigueur des protocoles portant modification des Conventions de Paris et de Bruxelles relatives à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, lorsqu'au moins deux tiers des États les auront ratifiés.

- la responsabilité civile générale : ce programme couvre les conséquences pécuniaires subies par des tiers du fait des risques (hors nucléaire) inhérents aux métiers du groupe EDF ;

- la responsabilité civile des mandataires sociaux : le programme d'assurances souscrit par EDF bénéficie aux mandataires sociaux du Groupe.

En ce qui concerne la couverture des risques construction, EDF met en place des polices visant à couvrir les risques spécifiques à l'occasion des chantiers (polices tous risques chantier / tous risques montage). Ces polices ne font pas partie d'un programme de Groupe mais sont souscrites au cas par cas pour les chantiers importants, tel que l'EPR à Flamanville, la construction de centrales à cycle combiné, de barrages, de turbines à combustion etc.

ERDF a conclu avec NATIXIS/Swiss-Re, le 11 août 2011, un contrat allant jusqu'au 30 juin 2016 (soit cinq saisons de tempêtes) dont l'objet est de couvrir le réseau aérien de distribution d'ERDF contre les conséquences d'événements exceptionnels de type tempête. Avec une capacité de 150 millions d'euros, ce contrat de type *cat-bond* déclenche, en cas de sinistre, une indemnisation reposant sur un indice paramétrique fonction de la vitesse du vent. Le 27 décembre 2011, une couverture complémentaire d'une capacité de 40 millions d'euros a été souscrite pour une période de quatre ans, afin de réduire le montant de la franchise.

Les modalités de mise en place de la couverture dommages des réseaux aériens de distribution des Systèmes Énergétiques Insulaires restent à l'étude.

Le montant total des primes des assurances d'EDF et des programmes Groupe gérés par EDF Assurances, tous types de couvertures confondus, s'élève à 100,45 millions d'euros en 2011, dont 60,24 millions d'euros pris en charge par EDF (hors investissements) et 9,4 millions d'euros au titre de la couverture des réseaux aériens d'ERDF.

1.7 Principaux risques et incertitudes

Le groupe EDF présente les principaux risques et incertitudes auxquels il s'estime confronté dans la section 4.1 du document de référence.

L'organisation du Groupe, en matière de gestion et de contrôle de ses risques, est décrite dans la section 4.2 du document de référence.

Cette présentation des principaux risques décrit les risques et incertitudes majeurs auxquels le Groupe est soumis. Le Groupe reste soumis aux risques habituels et propres à son activité.

1.8 Faits marquants relatifs aux litiges en cours

Les litiges du groupe EDF sont présentés dans la section 20.5 du document de référence 2011. Sont indiqués ci-dessous les litiges ayant évolué de façon significative par rapport au document de référence 2010 et au rapport financier semestriel 2011.

1.8.1 Procédures concernant EDF

Réseau d'alimentation général (RAG)

Par arrêt du 15 décembre 2009, le Tribunal de l'Union européenne avait annulé la décision de la Commission européenne du 16 décembre 2003 qualifiant d'aide d'Etat le traitement fiscal des provisions créées pour le renouvellement du Réseau d'Alimentation Général (RAG) dans le cadre de la recapitalisation d'EDF en 1997 et ordonnant la récupération par l'Etat du montant réactualisé de 1 224 millions d'euros (payés par EDF en février 2004). L'Etat avait donc remboursé cette somme à EDF le 30 décembre 2009, puis la Commission a formé en février 2010 un pourvoi devant la Cour de Justice de l'Union européenne. Une audience s'est tenue en juillet 2011 et, le 20 octobre 2011, l'Avocat général a rendu ses conclusions tendant à annuler l'arrêt du 15 décembre 2009 et renvoyer l'affaire devant le Tribunal. Ces conclusions ne préjugent pas de la décision finale de la Cour de Justice, dont l'arrêt est attendu en principe en 2012.

Syndicat national des producteurs indépendants d'électricité thermique (SNPIET)

Le 1^{er} décembre 2010, le Syndicat National des Producteurs Indépendants d'Electricité Thermique (SNPIET) avait saisi l'Autorité de la concurrence d'une plainte assortie d'une demande de mesures conservatoires. Le SNPIET faisait état de pratiques anticoncurrentielles qui auraient été mises en œuvre en 2005 et 2007 par EDF et RTE dans le but d'évincer les producteurs autonomes membres du SNPIET. Par une décision du 8 juin 2011, l'Autorité de la concurrence a rejeté la saisine et la demande de mesures conservatoires du SNPIET faute d'éléments probants. Le SNPIET n'ayant pas exercé de recours contre la décision de l'Autorité de la concurrence, celle-ci est devenue définitive.

Alcan Saint-Jean-de-Maurienne

Le 31 décembre 1985, EDF, Pechiney (devenue Alcan France) et Aluminium Pechiney ont signé un contrat de fourniture d'énergie destiné en priorité à la fourniture de l'usine Pechiney d'aluminium primaire de Saint-Jean-de-Maurienne, aux termes duquel EDF s'est engagé à fournir des volumes d'électricité, à un prix déterminé. La durée du contrat ayant été modifiée par avenants, celui-ci expire le 31 décembre 2012 pour le site de Saint-Jean-de-Maurienne. A la suite de divers courriers d'Alcan France demandant une prolongation du contrat, Alcan France et Aluminium Pechiney ont assigné EDF le 2 août 2007 devant le Tribunal de commerce de Paris. Par décision du 18 janvier 2010, le Tribunal de commerce avait intégralement rejeté les demandes d'Alcan et d'Aluminium Pechiney qui ont fait appel le 19 mars 2010 de cette décision. Par ordonnance du 20 septembre 2011, la Cour d'Appel a constaté l'extinction de l'instance, Alcan ayant déposé des conclusions en désistement qu'EDF a acceptées.

Greenpeace

Une information judiciaire a été ouverte en février 2009 au Tribunal correctionnel de Nanterre sous la qualification de « complicité et recel d'atteinte à un système de traitement automatisé de données » à la suite de déclarations d'un informaticien d'une société tierce, qui prétend avoir procédé à l'intrusion informatique de l'ordinateur de M. Yannick Jadot, ancien porte-parole de Greenpeace, courant 2006 à la demande d'un salarié

d'EDF. Le salarié visé et son supérieur hiérarchique ont été mis en examen respectivement les 24 mars et 10 juin 2009 et ont fait l'objet d'une mutation d'office à titre de sanction disciplinaire. EDF a été mis en examen le 26 août 2009. Le 15 octobre 2010, le juge d'instruction a rendu une ordonnance aux fins de renvoi d'EDF et des deux salariés devant le Tribunal correctionnel de Nanterre. Par un jugement rendu le 10 novembre 2011, EDF et les deux salariés ont été reconnus coupables des faits de complicité et d'intrusion dans un système de traitement informatisé de données. EDF a été condamné à une peine de 1,5 millions d'euros d'amende. Le salarié a été condamné à une peine de trois ans, dont 30 mois avec sursis, et son supérieur hiérarchique à une peine de trois ans, dont 24 mois avec sursis, et à une peine d'amende de 10 000 euros. Sur le plan des intérêts civils, EDF et les salariés sont solidairement condamnés à payer 500 000 euros de dommages-intérêts à Greenpeace France ainsi que 50 000 euros de dommages-intérêts au bénéfice de M. Yannick Jadot. L'affaire sera réexaminée par la Cour d'Appel de Versailles.

Bugey 1

A la suite de l'obtention par EDF de l'autorisation de procéder à la déconstruction complète de l'installation nucléaire de base de Bugey 1 par décret du 18 novembre 2008, une association a introduit le 21 janvier 2009 un recours en annulation du décret devant le Conseil d'État. La requête de l'association a été notifiée à EDF le 6 mai 2009. Un rapporteur public a été nommé en octobre 2010. Par une décision en date du 9 décembre 2011, le Conseil d'État a rejeté la requête de l'association, clôturant ainsi ce contentieux.

Installation de conditionnement et d'entreposage de déchets activés (ICEDA)

Un décret du 23 avril 2010 a autorisé EDF à créer, sur le territoire de la commune de Saint-Vulbas située dans le département de l'Ain, une installation nucléaire de base dénommée « Installation de conditionnement et d'entreposage de déchets activés ». La société Roozen, qui exploite une installation horticole à proximité du site, avait déposé deux requêtes devant le Tribunal administratif de Lyon contre l'arrêté du 22 février 2010 par lequel le Préfet de l'Ain a accordé le permis de construire d'ICEDA. La première requête, déposée le 21 avril 2010, demandait l'annulation du permis de construire.

Par jugement du 13 décembre 2011, le Tribunal administratif a prononcé l'annulation du permis de construire pour violation du plan d'urbanisme de la commune concernée. EDF a interjeté appel devant la Cour administrative d'appel de Lyon en demandant également le sursis à exécution du jugement. Par ailleurs, en concertation avec les parties prenantes, la commune va entamer une procédure de révision de son plan local d'urbanisme et EDF prépare une nouvelle demande de permis de construire.

La seconde requête, déposée le 25 novembre 2010, demandait en référé la suspension du permis de construire. Cette demande a été rejetée par une ordonnance du Tribunal administratif de Lyon du 13 décembre 2010, décision confirmée par le Conseil d'État par une ordonnance du 24 mai 2011 à la suite d'un pourvoi formé par la société Roozen.

Fessenheim

Une association et des particuliers ont déposé le 25 juillet 2008 un recours gracieux demandant aux ministres chargés de la sûreté nucléaire (ministres chargés de l'Énergie et de l'Écologie) d'ordonner la mise à l'arrêt définitif et la déconstruction de la centrale nucléaire de Fessenheim. Les requérants fondent leur demande sur l'article 34 de la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (TSN) qui permet d'ordonner, en dernier recours, par décret en Conseil d'État pris après avis de l'ASN, la mise à l'arrêt définitif et la déconstruction d'une installation nucléaire de base qui présente des risques graves.

Après rejet par les ministres de la demande gracieuse, les requérants ont introduit un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg le 10 décembre 2008, rejeté par jugement du 9 mars 2011. Les requérants ont interjeté appel le 4 mai 2011.

Les mêmes requérants ont déposé un recours gracieux le 18 avril 2011 demandant aux ministres chargés de la sûreté nucléaire et à l'ASN de suspendre le fonctionnement de la centrale de Fessenheim. Les requérants fondent leur recours sur les articles 34 et 35 du décret du 2 novembre 2007 relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives qui permet aux ministres ou à l'ASN de suspendre une installation nucléaire de base en cas de risques graves. Après les refus des ministres et de l'ASN de faire droit à leur demande, les requérants ont respectivement saisi le Tribunal administratif de

Strasbourg (concernant les décisions implicites de rejet des ministres) et le Conseil d'Etat (concernant la décision implicite de rejet de l'ASN).

Litiges photovoltaïques EDF

L'annonce, dès l'automne 2009 par le MEEDDEM, d'une révision à la baisse des tarifs d'achat de l'électricité photovoltaïque fixés par l'arrêté du 10 juillet 2006, a provoqué une hausse massive des dépôts de demandes de contrats d'achat, susceptible d'engendrer un alourdissement très significatif des charges à compenser par la CSPE. Dans ce contexte, le Gouvernement a décidé de modifier, par un arrêté du 12 janvier 2010, tant les tarifs d'achat de l'électricité produite à partir de l'énergie photovoltaïque que leurs modalités d'application.

Plusieurs producteurs, parmi lesquels les sociétés Green Yellow, filiales du groupe de distribution Casino, ont alors décidé d'assigner EDF afin de faire juger qu'EDF serait tenu d'acheter l'électricité produite aux conditions tarifaires plus favorables résultant de l'arrêté antérieur du 10 juillet 2006.

Aux termes d'un jugement du 11 juillet 2011, le Tribunal de commerce de Paris s'est reconnu compétent et a estimé que les contrats d'achat d'électricité objets du litige devaient être considérés comme formés dès la date de dépôt des demandes complètes de contrats. Le Tribunal en a déduit que les requérants ont droit, pour ce qui concerne ces contrats, aux tarifs fixés par l'arrêté précité du 10 juillet 2006.

Saisi à l'initiative du Préfet de Paris, le Tribunal des conflits a, par une décision du 12 décembre 2011, déclaré nul et non avenu le jugement du Tribunal de commerce du 11 juillet 2011, en tant qu'il a, dans le même temps, rejeté le déclinatoire de compétence du Préfet de Paris et statué sur le fond des demandes des sociétés Green Yellow. A la suite de cette décision, le Tribunal de commerce va être à nouveau saisi du dossier.

En parallèle, quelques producteurs ont intenté des procédures en vue de contester l'application qui leur est faite des arrêtés tarifaires. Ces procédures sont aujourd'hui pendantes soit devant le juge judiciaire, soit devant le juge administratif.

Brennilis

A la suite de l'obtention par EDF de l'autorisation de procéder, par décret du 27 juillet 2011, aux opérations de démantèlement partiel de l'installation nucléaire de base de Brennilis, installation d'entreposage de matériels de la centrale nucléaire des monts d'Arrée, plusieurs associations ont introduit un recours contre ce décret devant le Conseil d'Etat le 28 septembre 2011 suivi du dépôt d'un mémoire complémentaire déposé le 28 décembre 2011.

Litiges en matière fiscale

Au cours des années 2008 et 2009, EDF a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2004, 2005 et 2006. En fin d'année 2011, l'avis de mise en recouvrement a été adressé à la société. Un des chefs de redressement concerne la déductibilité fiscale de la provision pour rentes accident du travail et maladies professionnelles (AT/MP) qui, s'agissant d'une problématique liée au statut des IEG, concerne également les sociétés RTE, ERDF et Electricité de Strasbourg. Le Groupe conteste la position de l'administration fiscale concernant la déductibilité de cette provision. En fin d'année 2011, la Commission Nationale des Impôts Directs et taxes sur le chiffre d'affaires a rendu un avis favorable à la société sur les principaux chefs de redressement issus du contrôle sur les exercices 2004 à 2006 et a notamment confirmé le caractère déductible de la provision pour rentes AT/MP. En cas d'issue défavorable du contentieux, le risque financier pour le Groupe lié au paiement de l'impôt sur les sociétés pourrait être de l'ordre de 250 millions d'euros.

Au cours de l'année 2010, une nouvelle vérification de comptabilité a été engagée au titre des exercices 2007 et 2008. La société a reçu fin 2011 une proposition de rectification relative à l'exercice 2008.

EDF conteste la majeure partie de ces redressements d'impôt d'environ 900 millions d'euros relatifs à la déductibilité de certains passifs de long terme. La société estime probable ses chances de succès en contentieux et aucune provision n'a été constatée sur ces principaux chefs de redressement.

Litiges en matière sociale

EDF est partie prenante à un certain nombre de litiges en matière sociale avec des salariés concernant notamment le calcul et la mise en œuvre du temps de repos. EDF estime qu'aucun de ces litiges, pris isolément, n'est susceptible d'avoir un impact significatif sur son résultat financier et sa situation financière. Toutefois, s'agissant de situations susceptibles de concerner un nombre important de salariés d'EDF en France, une

multiplication de ces litiges pourrait présenter un risque susceptible d'avoir un effet négatif sur les résultats financiers du Groupe.

Le Groupe est également partie prenante à un certain nombre de contentieux avec les organismes sociaux. Le principal contentieux oppose EDF à l'URSSAF de Toulouse et concerne l'inclusion dans l'assiette de cotisation de certaines primes, indemnités et autres avantages en nature.

1.8.2 Procédures concernant les filiales et participations d'EDF

1.8.2.1 ERDF

Direct Energie

L'article 23 de la loi du 10 février 2000 prévoit que les fournisseurs peuvent proposer à leurs clients la signature d'un contrat unique portant à la fois sur la fourniture et sur l'accès aux réseaux et conclure avec le gestionnaire de réseaux un contrat, dit contrat GRD-F, relatif à l'accès au réseau pour l'exécution de ces contrats de fourniture. Dans sa rédaction actuelle, le contrat GRD-F prévoit qu'en cas d'impayés par le client final, le fournisseur est tenu de verser à ERDF la part acheminement correspondante. Cette disposition a été contestée par la société Direct Energie devant le Comité de règlement des différends et des sanctions de la CRE (CoRDIS) par une requête en date du 20 juillet 2010. Dans une décision du 22 octobre 2010 notifiée à ERDF le 17 novembre 2010, le CoRDIS a estimé qu'aucune disposition de la législation en vigueur n'autorisait ERDF à faire supporter par le fournisseur la charge d'un risque d'impayés pour la part revenant au distributeur et que, pour reverser au gestionnaire de réseau les sommes dues au titre de l'utilisation du réseau, le fournisseur devait les avoir préalablement recouvrées auprès du client final. Le CoRDIS a donc demandé à ERDF de transmettre à Direct Energie un nouveau contrat GRD-F conforme à sa décision. ERDF a formé un recours devant la Cour d'Appel de Paris contre cette décision qui remet en cause les grands équilibres du contrat unique et entraînerait une complexification des règles de marché ainsi qu'un surcoût de mise en œuvre supporté, *in fine*, par les consommateurs finals.

La Cour d'Appel a rendu le 29 septembre 2011 une décision qui confirme la décision du CoRDIS. Une concertation entre fournisseurs et ERDF a été menée sous l'égide de la CRE pour parvenir à un aménagement du contrat GRD-F qui tienne compte de la décision du CoRDIS confirmée en appel. A ce stade, aucune proposition n'a été formulée par la CRE s'agissant des évolutions contractuelles du contrat GRD-F.

Parallèlement, Direct Energie (devenue en septembre 2011 actionnaire de référence de Poweo) et Poweo ont assigné ERDF devant le Tribunal de Commerce de Paris, respectivement le 11 décembre 2009 et le 3 mars 2011. Les deux sociétés demandent notamment à ERDF de supporter rétroactivement la charge des impayés qu'elles ont enregistrés dans leurs comptes depuis l'ouverture des marchés en 2004 ainsi qu'une nullité du contrat GRD-F et, à titre subsidiaire, une requalification rétroactive depuis cette même date du contrat GRD-F en contrat de mandat. Dans ce contexte, Direct Energie et Poweo ont rejeté en 2010 et 2011 des prélèvements d'ERDF à due concurrence des montants qu'elles considèrent avoir indûment supportés au titre des impayés. A la date de publication du présent rapport de gestion, aucun jugement n'a été rendu sur le fond par le Tribunal de Commerce de Paris.

Contentieux avec des producteurs photovoltaïques

Les installations photovoltaïques bénéficient de l'obligation d'achat par EDF (ou les ELD) de l'électricité qu'elles produisent. Un cadre réglementaire incitatif a permis d'amorcer le développement de la filière photovoltaïque en France. Face à une croissance très rapide de cette filière, le gouvernement, après plusieurs arrêtés des 12 janvier, 16 mars et 31 août 2010 baissant les tarifs de rachat de l'électricité photovoltaïque, a décidé, par décret moratoire du 9 décembre 2010, la suspension de la conclusion de nouveaux contrats pour une durée de trois mois et indiqué que les dossiers dont la proposition technique et financière n'a pas été adoptée avant le 2 décembre 2010 devraient faire l'objet d'une nouvelle demande complète de raccordement à l'issue de ce délai, sur la base d'un nouvel arrêté tarifaire. Cet arrêté, pris le 4 mars 2011, a eu pour effet de faire baisser significativement le prix de rachat de l'électricité photovoltaïque.

La perspective de ces différentes évolutions tarifaires a conduit à un afflux considérable de dossiers de raccordement dans les unités d'ERDF. Malgré les mesures significatives mises en œuvre pour traiter ces dossiers,

ERDF n'a pas toujours été en mesure de délivrer les propositions techniques et financières dans un délai permettant aux producteurs de pouvoir bénéficier des tarifs en vigueur avant l'arrêté du 4 mars 2011.

Un arrêt du Conseil d'Etat du 16 novembre 2011 rejetant les recours intentés contre le décret moratoire du 9 décembre 2010 a généré un afflux important d'assignations à l'encontre d'ERDF fin 2011. Ces recours ont été principalement initiés par des producteurs conduits à abandonner leurs projets car leurs conditions d'exploitation étaient moins favorables selon les nouveaux tarifs de rachat de l'électricité. Ceux-ci considèrent que cette situation est imputable à ERDF, la société n'ayant pas émis les propositions techniques et financières pour le raccordement dans un délai qui leur aurait permis de bénéficier des conditions de rachat plus avantageuses. ERDF considère que sa responsabilité ne saurait être reconnue. Des provisions ont néanmoins été constituées.

Litiges en matière fiscale

ERDF a fait l'objet depuis février 2010 d'un contrôle fiscal relatif aux exercices 2007 et 2008. Au 31 décembre 2010, l'exercice 2007 n'avait pas fait l'objet d'une proposition de rectification par l'administration et était donc prescrit. Le contrôle fiscal 2008 s'est achevé avec la réception d'une proposition de rectification fin 2011. Les rehaussements notifiés n'emportent pas de conséquence financière significative.

Par ailleurs, EDF avait reçu fin 2009 une proposition de rectification à l'issue d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2004, 2005 et 2006. Cette proposition concernait également ERDF dans la mesure où conformément aux accords signés dans le cadre de la filialisation des activités de distribution, les rectifications relatives à la période antérieure à la filialisation sont à la charge d'ERDF. Ces rehaussements ont été mis en recouvrement en décembre 2011 et en application de la convention d'intégration fiscale, ERDF a payé la quote-part lui incombant dans les redressements acceptés. Le chef de redressement relatif à la déductibilité de la provision pour rentes accident du travail et maladies professionnelles demeure contesté par le Groupe.

1.8.2.2 RTE

Litiges en matière fiscale

Au cours des années 2008 et 2009, RTE a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2005, 2006 et 2007. Fin 2011, un avis de mise en recouvrement a été adressé à EDF, société mère redevable de l'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale à laquelle appartient la société RTE. Cet avis a été réglé pour les redressements acceptés et RTE a remboursé ces rappels d'impôts à la Société. Le chef de redressement relatif à la déductibilité de la provision pour rentes accident du travail et maladies professionnelles demeure contesté par le Groupe.

Par ailleurs, au cours des années 2010 et 2011, RTE a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2008 et 2009. Fin 2011, l'administration fiscale a remis une proposition de rectification à la société sans conséquence financière significative pour la société.

1.8.2.3 BE ZRt

A la suite d'une enquête fondée sur les règles européennes relatives aux aides d'Etat, la Commission européenne a rendu une décision le 4 juin 2008, exigeant du gouvernement hongrois la résiliation des contrats d'achat d'énergie électrique à long terme (PPA) existants sans indemnisation avant la fin de l'année 2008 et demandé que les aides d'Etat qui auraient été versées depuis le 1^{er} mai 2004, date d'adhésion de la Hongrie à l'Union européenne, soient remboursées par les producteurs avant avril 2009.

BE ZRt a engagé un recours à l'encontre de cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne (TUE) le 4 mai 2009. Cette procédure est toujours en cours. Le gouvernement hongrois n'a pas contesté la décision de la Commission européenne et le législateur hongrois a adopté le 10 novembre 2008, une loi résiliant au 31 décembre 2008 les PPA. La Commission européenne et le gouvernement hongrois ont accepté fin avril 2010 le principe de compensation des coûts échoués avec celui des aides d'Etat versées, ce qui a eu pour effet pour BE ZRt de n'avoir aucune aide d'Etat illicite à rembourser.

De manière à permettre la poursuite de son exploitation après résiliation de ses PPA, BE ZRt a négocié un contrat commercial avec MVM (acheteur unique hongrois détenu par l'État) d'une durée de 8 ans pour l'évacuation de la moitié de sa production électrique et a obtenu le bénéfice du décret « Cogen »⁴³ pour la vente de la seconde moitié de sa production qui devait couvrir une période allant jusqu'en 2013. Cependant, la Hongrie a adopté le 16 mars 2011 un amendement à la loi sur l'électricité mettant fin à tout support à la cogénération en Hongrie à compter de juillet 2011.

Par ailleurs, ayant investi dans BE ZRt, postérieurement à sa privatisation, à des conditions spécifiques aujourd'hui remises en cause, EDF International a envoyé le 12 mai 2009 une notification d'arbitrage à l'État hongrois sur le fondement du Traité sur la Charte de l'Énergie (TCE), en application du règlement CNUDCI. La procédure d'arbitrage a été suspendue jusqu'au 1^{er} octobre 2011, à la suite de plusieurs accords successifs, et a été reprise à cette date. EDF International a déposé, le 30 décembre 2011, auprès de la Cour Permanente d'Arbitrage de la Haye, un mémoire en demande en vue d'une indemnisation pour la perte des PPA. Le préjudice lié aux prix de la chaleur en 2011 a été introduit dans ce mémoire à titre conservatoire.

1.8.2.4 SSE

Le régulateur slovaque a adopté, en 2002, une résolution fixant les tarifs de l'électricité applicables pour 2003 sans attendre la publication d'un décret spécifique en la matière. Sept sociétés ont contesté la procédure et porté l'affaire devant la Cour constitutionnelle en 2004. Elles ont obtenu gain de cause en 2006, la Cour constitutionnelle déclarant nulle ladite résolution du régulateur. Ces sociétés, estimant de ce fait que les prix pour 2003 n'avaient pas été valablement fixés et que les tarifs 2002, moins élevés, devaient s'appliquer, ont attaqué l'État en vue d'un remboursement. Elles ont été déboutées, le tribunal ayant jugé que la seule conséquence de cette erreur du régulateur avait consisté en un enrichissement sans cause des fournisseurs d'électricité. À la suite de cette décision, une société cliente de SSE a engagé le 4 septembre 2009 une action en justice contre cette dernière, demandant le remboursement de la somme correspondant à la différence entre le montant perçu par SSE en application des tarifs 2003 indûment fixés par le régulateur et le montant que SSE aurait perçu en appliquant les tarifs 2002. Cinq autres clients de SSE ont également déposé des recours similaires fin 2009 et début 2010, pour une réclamation globale initiale d'environ 10 millions d'euros. A ce jour, tous les clients se sont désistés, les deux derniers désistements ayant fait l'objet de deux décisions de clôture au mois de janvier 2012.

SSE avait également engagé le 6 juillet 2010 un recours similaire, pour les mêmes motifs, à l'encontre de son fournisseur d'électricité, lui réclamant un montant de 37,5 millions d'euros. L'action ainsi engagée a été retirée par SSE et a fait l'objet d'une décision de clôture en octobre 2011.

1.8.2.5 EDF Luminus – Recours de l'association Test-Achats

L'association belge de consommateurs Test-Achats avait intenté le 17 mai 2010 un recours en annulation devant le Tribunal de l'Union européenne contre la décision de la Commission européenne du 12 novembre 2009 autorisant l'acquisition par EDF de l'opérateur belge EDF Luminus (anciennement SPE). Test-Achats alléguait notamment que la Commission européenne n'aurait pas suffisamment pris en compte dans son instruction le fait que des acteurs français ayant un actionnaire commun prendraient le contrôle du secteur de l'électricité en Belgique. Par une décision en date du 12 octobre 2011, le Tribunal de l'Union européenne a rejeté le recours de l'association confirmant ainsi la validité de la décision de la Commission européenne du 12 novembre 2009 autorisant la prise de contrôle d'EDF Luminus par EDF.

1.8.3 Procédures postérieures à la clôture

Il n'existe pas d'autre litige significatif postérieur à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

⁴³ Décret définissant les modalités, dont le tarif, pour les énergies renouvelables et la cogénération adopté par le gouvernement hongrois le 28 novembre 2008, dit décret « Cogen ».

1.9 Événements postérieurs à la clôture

1.9.1 Rapport de la Cour des comptes sur les coûts de la filière électronucléaire

Suite à la demande du Gouvernement effectuée en mai 2011, la Cour des comptes a rendu public un rapport d'audit sur les coûts de la filière électronucléaire le 31 janvier 2012.

Ce rapport rassemble l'essentiel des données factuelles disponibles sur les éléments qui constituent les coûts, passés, présents et futurs, de la production d'électricité nucléaire en France.

La Cour des comptes estime que les différents types de coûts à la charge des exploitants sont bien tous identifiés et figurent dans leurs comptes. En prenant en compte la rémunération du capital, sur la base de la méthode du Coût courant économique (CCE), le coût moyen du mégawatt-heure s'élève selon la Cour à 49,5 euros avec les données 2010. Ce coût confirme les évaluations réalisées par EDF.

S'agissant des dépenses de démantèlement, la Cour « considère que les méthodes utilisées par EDF pour ce calcul sont pertinentes mais ne peut pas en valider les paramètres techniques, en l'absence d'études approfondies par des experts ». La Cour montre que si l'impact de l'évolution des charges futures liées au démantèlement et à la gestion des déchets est limité, à l'inverse, l'évolution des investissements de maintenance est nettement plus sensible. Ceux-ci sont estimés en moyenne à 3,3 milliards d'euros par an avant Fukushima, sur la période 2011-2025.

Les autres événements postérieurs à la clôture sont décrits dans la note 51 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2011.

1.10 Perspectives financières

Tenant compte des investissements soutenus dans les cinq prochaines années, de la sélectivité accrue des projets de développement ainsi que des économies réalisées dans le cadre du programme de Synergies et Transformation Groupe, le Groupe s'est fixé les objectifs financiers suivants⁴⁴ sur la période 2011-2015 :

- une croissance annuelle moyenne de l'EBE⁴⁵ comprise entre 4% et 6%,
- une croissance annuelle moyenne du Résultat net courant comprise entre 5% et 10%,
- un ratio endettement financier net/EBE < 2,5 x sur la période
- un taux de distribution des dividendes compris entre 55% et 65% sur la période.

Les objectifs 2012 sont conformes à ces perspectives, avec un dividende au moins stable par rapport à celui versé au titre de 2011.

L'enveloppe d'investissements nets du Groupe restera en-deçà de 15 milliards d'euros en 2015.

⁴⁴ Hors impact éventuel du PPA Edison.

⁴⁵ Croissance à périmètre et change constants.

1.11 Informations relatives au capital et aux statuts de la Société

1.11.1 Informations relatives au capital de la Société

1.11.1.1 Montant et évolution du capital social

A la date du présent document, le capital social de la société s'élève à 924 433 331 euros, divisé en 1 848 866 662 actions de 0,5 euro chacune, de même catégorie, entièrement souscrites et libérées.

La Société n'a émis ni autorisé aucune action de préférence.

Le 24 juin 2011 le capital a été augmenté pour être porté à la somme de 930 406 055 euros divisé en 1 860 812 110 actions ordinaires, par émission d'actions nouvelles en rémunération des actions EDF Energies Nouvelles apportées à la branche échange de l'offre publique alternative d'achat ou d'échange simplifiée portant sur les actions d'EDF Energies Nouvelles initiée par EDF. Le capital a ensuite été réduit le 28 septembre 2011 pour être ramené à la somme de 924 433 331 euros divisé en 1 848 866 662 actions ordinaires, par annulation des actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions propres en vue de leur annulation afin de compenser la dilution induite par l'offre précitée.

1.11.1.2 Structure du capital et des droits de vote

A la date du présent document, le capital de la Société est composé d'actions nominatives ou au porteur, dont l'Etat, conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi du 9 août 2004, doit détenir à tout moment plus de 70%.

Ces actions sont librement négociables sous réserve des dispositions législatives et réglementaires et de ce qui suit, et il n'existe aucune disposition statutaire en restreignant la cession ou la transmission.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune restriction acceptée par un membre du Conseil d'administration concernant la cession dans un certain laps de temps de ses actions, à l'exception des restrictions résultant du code de déontologie boursière de la Société.

Enfin, les actions détenues au travers des fonds communs de placement du Plan d'Epargne Entreprise du Groupe EDF investis en actions de la Société ou les actions acquises auprès de l'Etat dans le cadre des lois de privatisation sont soumises aux règles de blocage ou d'incessibilité résultant des dispositions particulières applicables à ces opérations.

Chaque action donne droit à un vote et il n'existe, à la date du présent document, aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote des actionnaires.

Enfin, à la date du présent document et à la connaissance de la Société, aucun pacte d'actionnaires portant sur les titres de la Société n'a été conclu.

1.11.1.3 Répartition du capital et franchissement de seuils

Au 31 décembre 2011, la répartition du capital social d'EDF était la suivante :

- Etat : 84,44%
- Institutionnels et particuliers : 13,70%
- Actionnariat Salariés : 1,80%
 - dont FCPE⁴⁶ : 1,51%
- Actions autodétenues : 0,06%
- Nombre total d'actions : 1 848 866 662

⁴⁶ Fonds commun de placement d'entreprise investi en actions EDF.

1.11.1.4 Actions autodétenues

Aucune action de la société n'est destinée à être attribuée aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel.

Informations sur les opérations effectuées par la société au cours de l'exercice 2011 sur ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (programmes de rachat autorisés par les Assemblées Générales du 18 mai 2010 et du 24 mai 2011) :

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2011 : au cours de l'exercice, 15 877 947 actions EDF ont été achetées par EDF et 3 305 464 actions EDF ont été vendues.

- Entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2011, la Société a, dans le cadre du contrat de liquidité, acquis 3 932 499 de ses propres actions pour une valeur moyenne unitaire de 25,16 euros et cédé 3 305 464 actions pour une valeur moyenne unitaire de 25,63 euros.
- EDF a par ailleurs acheté 11 945 448 actions propres entre le 11 avril 2011 et le 8 août 2011, dans le cadre de l'objectif d'annulation du programme de rachat d'actions, pour un montant total de 324 455 659,63 euros, soit un prix moyen de 27,16 euros par action EDF. Ces actions ont été acquises en vue de leur annulation afin de compenser la dilution induite par l'offre publique alternative simplifiée d'achat ou d'échange portant sur les actions EDF Energies Nouvelles.

Cours moyen des achats et des ventes d'actions : au cours de l'exercice 2011, le cours moyen d'achat des actions a été de 26,67 euros et le cours moyen de vente de 25,63 euros.

Montant des frais de négociation : la commission forfaitaire prévue dans le contrat de liquidité, tel que modifié par avenant du 11 juillet 2011, a été de 120 000 euros au titre de l'exercice 2011.

Valeur du portefeuille d'actions autodétenues à la clôture de l'exercice 2011 :

Le nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2011 est de 1 175 594 actions.

- La valeur comptable de ces actions au 31 décembre 2011, évaluée au cours d'achat, est de 25 740 912,75 euros et leur valeur nominale est de 587 797 euros ;
- La valeur de marché du portefeuille à cette date, sur la base du cours de clôture au 30 décembre 2011, soit 18,80 euros, est de 22 101 167,20 euros.

La fraction du capital que ces actions autodétenues représentent est de 0,06% au 31 décembre 2011, réparties par objectifs de la façon suivante :

Répartition par objectifs du programme de rachat au 31 décembre 2011	Nombre d'actions détenues	Valeur comptable des actions (en euros)	Volume des actions (en % du capital social)
Contrat de liquidité	1 125 000	22 785 353,24	0,06
Actions dans le cadre du plan « ACT 2007 » ⁽¹⁾	50 594	2 955 559,51	0,003
Total	1 175 594	25 740 912,75	0,06

(1) Actions acquises sur le marché en vue d'une attribution aux salariés dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions « ACT 2007 » et non attribuées aux salariés.

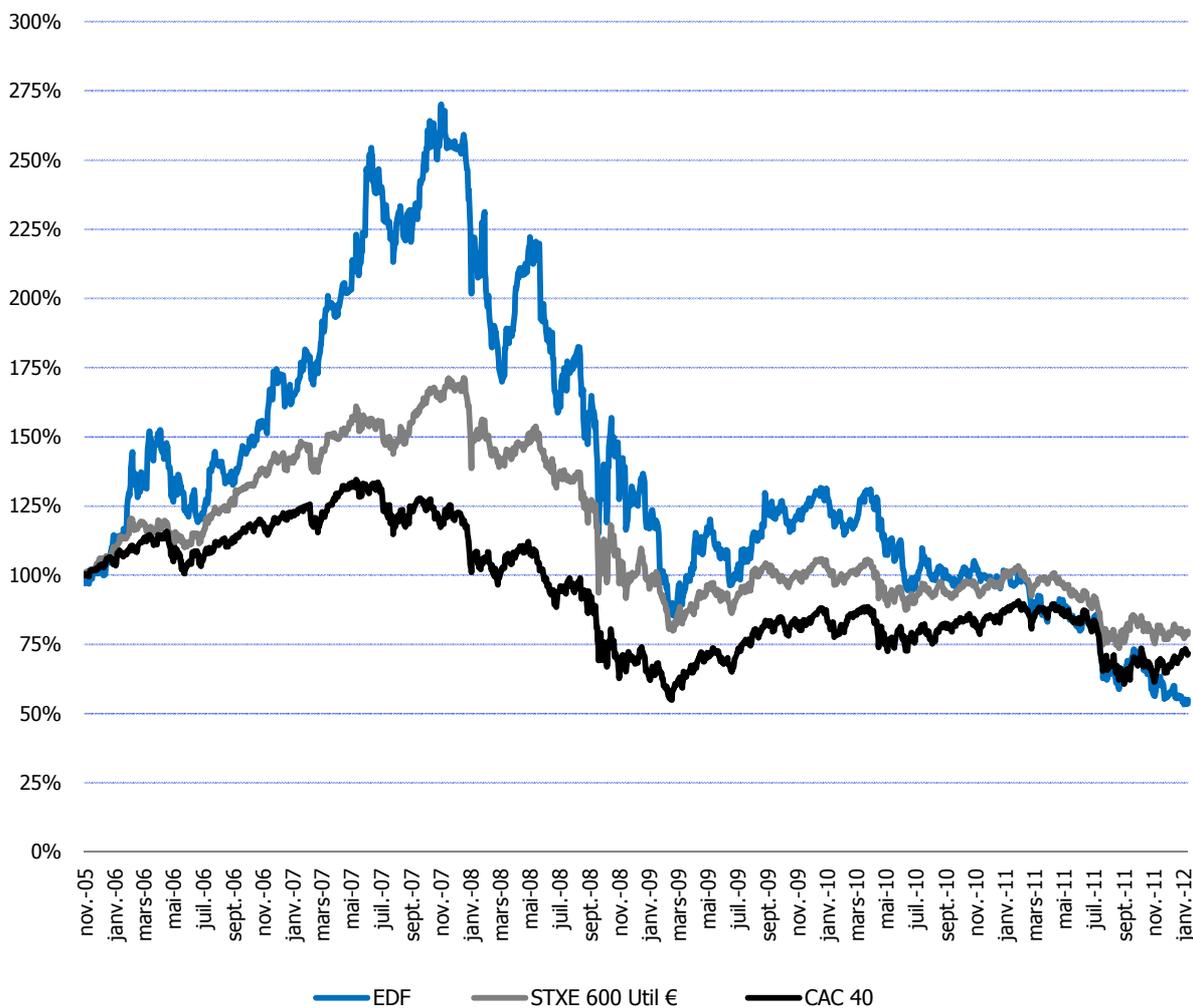
Aucune réallocation des actions à d'autres objectifs du programme de rachat n'a été réalisée en 2011.

Au cours de l'exercice 2011, 11 945 448 actions rachetées dans le cadre du programme de rachat en vue de leur annulation ont été effectivement annulées.

1.11.1.5 Evolution du cours de l'action⁴⁷

Depuis sa première cotation le 21 novembre 2005 et jusqu'au 31 janvier 2012, le titre EDF, intégré au sein de l'indice CAC 40, a évolué de la façon suivante :

Cours de l'action EDF depuis l'introduction en Bourse jusqu'au 31 janvier 2012 :



Depuis le 3 janvier 2011 et jusqu'au 31 janvier 2012, l'action EDF était en recul de -43,4%, l'indice Euro Stoxx Utility était en baisse de -17,2%, tandis que le CAC 40 diminuait de -15,4%.

Au 31 janvier 2012, le cours de clôture de l'action EDF était de 17,62 euros (31,11 euros au 3 janvier 2011). Son cours de clôture le plus bas au cours de la période a été de 17,075 euros le 23 janvier 2012, et son cours de clôture le plus haut de 32,62 euros le 17 février 2011.

La capitalisation boursière d'EDF au 31 janvier 2012 s'élevait à 32,577 milliards d'euros.

⁴⁷ Source : Bloomberg

1.11.1.6 Autorisations d'émission

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations, en vigueur au 31 décembre 2011, accordées par l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2010 et du 24 mai 2011⁴⁸ au Conseil d'administration pour augmenter ou réduire le capital social, et leur utilisation à cette date :

Titres concernés / type d'émission	Durée ⁽¹⁾ de l'autorisation et expiration	Montant nominal maximal d'augmentation de capital (millions d'euros)	Utilisation des autorisations (millions d'euros)
Délégation de compétence au conseil pour augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois 18 juillet 2012	45 ⁽²⁾	néant
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues			
Délégation de compétence au conseil pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois 18 juillet 2012	45 ⁽²⁾	néant
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues			
Délégation de compétence au conseil pour procéder à des offres par placement privé ⁽³⁾ avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois 18 juillet 2012	45 ⁽²⁾	néant
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues			
Autorisation du conseil pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	26 mois 18 juillet 2012	15 % du montant de l'émission initiale ⁽²⁾	néant
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues			
Délégation de compétence au conseil pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	26 mois 18 juillet 2012	1 000	néant
Délégation de compétence au conseil pour augmenter le capital en rémunération d'une OPE initiée par la Société	26 mois 18 juillet 2012	45 ⁽²⁾	5,97
Autorisation du conseil pour augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature ⁽⁴⁾	26 mois 18 juillet 2012	10% du capital de la Société dans la limite de 45 ⁽²⁾	néant
Délégation de pouvoirs au conseil pour augmenter le capital au profit des adhérents de plans d'épargne	26 mois 18 juillet 2012	10	néant
Emissions réservées au personnel			
Autorisation du conseil pour réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues	26 mois 24 juillet 2013	10% du capital par périodes de 24 mois	5,97

(1) À compter de la date de l'assemblée générale les ayant approuvées.

(2) Plafond nominal global d'augmentation du capital social approuvé par l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2010.

(3) Offres visées à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier.

(4) Article L.225-147 du Code de commerce.

1.11.1.7 Périmètre de consolidation

La liste des sociétés consolidées figure en annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2011.

1.11.2 Règles applicables aux modifications statutaires

Conformément aux dispositions du Code de commerce et à l'article 20-4 des statuts, l'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

⁴⁸ L'ensemble des résolutions a été approuvé par l'Assemblée générale mixte du 18 mai 2010 à l'exception de l'autorisation consentie au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues, approuvée par l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2011.

Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectuées.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux augmentations de capital réalisées par incorporation de réserves, bénéfices, ou primes d'émission, elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation le quart, et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Sous la même réserve, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

1.12 Gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise est décrite de manière détaillée dans la partie 16 du document de référence 2011.

1.12.1 Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois et 31 réunions de Comités se sont tenues pour préparer ces séances.

Le taux moyen de participation aux séances du Conseil est de 85,4% en 2011.

1.12.1.1 Composition du Conseil d'administration

Conformément à l'article 6 de la loi relative à la démocratisation du secteur public du 26 juillet 1983, le Conseil d'administration de la Société est composé de dix-huit membres dont un tiers élu par les salariés et deux tiers nommés par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, sous réserve des représentants de l'Etat nommés par décret.

Au 31 décembre 2011, les administrateurs composant le Conseil d'administration sont, par collègue:

• Administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires :

Henri Proglia

Né le 29 juin 1949

Président-Directeur Général d'EDF depuis novembre 2009

Président des Conseils d'administration d'EDF Energy Holdings et de Transalpina di Energia

Président de la Fondation EDF Diversiterre et de l'association Electra

Administrateur d'EDF Energies Nouvelles

Administrateur d'EDF International

Administrateur d'Edison

Administrateur de Veolia Propreté

Administrateur de Veolia Environnement

Membre du Conseil de surveillance de Veolia Eau

Vice-président du Comité stratégique de l'énergie nucléaire

Administrateur de CNP Assurances, Dassault Aviation, Natixis, Fomento di Construcciones y Contratas et de la Fondation européenne pour les énergies de demain

Membre du Comité de l'énergie atomique, du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire et du Comité national des secteurs d'activités importance vitale

Administrateur d'EDF depuis septembre 2004

Philippe Crouzet

Né le 18 octobre 1956

Président du Directoire de Vallourec

Administrateur d'EDF depuis novembre 2009

Mireille Faugère

Née le 12 août 1956

Directrice Générale de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris

Administratrice d'Essilor

Administratrice d'EDF depuis novembre 2009

Michael Jay

Né le 19 juin 1946

Membre indépendant de la Chambre britannique des Lords, Président de la Commission des nominations de la Chambre des Lords et membre du sous-comité des Affaires étrangères, défense et développement du Comité Union européenne de ladite Chambre

Administrateur de Associated British Foods, Candover Investments et Valeo SA
Président de Merlin (ONG internationale médicale)
Administrateur d'EDF depuis novembre 2009

Bruno Lafont

Né le 8 juin 1956
Président-Directeur Général de Lafarge
Président de l'association française des Entreprises pour l'environnement (EPE)
Administrateur d'Arcelor-Mittal et de HEC
Conseiller du maire de Chongqing (Chine)
Administrateur d'EDF depuis mai 2008

Pierre Mariani

Né le 6 avril 1956
Administrateur délégué et Président du Comité de direction de Dexia
Président du Conseil d'administration de Deniz Bank
Administrateur de Dexia Crédit local et Dexia Banque Internationale à Luxembourg
Administrateur de l'Établissement public de la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais
Administrateur d'EDF depuis novembre 2009

• **Administrateurs représentant l'Etat nommés par décret :**

Pierre-Marie Abadie

Né le 13 juillet 1969
Directeur de l'énergie à la Direction générale de l'énergie et du climat rattachée au Ministre de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement, au Ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie et au Ministre chargé de l'Industrie, de l'énergie et de l'économie numérique
Commissaire du gouvernement à l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA)
Membre du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie (AIE)
Administrateur d'EDF depuis août 2007

Jean-Dominique Comolli

Né le 25 avril 1948
Commissaire aux participations de l'Etat au ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie
Membre du Conseil de surveillance d'AREVA
Administrateur du Fonds Stratégique d'Investissement, de France Télécom, d'Air France-KLM, de la SNCF et de l'Établissement Public de l'Opéra Comique
Administrateur d'EDF depuis le 29 septembre 2010

Yannick d'Escatha

Né le 18 mars 1948
Président du Centre national d'études spatiales (CNES)
Membre de l'Académie des technologies
Président du Conseil d'administration de l'université de technologie de Troyes
Représentant permanent du CNES au Conseil d'administration d'Arianespace SA et d'Arianespace Participation
Administrateur de Thales
Administrateur d'EDF depuis novembre 2004

Julien Dubertret

Né le 9 juin 1966
Directeur du budget au Ministère du Budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat
Administrateur de la SNCF
Administrateur d'EDF depuis juin 2011

Pierre Sellal

Né le 13 février 1952
Secrétaire Général du Ministère des Affaires étrangères et européennes

Membre du Conseil de surveillance d'AREVA
Membre du Comité de l'énergie atomique et du Haut Conseil de l'Institut du monde arabe
Administrateur de l'École Nationale d'Administration, de l'Audiovisuel extérieur de France, de l'Institut Français, de l'Agence nationale des titres sécurisés, de la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art et de l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires
Administrateur d'EDF depuis avril 2009

Philippe Van de Maele⁴⁹

Né le 29 décembre 1961
Membre du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
Administrateur de CEMAGREF
Administrateur d'EDF depuis novembre 2009

• **Administrateurs élus par les salariés :**

Christine Chabauty

Née le 19 juillet 1971
Attachée commerciale Grands comptes à la Direction Commerce d'EDF
Conseiller prud'homal
Administratrice d'EDF depuis novembre 2009, parrainée par la CGT

Alexandre Grillat

Né le 8 décembre 1971
Chargé de mission auprès du Directeur d'ERDF en Alsace Franche-Comté
Administrateur d'EDF depuis septembre 2004, parrainé par la CFE-CGC

Philippe Maïssa

Né le 21 novembre 1949
Ingénieur au Centre d'Ingénierie Thermique d'EDF
Administrateur d'EDF depuis novembre 2009, parrainé par la CGT

Marie-Hélène Meyling

Né le 30 octobre 1960
Attachée à la Direction Optimisation Amont/Aval et Trading d'EDF
Administratrice d'EDF depuis septembre 2011, parrainée par la CFDT

Jean-Paul Rignac

Né le 13 mai 1962
Ingénieur-chercheur à la Direction recherche et développement d'EDF
Administrateur d'EDF depuis novembre 2007, parrainé par la CGT

Maxime Villota

Né le 25 novembre 1959
Coordinateur politique achats à la mission Finances et relations industrielles à la centrale nucléaire de Tricastin
Administrateur d'EDF depuis décembre 2006, parrainé par la CGT

• **Administrateurs dont le mandat a pris fin en cours d'exercice :**

Philippe Josse

Administrateur d'EDF d'avril 2006 à juin 2011, remplacé par Julien Dubertret le 21 juin 2011

Philippe Pesteil

Administrateur d'EDF de septembre 2004 à juillet 2011, remplacé par Marie-Hélène Meyling le 1^{er} septembre 2011

⁴⁹ Par décret en date du 13 février 2012, M. François Loos a été nommé en qualité de représentant de l'Etat, en remplacement de M. Philippe Van de Maele.

1.12.1.2 Les Comités du Conseil d'administration

Pour l'exercice de ses missions, le Conseil d'administration s'est doté de cinq comités spécialisés, dont les membres sont des administrateurs choisis par le Conseil. Ces comités sont les suivants :

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit est présidé par M. Mariani, administrateur indépendant nommé par l'Assemblée générale des actionnaires et personnalité externe au groupe EDF. Les autres membres du Comité sont MM. Comolli et d'Escatha, administrateurs représentant l'Etat, ainsi que M^{me} Meyling, MM. Grillat et Villota, administrateurs élus par les salariés.

Le Comité de suivi des engagements nucléaires (CSEN)

Le Comité de suivi des engagements nucléaires (CSEN) est présidé par M. Crouzet, administrateur indépendant nommé par l'Assemblée générale des actionnaires et personnalité externe au Groupe. Les autres membres du Comité sont MM. Abadie et d'Escatha, administrateurs représentant l'Etat ainsi que de M^{me} Meyling et M. Villota, administrateurs élus par les salariés.

Le Comité de la stratégie

Le Comité de la stratégie est présidé par M. Proglia, Président-Directeur Général. Les autres membres sont M. Jay, administrateur indépendant nommé par l'Assemblée générale des actionnaires et personnalité externe au Groupe, MM. Abadie, Comolli et Sellal, administrateurs représentant l'Etat, ainsi que M^{me} Meyling, MM. Grillat et Rignac, administrateurs élus par les salariés.

Le Comité d'éthique

Le Comité d'éthique est présidé par Mme Faugère, administratrice indépendante nommée par l'Assemblée générale des actionnaires et personnalité externe au Groupe. Les autres membres sont M. Van de Maele, administrateur représentant l'Etat, ainsi que M^{mes} Chabauty et Meyling, MM. Maïssa et Grillat, administrateurs élus par les salariés.

Le Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations est présidé par M. Lafont, administrateur indépendant nommé par l'Assemblée générale des actionnaires et personnalité externe au Groupe. Les autres membres du Comité sont M. Jay, administrateur indépendant nommé par l'Assemblée générale des actionnaires et personnalité externe au groupe EDF et M. Comolli, administrateur représentant l'Etat.

1.12.2 Rémunérations des mandataires sociaux

Les tableaux ci-après font apparaître les rémunérations et avantages de toute nature versés et dus au cours de l'exercice 2011 aux mandataires sociaux d'EDF, par EDF et les sociétés qu'elle contrôle au 31 décembre.

1.12.2.1 Rémunération du Président-Directeur Général

En application de l'article 3 du décret n°53-707 du 9 août 1953 et de l'article L. 225-47 du Code de commerce, les éléments composant la rémunération du Président-Directeur Général sont fixés par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations approuvée par le Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et le Ministre chargé de l'énergie.

Détail des éléments de rémunération

Le Président du conseil d'administration ne perçoit pas de jeton de présence.

La Société n'a attribué aucune option de souscription ou d'achat d'action au dirigeant mandataire social en 2011 et aucune option n'a été exercée par lui au cours de l'exercice. De même, aucune action de performance n'a été attribuée au Président-Directeur Général au cours de l'exercice écoulé et aucune action de performance n'est devenue disponible.

Par ailleurs, M. Henri Proglio ne bénéficie pas de régime spécifique de retraite de la part d'EDF et n'a reçu aucune prime d'arrivée, ni ne bénéficie d'une indemnité liée à la cessation de ses fonctions au sein de la Société. Enfin, M. Henri Proglio ne bénéficie pas d'un contrat de travail avec la Société.

Tableau récapitulatif des rémunérations du dirigeant mandataire social

Le tableau ci-dessous récapitule les rémunérations dues au Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2011 et les rémunérations qui lui ont été versées au cours de l'exercice écoulé :

Exercice 2011	Montants dus au titre de l'exercice (en euros)	Montants versés au cours de l'exercice (en euros)
Henri Proglio, Président-Directeur Général		
Rémunération fixe	1 000 000	1 000 000
Rémunération variable	n/d ⁽¹⁾	555 708
Rémunération exceptionnelle	néant	néant
Jetons de présence	n.a	n.a
Avantages en nature ⁽²⁾	4 820	4 820
TOTAL	1 004 820	1 560 528

(1) Le montant maximum de la part variable de la rémunération du Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2011 pourrait s'élever, en application des critères de détermination fixé par le Conseil d'administration, à 600 000 euros. La part variable qui sera effectivement versée au titre de l'exercice n'a pas encore été déterminée à la date de publication du présent rapport de gestion.

(2) Ces avantages consistent en la mise à disposition d'un véhicule de fonction et l'avantage en nature énergie.

n.a : non applicable

1.12.2.2 Rémunération des administrateurs

Il est précisé que le Président du Conseil d'administration ne perçoit pas de jeton de présence et que les administrateurs représentant l'Etat ainsi que ceux représentant les salariés exercent leur mandat à titre gratuit, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires le montant de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux administrateurs suivant la répartition décidée par le Conseil d'administration. Depuis 2005, le montant des jetons de présence versés dépendait uniquement de l'assiduité aux séances du Conseil d'administration et au sein des Comités spécialisés.

L'Assemblée générale du 24 mai 2011, sur proposition du Conseil d'administration, a approuvé un montant de 200 000 euros pour l'enveloppe annuelle des jetons de présence pour l'exercice 2011 et les exercices ultérieurs, et ce jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution lui soit proposée. Ce montant se compose d'une part fixe et d'une part variable de 100 000 euros chacune.

Le Conseil d'administration du 22 juin 2011, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a modifié les règles de répartition des jetons de présence et a décidé, à compter de l'exercice 2011, de répartir le montant total de cette enveloppe de la manière suivante :

- la part fixe de 100 000 euros est partagée de manière égale entre l'ensemble des administrateurs, soit un montant de 20 000 euros chacun ;
- la part variable de 100 000 euros est répartie entre les administrateurs par application d'un coefficient variable selon le type de réunion (Conseil ou Comité) et selon les fonctions particulières occupées par chaque administrateur (membre ou président de Comité) :
 - un coefficient 2 pour la présence à une séance du Conseil d'administration ;
 - un coefficient 2 pour la présence d'un Président à une réunion de Comité ;
 - un coefficient 1 pour la présence d'un administrateur en tant que membre à une réunion de Comité.

La part variable est divisée par le total des coefficients de l'exercice afin de déterminer la valeur unitaire du coefficient.

Tableau récapitulatif des jetons de présence perçus par les administrateurs

Administrateurs	2011 ⁽¹⁾	2010 ⁽²⁾
Philippe Crouzet	32 000	16 000
Mireille Faugère	34 000	18 000
Michael Jay	29 000	17 000
Bruno Lafont	20 000	26 000
Pierre Mariani	32 000	20 000
Henri Proglio ⁽³⁾	-	10 000
TOTAL (en euros)	147 000	107 000

(1) Au titre du second semestre 2010 et du premier semestre 2011.

(2) Au titre du second semestre 2009 et du premier semestre 2010

(3) Jusqu'à sa nomination en qualité de Président du Conseil d'administration.

Les écarts dans les montants de jetons de présence versés aux administrateurs entre 2011 et 2010 s'expliquent par le fait que les intéressés ont commencé à siéger seulement à partir du 23 novembre 2009, date de la première séance du Conseil d'administration renouvelé.

1.12.2.3 Participation des mandataires sociaux dans le capital de la Société

Les administrateurs qui détiennent des actions d'EDF au 31 décembre 2011 sont les suivants :

	Nombre d'actions EDF
Henri Proglio (actions détenues en propre)	51
Christine Chabauty (actions détenues par l'intermédiaire d'un FCPE)	50
Philippe Crouzet (actions détenues en propre)	200
Mireille Faugère (actions détenues en propre)	106
Alexandre Grillat (actions détenues par l'intermédiaire d'un FCPE)	328
Michael Jay (actions détenues en propre)	200
Bruno Lafont (actions détenues en propre)	150
Pierre Mariani (actions détenues en propre)	1
Philippe Maïssa (actions détenues en propre)	39
Marie-Hélène Meyling (actions détenues en propre)	28
Maxime Villota (actions détenues par l'intermédiaire d'un FCPE)	26

Il est précisé que MM. Abadie, Comolli, d'Escatha, Dubertret, Rignac, Sellal et Van de Maele ne détiennent aucune action d'EDF au 31 décembre 2011.

1.12.3 Organes de Direction

1.12.3.1 Comité exécutif

Le groupe EDF s'est doté le 4 février 2010 d'une nouvelle direction autour d'Henri Proglio. Le Comité exécutif du groupe EDF est constitué à fin 2011 de Henri Proglio, Président-Directeur Général, Marianne Laigneau, Directeur des Ressources Humaines Groupe, Pierre Lederer, Directeur Exécutif Groupe Commerce, Optimisation et Trading, Hervé Machenaud, Directeur Exécutif Groupe Production et Ingénierie, Jean-Louis Mathias, Directeur Exécutif

Groupe Coordination des activités France, activités IT, gaz et énergies renouvelables, Thomas Piquemal, Directeur Exécutif Groupe Finances, Vincent de Rivaz, Directeur Général d'EDF Energy, Alain Tchernonog, Secrétaire général. Denis Lépée, Conseiller du Président, est Secrétaire du Comité exécutif.

1.12.3.2 Comité de Direction

Autour d'Henri Proglio, le Comité de Direction Groupe est constitué de l'ensemble des membres du Comité exécutif du Groupe et de : Michèle Bellon, Président du Directoire d'ERDF, Jean-Paul Bouttes, Directeur Stratégie et Prospective, Catherine Gros, Directrice de la Communication, Bruno Lescoeur, Directeur Délégué Gaz, Philippe Méchet, Directeur des Relations Institutionnelles, Bernard Salha, Directeur Recherche et Développement, Gérard Wolf, Directeur Délégué Développement International. Denis Lépée est Secrétaire du Comité de direction et Alain Tchernonog préside ce comité en l'absence du Président-Directeur Général.

1.12.4 Rapport du Président du Conseil d'administration en application de l'article L.225-37 du Code du commerce

Le rapport 2011 du Président établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes correspondant sont transmis au Conseil d'administration simultanément au rapport de gestion.

1.13 Autres informations

1.13.1 Comptes sociaux résumés d'EDF S.A. au 31 décembre 2011 :

En millions d'euros	2011	2010
Chiffre d'affaires net	41 950	40 906
Résultat d'exploitation	3 957	3 693
Résultat courant avant impôt	1 277	1 898
Résultat exceptionnel	197	254
Bénéfice net	1 118	1 492

1.13.2 Bénéfice net

Le compte de résultat 2011 est marqué par une hausse du chiffre d'affaires de plus de 2 % et par une augmentation du résultat d'exploitation de 7,1%.

En dépit d'un effet climat fortement négatif qui a pénalisé les ventes aux clients finals, le chiffre d'affaires progresse du fait d'effets prix et tarifs positifs ; ceux-ci résultent de hausses tarifaires effectives au 15 août 2010 et au 1er juillet 2011 et de prix de marché spot légèrement supérieurs en moyenne à ceux de 2010.

Le résultat financier diminue de 886 millions d'euros, principalement du fait des dotations nettes pour dépréciations d'actifs financiers, en particulier d'actifs dédiés et de dividendes reçus moins élevés qu'en 2010.

1.13.3 Affectation des résultats

La politique de distribution des dividendes est définie par le Conseil d'administration ; elle dépend des résultats et de la situation financière de la Société, et prend en compte les politiques de distribution de dividendes des principales sociétés françaises et des entreprises internationales du secteur.

Les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice de référence	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende total distribué (déduction faite des actions auto-détenues)
2008	1 822 171 090	1,28 €	2 328 200 485,12 € ⁽¹⁾
2009	1 848 866 662	1,15 €	2 111 146 365,85 € ⁽²⁾
2010	1 848 866 662	1,15 €	2 122 291 972,68 € ⁽³⁾

(1) Dont acompte versé en 2008 : 1 164 067 897,60 euros

(2) Dont acompte versé en 2009 : 1 002 006 770,05 euros (dont 937 815 444,36 euros payés en actions nouvelles)

(3) Dont acompte versé en 2010 : 1 053 582 029,82 euros

100 % du dividende est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

1.13.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	2011	2010	2009	2008	2007
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en millions d'euros)	924	924	924	911	911
Dotations en capital (en millions d'euros)	-	-	-	-	-
Nombre d'actions ordinaires existantes	1 848 866 662	1 848 866 662	1 848 866 662	1 822 171 090	1 822 171 090
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	41 950	40 906	38 895	39 003	33 638
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 417	4 906	4 531	3 842	5 838
Impôts sur les bénéfices	356	660	402	(346)	835
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 118	1 492	4 580	867	4 934
Résultat distribué		2 122 ⁽¹⁾	2 111 ⁽¹⁾	2 328 ⁽¹⁾	2 330 ⁽¹⁾
Acompte sur résultat distribué	1 053	1 054	1 002	1 164	1 057
Résultats par actions (euros/action)					
Résultat après impôts, participation des salariés avant dotations aux amortissements et provisions	2,74	2,30	2,23	2,30	2,75
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,60	0,81	2,48	0,48	2,71
Dividende attribué à chaque action		1,15 ⁽¹⁾	1,15 ⁽¹⁾	1,28 ⁽¹⁾	1,28 ⁽¹⁾
Acompte dividende attribué à chaque action	0,57	0,57	0,55	0,64	0,58
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	62 479	60 380	59 837	59 131	58 778
Montant de la masse salariale de l'exercice (en millions d'euros)	3 600	3 377	3 265	3 178	2 940
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc...) (en millions d'euros)	2 161	2 125	2 025	1 917	1 737

(1) Y compris acompte versé

1.13.5 Règlements fournisseurs

Depuis le 1^{er} décembre 2008, la société EDF applique les dispositions de la loi LME⁵⁰ en réglant ses fournisseurs à 60 jours date d'émission de la facture. Les dettes fournisseurs hors factures non parvenues d'EDF SA s'élèvent à 3 029 millions d'euros et se répartissent ainsi :

- Dettes fournisseurs échus : 24 millions d'euros (moins de 1%) ;
- fournisseurs à payer ayant une échéance inférieure ou égale à 60 jours : 2 798 millions d'euros (92%) ;
- fournisseurs à payer ayant une échéance supérieure à 60 jours : 207 millions d'euros (7%).

Les dettes fournisseurs ayant une échéance supérieure à 60 jours sont liées, pour l'essentiel, à des contrats relatifs aux activités nucléaires négociés avant le 1^{er} janvier 2009 et n'ayant pas donné lieu à renégociation et, dans une moindre proportion, à des contrats qui n'entrent pas dans le champ d'application de la LME car relatifs à des activités hors métropole.

⁵⁰ Loi de modernisation de l'économie.

2 Responsabilité d'entreprise

Fort de ses valeurs de respect de la personne, de responsabilité environnementale, de recherche de la performance, d'engagement de solidarité et d'exigence d'intégrité, le groupe EDF met en œuvre, depuis sa création, une stratégie tournée vers l'intérêt général et fondée sur une démarche de responsabilité d'entreprise. Cette mission se manifeste notamment à travers la recherche permanente de la sécurité des personnes et de la sûreté des installations industrielles, tout en contribuant à la sécurité d'un approvisionnement électrique de qualité et compétitif, proposé dans chaque pays où le Groupe opère.

Les politiques du groupe EDF s'inscrivent dans cette démarche de responsabilité d'entreprise:

- la stratégie du Groupe à horizon 2020, validée par l'Assemblée générale de 2011 ;
- la politique de développement durable de niveau Groupe, signée en 2009, par toutes les sociétés du Groupe, se décline elle-même en politique environnementale, sociétale, et de gouvernance ;
- la politique Ressources Humaines et sociale, notamment à travers un accord mondial de Responsabilité Sociale de l'Entreprise signé avec les organisations syndicales de 16 sociétés du Groupe ;
- un code éthique Groupe en cours de déploiement, qui vient succéder à un mémento éthique pour EDF SA.

2.1 Ethique, transparence vis-à-vis des parties prenantes et gouvernance

2.1.1 Référentiels et dispositifs éthiques

La décision prise fin 2010 par la Direction du Groupe de renouveler et d'adapter le référentiel éthique fondé sur les cinq valeurs du Groupe (Mémento éthique 2007) a conduit à l'élaboration concertée d'un **nouveau Code Ethique** développant des principes d'action et des règles de comportement simples, communs et partageables. Le projet a été adopté par le CODIR Groupe le 19 octobre 2011. Une deuxième phase de concertation destinée à assurer dans les langues nationales les meilleures compréhensions et appropriation du nouveau code en dépit des différences de métier et des écarts culturels, doit être engagée au premier trimestre 2012 avant le déploiement du référentiel dans tout le Groupe.

La décision du Président du 14 septembre 2010 sur **la lutte contre la fraude au sein du Groupe**, reposant sur un principe de tolérance zéro, est entrée en application dès la fin de l'exercice 2010 : pour exercer leur responsabilité de mise en œuvre, les managers se sont appuyés sur la diffusion du Guide pratique de prévention de la fraude au sein du Groupe, dédié et instrumenté sur le risque fraude et sur le risque corruption.

Sur la corruption, la mise en œuvre de la décision du Président du 31 mai 2010 sur **les contrats de consultants et de mandatement** a conduit au recentrage de l'ensemble des procédures de validation des contrats d'intermédiation.

Le lancement d'un programme de **sensibilisation au risque pénal EDF** (décision du Président du 28 juillet 2011) entend répondre à l'émergence, avec le développement du Groupe et son implantation diversifiée dans le monde, d'une exposition accrue à ce type de risque. Celle-ci est également l'effet d'un durcissement des législations anti-corruption US (*Foreign Corrupt Practices Act* 1997 réactivé 2008) et UK (*Anti-Bribery Act* mise en œuvre au 1er juillet 2011) dont la dimension extra-territoriale contribue à la formation d'une réglementation répressive internationale.

Pour réduire l'exposition du Groupe aux risques liés à l'application des **règles de la concurrence**, le programme de conformité concurrence décidé par le Président le 22 décembre 2010 étend en 2011 les actions de sensibilisation et de formation au plus grand nombre d'opérationnels en France et à l'étranger, toutes filiales confondues.

L'ensemble des actions à caractère éthique sont soumises au contrôle interne du Groupe dont le déploiement en 2011 a permis de généraliser les pratiques incitatives d'auto-évaluation et de partage des bonnes pratiques dans le cadre des prescriptions concernant l'Ethique et la lutte contre la fraude, placées parmi les premiers titres du Guide de contrôle interne du Groupe.

Les modalités et le champ d'intervention du **dispositif d'alerte éthique** d'EDF, vers lequel sont également dirigés les appels de salariés au N° Vert « vie au travail » demandant l'intervention de l'entreprise, ont été validés par la CNIL le 24 novembre 2011. Le Délégué Ethique d'EDF a traité 53 dossiers d'alertes en 2011, pour l'essentiel des dossiers de positions ou de relations professionnelles et 5 dossiers se rapportant à l'intégrité.

En 2011, EDF, DONG Energy, Enel/Endesa, E.ON, GDF-Suez/Electrabel, RWE et Vattenfall/Nuon ont travaillé ensemble à la mise en œuvre de **Better coal**, initiative visant à faire progresser la responsabilité des entreprises dans la chaîne d'approvisionnement du charbon. Il s'agit en particulier de faire respecter les droits fondamentaux sur les sites miniers. La démarche opérationnelle, dont le lancement est prévu pour le premier semestre 2012, s'articule autour de l'établissement d'un standard commun en matière de principes sociaux, environnementaux et éthiques (en cohérence avec les normes internationales existantes et l'initiative conduite internationalement sur les industries extractives), la réalisation d'audits et d'auto-évaluations des fournisseurs jusqu'au site d'exploitation minière sur la base du standard, et le partage de résultats d'audits via une base de données dédiée gérée par Better Coal. Le Président d'EDF a signé la charte d'adhésion à Better Coal le 9 janvier 2012.

2.1.2 Dispositifs de gouvernance

La politique du groupe EDF en matière environnementale et sociétale est adossée aux principes de son Agenda 21 et du Pacte mondial des Nations Unies (adhésion en 2001). Le Groupe a formalisé son action dans une politique de développement durable, qui, en s'appuyant sur la démarche éthique d'EDF, répond aux grands enjeux du Groupe. Elle se traduit par une politique environnementale axée sur la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité, ainsi qu'une politique sociétale privilégiant l'accès à l'énergie, la responsabilité territoriale et l'effort éducatif sur les questions liées à l'énergie.

La gouvernance du développement durable s'articule autour des organisations, systèmes et instances de pilotage suivants :

- Une **direction du développement durable** dont la mission est de susciter, coordonner, accompagner et assurer le reporting sur les actions des directions d'EDF et des sociétés du Groupe visant la réalisation des engagements de la politique de développement durable.

- Un **Comité de développement durable** Groupe (*Group Sustainable Development Committee*), créé fin 2008, qui réunit les responsables du développement durable des principales sociétés et directions du Groupe. Dans le respect des règles d'autonomie des entités du Groupe, il a pour missions d'assurer la mise en œuvre de la politique du Groupe, de coordonner les démarches de certification dans le cadre de la certification ISO 14001 Groupe et de favoriser le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les sociétés et entités qui le composent.
En 2011, il s'est réuni à trois reprises en configuration plénière : en Hongrie à l'invitation d'EDF DEMASZ autour du contexte hongrois, à Londres à l'invitation d'EDF Energy autour de la question des Jeux Olympiques de Londres 2012 et à Colombier-Béziers sur le site d'opération et de maintenance d'EDF Energies Nouvelles autour des énergies renouvelables.
Ces rencontres ont permis en particulier de réaliser la revue annuelle du Système de Management de l'Environnement du Groupe, de présenter la démarche de relation avec les parties prenantes ou le nouveau "Code Ethique" du Groupe en préparation. Des travaux sectoriels ont été lancés en complément sur des thématiques prioritaires telles que l'acceptabilité des ouvrages, la durabilité de la biomasse, l'évolution des législations (européennes et mondiales) des réglementations environnementales ou la précarité énergétique. La priorité 2012 est de revisiter la politique DD du Groupe.

- Un **système de management environnemental** (SME) déployé dans toutes les entités (§2.2.1.1).

- Un **criblage des projets** au travers du Comité des engagements du comité exécutif groupe (CECEG). Les projets d'investissements les plus importants du Groupe sont soumis, avant leur examen en Comité des engagements du Comité exécutif, à une évaluation au regard de leur exposition aux risques de « non-réalisation d'engagements de développement durable ».

- Un système **d'intégration des enjeux du développement durable dans la conduite de projets**. Sont mis à la disposition des chefs de projets des outils (programme Durabilis) qui les aident à élaborer des plans d'action développement durable et les incitent à identifier les parties prenantes concernées par leur projet, les conséquences du projet sur l'emploi local, la création de valeur sur un territoire, la sécurisation des conditions de travail, l'utilisation raisonnée des ressources locales, les impacts sur la biodiversité,.... Testé auprès d'une vingtaine de chefs de projets du Groupe en 2011 (EDF Energy, EDF Energies Nouvelles, EDF...), l'outil Durabilis est désormais opérationnel en français et en anglais. Son déploiement est assuré par les directions métiers dans le cadre du programme « améliorer la réussite des projets ». En complément, la formation « management de projets » proposée aux salariés d'EDF, Tiru, ERDF et EDF Energies Nouvelles intègre la dimension développement durable, à partir d'études de cas concrets. Ces formations ont permis de sensibiliser 150 chefs de projets au cours de l'année 2011 et seront reconduites en 2012. De son côté, EDF Energy s'est associé à l'université de Cambridge pour mettre en place une formation dédiée au changement climatique et à l'acceptabilité des installations industrielles sur les territoires, lui permettant de sensibiliser à ces enjeux 60 dirigeants en 2011.

2.1.3 Dispositifs de dialogue avec les parties prenantes

Chaque société du Groupe dialogue avec ses parties prenantes selon les modalités qui lui sont propres. Ce dialogue s'organise selon 5 axes :

- la concertation de proximité autour des sites de production et pour les projets de nouvelles implantations industrielles ;
- les relations organisées avec les clients, les fournisseurs, les partenaires sectoriels, les associations socio-professionnelles, les collectivités publiques et les institutions nationales et internationales ;
- les partenariats opérationnels avec les ONG et le monde universitaire ;
- la réunion d'experts ou de personnalités représentatives dans des conseils ou panels indépendants qui apportent aux dirigeants du Groupe un éclairage critique externe ;
- la sensibilisation/formation de publics notamment jeunes aux enjeux de l'énergie et du développement durable.

Information à proximité des sites de production et concertation pour les projets industriels

En France, 38 Commissions locales d'information (CLI), composées d'élus, de représentants de l'Etat et des mondes associatifs et socioprofessionnels, assurent de façon réglementaire une mission d'information des riverains sur l'activité des installations nucléaires. EDF collabore avec les CLI établies auprès de ses centrales et leur fournit les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Au-delà de ce dispositif réglementaire, EDF a mis en place dans chaque centrale nucléaire un centre d'information du public (CIP), chargé d'informer les populations riveraines sur le fonctionnement et les impacts des centrales, les enjeux énergétiques, mais aussi sur la maîtrise de la consommation d'énergie ou la présentation des métiers porteurs d'emploi du secteur électrique. En 2011, la fréquentation des CIP nucléaires connaît une hausse de 13%, avec des visites de centrales plus nombreuses dans la deuxième partie de l'année en lien avec l'accident de Fukushima, et s'établit à plus de 216 000 visiteurs. Le motif de leur venue reste à 60% une meilleure compréhension de la production d'électricité d'origine nucléaire. Sans rupture avec les deux années précédentes, l'image d'EDF auprès des populations riveraines reste largement positive : 83% en ont une bonne image. Sur cet indicateur, l'impact de l'accident de Fukushima semble donc modéré.

Dans le domaine hydraulique, EDF a poursuivi ses campagnes permanentes d'information et de prévention des usagers de l'eau sur les risques de variation de débit dans les rivières. Ont été installés des panneaux illustrés de photos montrant la situation avant et après l'évolution du débit. En 2011, la R&D a réalisé, à la demande de la DPIH, une analyse très poussée de certains sites critiques, qui fait ressortir des pistes pour améliorer les dispositifs de communication, la perception du risque par les différents usagers de l'eau et la relation à développer avec certains interlocuteurs comme les associations sportives. Les conclusions de cette étude seront partagées en 2012 avec l'ensemble des unités de production hydraulique pour améliorer la maîtrise de ce risque. Le recours aux hydroguides chargés de la prévention sur le terrain a été maintenu pendant les périodes estivales. En 2011, 50 hydroguides ont été employés et un budget de communication d'environ 1 million d'euros a été

mobilisé. Ces guides se sont avérés force de proposition sur les ajouts ou modifications de panneaux et sur les repositionnements des bouées de sécurité.

Pour les nouveaux projets industriels, les sociétés du Groupe renforcent leurs dispositifs de concertation sur les modèles éprouvés mis en place par NTPC pour le barrage de Nam Theun au Laos, par Edison pour le terminal de regazéification de Rovigo et le gazoduc IGI en Italie, ou par EDF pour l'implantation du démonstrateur hydrolien de Paimpol-Bréhat en France. Pour le projet d'EPR sur le site d'Hinkley Point au Royaume-Uni, EDF Energy a organisé de 2009 à 2011 une concertation de grande ampleur avec les populations riveraines : près de 6 500 personnes consultées, mise en place de 34 expositions présentant le projet assorties de moments de dialogue personnalisés avec les visiteurs, organisation de 67 débats avec les collectivités locales, création d'un site internet dédié, sur lequel 33 000 commentaires déposés ont donné lieu à un compte-rendu de consultation intégré à la demande de permis déposé auprès de la Commission de planification des infrastructures britannique (*Infrastructure Planning Commission*) en octobre 2011.

Une stratégie de partenariats développement durable réorientée

En 2011, EDF a repensé sa politique de partenariats développement durable. Chaque projet du Groupe est désormais étudié par le Comité des partenariats. Les partenariats développement durable ont été concentrés cette année sur deux volets : Nature /biodiversité et lutte contre la précarité énergétique (se reporter au chapitre 2.3.2 pour ce deuxième thème). Dans un contexte de réglementation renforcée où tous les métiers et projets du Groupe rencontrent la question de la biodiversité, le choix d'un travail prioritaire sur le volet Nature s'est effectué pour élever l'expertise et les savoir-faire des directions et sociétés d'EDF sur la connaissance des impacts environnementaux, et pour aller au-delà des actions qu'elles réalisent déjà dans le cadre réglementaire.

Les partenariats Nature, poursuivis prioritairement avec les partenaires ONG historiques (Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature, Réserves naturelles de France, Conservatoire du littoral, Ligue pour la protection des oiseaux, Fondation Nicolas Hulot, Fédération nationale pour la pêche en France...), sont noués pour permettre à EDF et ces ONG d'enrichir leur action en matière de biodiversité et de développer des projets en commun : étude des migrations des oiseaux, cartographie de terrains aux abords des retenues hydrauliques, restauration de milieux naturels à proximité de centrales côtières, mise en place d'outils de connaissance des espaces naturels...

D'autres partenariats ont été réorientés sur des opérations concrètes, à l'exemple de celui engagé avec le Forum International de la Météo : en septembre 2011, EDF y a organisé des conférences grand public sur le changement climatique et les options pour s'y adapter.

En parallèle, la Direction développement durable a poursuivi ses actions avec des think tanks et des chaires de recherche, comme celles de l'Ecole des Mines (chaire « Nouvelles stratégies énergétiques ») et de l'Université de Paris Dauphine. Elle a renforcé son aide à l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) pour développer la dimension internationale de ce think tank de l'Institut des études politiques et l'aider à nouer des partenariats stratégiques avec les pays émergents. EDF le soutient sur 3 programmes très liés à ses activités et engagements de développement durable : climat, biodiversité et fabrique urbaine.

Avec le R20-*Regions of Climate Action*, ONG qui regroupe 37 régions dans le monde, EDF travaille depuis mai 2011 avec la région du Maroc Oriental, qui joue un rôle pilote sur le développement des énergies renouvelables dans ce pays où le Groupe souhaite investir dans la durée. La première opération porte sur l'amélioration de l'efficacité énergétique.

L'éclairage de panels indépendants

Plusieurs panels d'experts apportent aux dirigeants du Groupe et ses sociétés leur vision externe : le Panel Développement Durable au niveau Groupe, les Conseils de l'Environnement, sociétal, scientifique et médical pour EDF en France, le *Stakeholder Advisory Panel* pour EDF Energy, le *Social Committee* pour Edison.

Thèmes débattus par les panels externes en 2011

EDF	<ul style="list-style-type: none">- Conséquences de l'accident de Fukushima pour le groupe EDF- Enjeux sociétaux et environnementaux des villes durables- Evolution du modèle de service public
EDF Energy	<ul style="list-style-type: none">- Réforme du marché de l'électricité au Royaume-Uni- Nouveau nucléaire- Transparence sur les activités nucléaires suite à Fukushima
Edison	<ul style="list-style-type: none">- Droits de l'Homme- Consommateurs et environnement

Information sur les enjeux énergétiques et du développement durable

Les sociétés du Groupe ont renforcé en 2011 leurs programmes de sensibilisation des publics jeunes à la maîtrise de l'énergie et aux enjeux de développement durable, diffusés sur internet ou dans le cadre de conférences dans les milieux scolaires.

Principales actions 2011

EDF	<ul style="list-style-type: none">- rénovation du site «Energie Sphère» (http://jeunes.edf.com) avec renforcement des programmes pédagogiques sur la maîtrise de l'énergie ;- élaboration du jeu «KOMPANY» sur Facebook, où le jeune internaute peut créer et développer une entreprise en achetant de l'énergie ;- réalisation de 3 000 conférences « Branche-toi sécurité » dans les écoles primaires (prévention des risques domestiques liés à l'électricité) ;- réalisation de 500 conférences sur les risques de variations de débits des rivières dans les écoles primaires à proximité des barrages hydrauliques ;- réalisation de 2 400 conférences sur les enjeux du développement durable dans les collèges et lycées, en lien avec les programmes scolaires et à la demande du corps enseignant.
EDF Energy	<ul style="list-style-type: none">- poursuite de l'opération <i>the pod</i> sur internet, en partenariat avec le programme européen Eco-écoles et l'ONG britannique Eden Project (2,5 millions d'enfants sensibilisés aux questions environnementales) ;- mise en place d'un programme d'information des enfants sur les risques et dangers de l'électricité sur son site internet.
Edison	<ul style="list-style-type: none">- poursuite du programme <i>Eco Generation. School is the climate's friend</i> à destination d'écoles pilotes qui initient quelques 2500 élèves au développement durable et à la maîtrise des consommations énergétiques, relayé désormais d'une communauté sur Facebook ;- association au programme "Cres.Co" aux côtés de 23 autres entreprises pour encourager les étudiants de 4 grandes villes de Lombardie à adopter des comportements responsables sur leurs consommations d'eau, le recyclage des déchets et la mobilité électrique.
EDF Luminus	<ul style="list-style-type: none">- élaboration d'un programme de formation des élèves d'école primaire (3 communautés linguistiques) à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Ce programme serait mené en partie par les salariés.

2.1.4 Dispositifs de reporting

L'engagement de transparence vis-à-vis des parties prenantes s'exerce à travers l'action de reporting. Au niveau du Groupe, EDF publie annuellement un rapport de développement durable sur son site internet (<http://rapport-dd-2010.edf.com>), qui analyse les impacts environnementaux, sociétaux et sociaux des activités industrielles et commerciales de ses sociétés. Ce reporting s'appuie sur les indicateurs extra-financiers définis par la *Global Reporting Initiative*, s'inscrit dans le cadre d'obligations de la loi française NRE et s'adosse aux engagements internationaux du *Global Compact* dont le Groupe est parmi les premiers signataires.

Le contenu et la forme du reporting du Groupe sont l'objet d'une démarche de progrès continu : élargissement des données qualitatives aux nouvelles sociétés du Groupe (en 2011, intégration des impacts des activités nucléaires de CENG, des impacts des activités hydrauliques et éoliennes de EDF Luminus en Belgique) ; simplification des parcours d'accès à l'information pour l'internaute ; comparaison des performances d'EDF à celles de son secteur ; intégration de points de vues de parties prenantes (prestataires, clients) ; intégration d'infographies pédagogiques (impacts des ouvrages hydrauliques sur l'environnement, rejets chimiques et gazeux des centrales nucléaires) ; publication des évaluations des agences de notation extra-financières.

Le Groupe s'est également engagé dans une démarche progressive de vérification de la qualité de ses indicateurs par ses Commissaires aux comptes.

A la demande d'EDF, pour l'exercice 2010, le Collège des Commissaires aux comptes a émis un rapport exprimant une assurance modérée sur une sélection d'indicateurs environnementaux et sociaux publiés dans le rapport développement durable. Pour l'exercice 2011, outre la reconduction de l'assurance modérée sur la sélection d'indicateurs, le Groupe vise l'obtention d'une assurance raisonnable sur les indicateurs « émissions de CO₂ (pour la production d'électricité et de chaleur) » et « effectif total fin de période. »

Les informations de développement durable publiées par le Groupe sont la base des évaluations formées par les agences de notation ou les départements d'analyse extra-financière agissant pour le compte d'investisseurs.

Depuis 2005, EDF a intégré l'indice ASPI, indice « éthique » regroupant 120 entreprises évaluées sur la base de leur performance de développement durable par l'agence de notation française Vigeo. En 2011, pour les résultats de l'année 2010, EDF est classé première entreprise de son secteur, avec un score global de 60/100.

Les sociétés du groupe EDF développent leur reporting extra-financier, que ce soit par l'élaboration d'un rapport annuel de développement durable (Edison en Italie, ERDF, RTE en France, EDF Energies Nouvelles), l'intégration de leurs enjeux de développement durable dans leur rapport d'activité (UTE Norte Fluminense au Brésil) ou par la publication d'engagements et d'indicateurs sur leur site internet (EDF Energy au Royaume-Uni, CENG aux Etats-Unis).

2.2 Informations environnementales

2.2.1 Politique générale environnementale

2.2.1.1 Organisation et certification ISO 14001

Systeme de management environnemental

Le système de management environnemental (SME) est déployé dans les entités du Groupe. Il est organisé, à l'échelle du Groupe, de façon à ordonner l'ensemble des actions, des objectifs et des indicateurs selon les engagements de la politique environnementale du Groupe via une animation assurée par un Directoire et des groupes thématiques.

La certification ISO 14001, obtenue en 2002, a été renouvelée en 2008 puis en 2011 pour 3 ans par AFNOR certification. En mars 2011, date de renouvellement du certificat, près de 80% du chiffre d'affaire est couvert par un certificat ISO 14001.

Dans le cadre du fonctionnement du SME sur son périmètre, EDF a structuré son approche dans un programme de management environnemental (PME).

Le programme 2012, qui sera définitivement validé lors de la revue du Directoire de mars 2012, vise à consolider les actions environnementales en vue d'atteindre les objectifs de la politique de développement durable d'EDF. Les actions identifiées sont les suivantes:

- Poursuivre la réduction des émissions de CO₂ du Groupe par l'amélioration de la disponibilité du parc nucléaire et par l'adaptation de son mix énergétique (développement des ENR et mise en service de nouvelles unités de production notamment des cycles combinés à gaz),
- Limiter les impacts environnementaux notamment sur la biodiversité,
- Améliorer la gestion et la valorisation des déchets conventionnels,
- Passer au crible des critères de développement durable les projets d'investissement et de maintenance industriels,
- Maintenir le bon niveau de sensibilisation du management et des salariés,
- Démontrer l'amélioration continue et les performances,
- Mieux valoriser les efforts des salariés à l'atteinte des résultats,
- Améliorer encore l'organisation assurant la conformité réglementaire des activités.

L'année 2012 verra la révision de la politique DD du groupe EDF et par la suite de l'ensemble des plans d'actions des sociétés du Groupe en conformité avec les orientations définies.

Pilotage des risques environnementaux

La cartographie et le niveau de maîtrise des risques sont élaborés par la Direction Contrôle des Risques Groupe en relation avec l'ensemble des filiales et des entités du Groupe. Elle intègre dans son périmètre les risques environnementaux d'EDF.

Les éléments les plus significatifs, en termes d'enjeux économiques et financiers, relatifs aux risques environnementaux portent sur les sujets suivants :

- Déploiement des actions d'efficacité énergétique et obtention des certificats associés,
- Impacts des activités d'EDF sur l'air, l'eau, les sols et la production de déchets,
- Emissions de gaz à effet de serre.

Ces risques sont totalement intégrés au système de management de l'environnement d'EDF et font l'objet de plans d'actions découlant des orientations de la politique Développement Durable du Groupe.

2.2.1.2 Actions d'informations et de formation des salariés

Depuis 2009, EDF s'est engagé dans un programme de sensibilisation au développement durable de ses salariés, via des opérations de service (Action Planète devenu Wattitude en 2011), qui proposent aux salariés français des offres et des produits à tarif préférentiel pour réduire leurs consommations d'énergie et leur empreinte carbone, accompagné d'un programme pédagogique de sensibilisation aux gestes éco-responsables dans leur vie privée.

L'entreprise a choisi également d'intégrer dans le calcul de l'intéressement du personnel des critères de développement durable. Les deux critères (sur 5 au total) sont les suivants pour l'année 2011 : taux de valorisation des déchets dont EDF est responsable et taux de salarié ayant suivi au moins une action de formation dans l'année. L'atteinte de ces objectifs entre à proportion de 40% dans l'intéressement des salariés.

Sur le thème de la biodiversité, pour sensibiliser les salariés des métiers opérationnels, EDF a mis à leur disposition des guides d'information, de méthodologie et de bonnes pratiques. Des guides concernant les métiers de l'hydraulique et de la gestion des bâtiments ont été édités en 2011. En 2012, paraîtront les éditions consacrées aux métiers des réseaux, du nucléaire et du thermique. En complément de ces actions ciblées, une formation de type e-learning sur la biodiversité, réalisée en partenariat avec la Fondation pour la Nature et l'Homme, est accessible sur la plate forme intranet de formation e-campus.

2.2.1.3 Identification et prévention des risques

Pour maîtriser les risques d'accidents industriels d'atteinte au milieu naturel et/ou à la santé publique, chaque société du Groupe identifie les événements potentiels qui peuvent avoir un impact environnemental, gère les situations d'urgence qui peuvent en découler et réalise des exercices de crise correspondants. Une organisation centrale permet de gérer les situations d'urgence avec la Direction du Groupe et de fournir l'information

nécessaire aux autorités administratives et aux médias. Les processus d'intervention sont régulièrement revus et améliorés en conséquence.

Les risques environnementaux majeurs et les plus significatifs identifiés en 2011 au regard des activités du Groupe portent sur les risques de pollution des sols, la gestion des déchets, l'élimination du PCB résiduel, la préservation de la biodiversité et la gestion de la ressource en eau, tant en qualité qu'en quantité. Certains risques communs aux différentes entités et filiales du Groupe font l'objet de groupes de travail, pilotés dans le cadre du système de management de l'environnement. L'identification et la caractérisation de ces risques fait l'objet d'une réévaluation annuelle dans le cadre du processus de contrôle interne.

Au sein des entités et filiales d'EDF, ces risques font l'objet de plans d'actions dédiés axés sur la prévention et la réparation de ses situations.

Durant l'année 2011, il n'y a pas eu d'événements significatifs majeurs. Chaque unité opérationnelle dispose de son dispositif de suivi et communique sur les événements environnementaux de sa responsabilité.

Ces événements d'importance mineure relèvent le plus souvent de problèmes rencontrés en exploitation du type : déversement de faible volume et très localisés de produits hydrocarbures, rejets de poussière dans l'air, pollution historique de sols, variation de débit réservé à l'aval d'ouvrages hydrauliques. Chaque événement est analysé individuellement et la revue globale du système de management certifié ISO14001 permet de définir les actions correctives à lancer.

2.2.1.4 Recherche environnementale

La R&D d'EDF, à travers ses actions d'anticipation de moyen et long termes, prépare l'avenir du Groupe et répond à ses enjeux environnementaux :

Ses axes de recherche s'articulent autour de trois grandes priorités :

Consolider un mix énergétique «décarboné» - par le renforcement du potentiel nucléaire du Groupe grâce à des actions qui visent à améliorer encore la sûreté et la performance du parc actuel, sa durée de fonctionnement et le développement de nouveaux réacteurs, en intégrant le retour d'expérience de l'accident de Fukushima ;
- par le développement des énergies renouvelables, en identifiant les ruptures technologiques à forts enjeux compétitifs pour faire émerger industriellement les technologies les plus prometteuses.

Développer une demande énergétique flexible bas carbone - grâce à l'amélioration de la connaissance de la demande, la promotion des nouveaux usages pour l'électricité (pompes à chaleur, mobilité électrique...), le développement de modèles techniques et économiques pour le bâtiment et la ville durable en promouvant l'efficacité énergétique.

Adapter le système électrique - par l'amélioration de la gestion des actifs de réseau, les modèles d'optimisation et les scénarios économiques pour les projets de nouvelles infrastructures de transport ; l'insertion des énergies intermittentes et le développement des *smart grids*.

Après la création en 2010 de deux unités de recherche en Pologne (co-combustion biomasse et thermique propre) et au Royaume-Uni (éolien en mer et nucléaire), l'internalisation de la R&D s'est poursuivie en 2011 avec la création d'un 3^{ème} bureau à Pékin pour participer aux démonstrateurs de grande taille portant sur les réseaux intelligents, les villes durables, la capture et la séquestration du CO₂.

Les principaux axes de travail de 2011 sont :

- Identification rapide des légionelles dans les centrales nucléaires (48 heures versus 13 jours auparavant) pour diminuer les rejets chimiques dans l'environnement ;

- Captage de CO₂ par traitement des fumées sur les centrales thermiques (optimisation d'un démonstrateur danois avec réduction de 15% des consommations d'énergie et des coûts) ;
- Mise en œuvre de services d'efficacité énergétique pour les clients grand compte d'EDF Energy, avec optimisation de la tension électrique, régulation des systèmes de chauffage, d'éclairage, des groupes froids et valorisation de la chaleur fatale ;
- Participation au projet SIMBIO (avec Saint Gobain, Schneider, CEA...) pour développer des outils numériques permettant aux acteurs de la filière bâtiment de répondre aux enjeux des nouvelles réglementations thermiques RT 2012 et BEPOS (bâtiments à énergie positive).

2.2.2 Sûreté des équipements industriels et sécurité des salariés et des tiers

2.2.2.1 La sûreté nucléaire

Concernant l'exploitation des installations, la sûreté est la priorité du groupe EDF. Elle est prise en compte dès la conception des ouvrages, fait l'objet d'un suivi régulier avec une politique de mobilisation du personnel et d'importants programmes d'investissements. La sûreté nucléaire fait l'objet de nombreux contrôles, tant internes qu'externes.

En France, la sûreté des installations nucléaires est contrôlée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). Les événements sont classés sur une échelle à 7 niveaux (de 1 à 7) suivant leur importance (échelle INES — *International Nuclear Event Scale*). Ceux sans conséquence pour la sûreté nucléaire sont qualifiés « d'écarts » ou encore nommés événements de niveau 0.

Au Royaume uni, l'*Office for Civil Nuclear Security* (OCNS, Office pour la sécurité nucléaire civile) est l'autorité indépendante de contrôle de la sécurité dans le secteur du nucléaire civil. Il veille au respect des règles de sécurité, y compris pour le transport de matières radioactives.

Aux Etats-Unis, la *Nuclear Regulatory Commission* (NRC) contrôle la qualité et la sûreté de l'exploitation du parc nucléaire. De plus, l'*Institute of Nuclear Power Operations* (INPO) qui réunit tous les exploitants nucléaires américains, réalise des évaluations et des analyses, avec pour objectif l'excellence dans l'exploitation.

Résultats 2011

Aucun incident lourd de sûreté ou rejet supérieur à la limite réglementaire n'est à déplorer en 2011.

Dans le parc français, le nombre d'Événements Significatifs de Sûreté (ESS) déclarés en 2011 à l'ASN (10,6 par réacteur) reste dans la continuité de 2009 et 2010 avec toutefois une réduction sensible des événements classés au niveau 1 de l'échelle internationale INES (0,91 par réacteur). Ce point positif est à retenir, malgré la déclaration d'un ESS de niveau 2 sur l'échelle INES (début 2011) suite à des défauts matériels sur des groupes électrogènes de secours du palier 900 MWe.

A EDF Energy, le nombre d'ESS déclarés en 2011 baisse (4,7 par réacteur), avec des pratiques de déclaration différentes au Royaume-Uni et en France, compte-tenu des exigences des autorités de sûreté respectives. Plus comparables, le nombre d'événements classés sur l'échelle INES, tous de niveau 1 en 2011, est supérieur à celui de 2010 et du parc France (1,3 par réacteur).

Les résultats détaillés 2011 sur la sûreté nucléaire sont publiés dans le rapport annuel établi par l'inspecteur de la sûreté nucléaire et disponibles sur le site internet du rapport de développement durable (<http://rapport-dd.edf.com>, parution avril 2012).

Suite à l'accident de Fukushima en mars 2011, l'ASN a demandé la réalisation d'évaluations complémentaires de sûreté (ECS) des installations nucléaires de base, assorties de rédaction de rapports site par site. Le 15 septembre 2011, EDF a remis à l'ASN 19 rapports qui sont publiés sur le site internet edf.fr. Le groupe EDF propose des modifications permettant de renforcer la sûreté dans les circonstances les plus extrêmes et propose la création d'un dispositif supplémentaire de gestion de crise, la Force d'Action Rapide du Nucléaire (FARN), qui a fait l'objet d'un test en conditions réelles lors de l'exercice de crise de Cruas du 18 octobre 2011.

Les groupes permanents d'experts de l'ASN saisis pour donner leur avis sur ces rapports ont souligné leur qualité, estimant qu'ils répondent bien à l'esprit du cahier des charges demandé, permettent une analyse de la robustesse des installations et proposent des améliorations. L'ASN a par ailleurs souligné que les ECS ne montrent pas de lacunes significatives dans la définition du niveau des agressions externes considérées (séisme, inondation,...).

Elle a également reconnu et approuvé la démarche proposée par EDF, tout particulièrement le concept de « noyau dur » (nombre limité de structures, systèmes et composants de la centrale allant au-delà du dimensionnement et permettant de faire face aux situations étudiées dans le cadre des ECS) et le dispositif de la FARN.

A l'issue de la publication début 2012 des conclusions de l'ASN sur les ECS, EDF élaborera un plan d'action qui se déroulera vraisemblablement sur plusieurs années et qui traitera des études complémentaires et des modifications décidées.

2.2.2.2 La sûreté hydraulique

EDF exploite en France 447 centrales hydrauliques et gère les retenues de 239 grands barrages. Le parc hydraulique français affiche 60 ans d'âge moyen. La sûreté hydraulique vise à maîtriser les risques de rupture d'ouvrage, les risques liés à l'exploitation des aménagements en période de crue, ainsi que ceux liés aux variations de débit des cours d'eau pendant l'exploitation.

En 2011, la sûreté hydraulique du parc d'EDF s'est maintenue à un niveau satisfaisant :

- aucun incident marquant,
- un bon niveau de détection sur le terrain des événements significatifs sans caractère de gravité,
- une forte baisse des événements ayant eu des conséquences externes (23 en 2011, 32 en 2010, 34 en 2009)
- une réduction continue du nombre de sites à criticité élevée par rapport aux variations de débit à l'aval des ouvrages, qui passe de 58 en 2007 à 19 en 2011.

Le programme de rénovation du patrimoine hydraulique Superhydro (sûreté et performance du parc) est réalisé à 65%, en conformité aux objectifs fixés. Avec près de 850 millions d'euros consacré à l'amélioration de la sûreté, il prévoit 446 opérations d'ici 2013, dont 368 concernent directement la sûreté. Sur ces 368 opérations, 240 ont été réalisées à fin 2011. Parmi les principales :

- travaux de confortement ou de réparation des barrages de Jonc, Lac Mort, La Bridoire,
- travaux d'étanchéité ou de renforcement des digues de Curbans et de Kembs,
- travaux de renforcement ou d'étanchéité des galeries des ouvrages de L'Argentière, Escouloubre, Valabres.

Ont été également engagées en 2011 plusieurs opérations d'envergure, telles que la reconstruction partielle des vannes de Vallières, Sarrans et Arreau, le remplacement des conduites forcées de Nentilla et Pareloup-Alrance, le confortement des écluses de Fessenheim et le renforcement de sa digue, ou encore la maintenance du canal de Madières.

Enjeu majeur de la sûreté hydraulique, la maîtrise des risques liés au vieillissement des installations a été renforcée et la politique de maintenance à long terme a ainsi été revue en 2011. L'objectif initié par le projet SuperHydro d'organiser une stratégie de maintenance à long terme est désormais repris par le programme RenouEau, qui intègre des réexamens de sûreté destinés à garantir des durées d'exploitation sur le très long terme.

Face à l'obligation réglementaire demandée au propriétaire ou concessionnaire d'un barrage de réaliser des revues de sûreté (RS) et des études de danger (EDD), EDF a fixé l'objectif d'élaborer 242 EDD d'ici 2014 et 150 RS d'ici 2017. Fin 2011, 120 EDD et 50 RS sont réalisées.

Pour en savoir plus : consulter le rapport 2011 de l'inspecteur sûreté hydraulique, disponible sur le site internet du rapport de développement durable (<http://rapport-dd.edf.com>, parution avril 2012).

2.2.3 Politique et gestion des déchets

2.2.3.1 Les déchets nucléaires

En France, les déchets radioactifs sont classés selon leur activité et leur durée de vie, selon la classification de l'ANDRA (Agence Nationale pour la Gestion des Déchets Radioactifs). Ces déchets sont inventoriés et localisés ; les données sont publiques et actualisées régulièrement par l'ANDRA.

Les déchets radioactifs sont gérés selon quatre principes industriels : limiter les quantités, trier par nature de déchets, conditionner sous forme stable, isoler de l'homme et de l'environnement. Les déchets radioactifs sont produits en quantités limitées : 1 MWh d'électricité nucléaire (l'équivalent de la consommation mensuelle de 2 ménages) génère de l'ordre de 11 g de déchets radioactifs, dont 90% de déchets à vie courte.

En 2011, 1 018 tonnes de combustible nucléaire usé ont été traitées à l'usine de la Hague.

EDF met en œuvre une stratégie d'augmentation progressive des performances du combustible nucléaire. L'objectif est d'accroître le rendement énergétique du combustible par augmentation du taux de combustion et d'optimiser les cycles d'exploitation afin d'augmenter la disponibilité des centrales nucléaires tout en permettant des profils d'arrêt cohérents avec la saisonnalité de la demande.

La stratégie d'EDF actuellement retenue, en accord avec l'Etat, en matière de cycle du combustible, est de pratiquer le traitement des combustibles usés et le recyclage du plutonium ainsi séparé sous forme de combustible MOX. Les capacités de recyclage actuelles conduisent à traiter près de 1 050 tonnes de combustible usé par an, à partir de 2010, sur environ 1 200 tonnes de combustibles consommées par an.

Afin de ne pas faire supporter le coût de la gestion des combustibles usés et du démantèlement des centrales nucléaires aux générations futures, l'entreprise constitue des provisions. Elle affecte progressivement les actifs nécessaires à la couverture de ces provisions. En 2011, les provisions pour déconstruction et derniers cœurs s'élèvent à 19 843 millions d'euros et celles pour aval du cycle nucléaire à 18 830 millions d'euros. Le prix du kilowattheure intègre donc toutes les charges liées à cette responsabilité : le coût de gestion des déchets à vie longue ainsi que celui de la déconstruction des centrales et le conditionnement actuel des déchets

Par ailleurs, les programmes de recherche d'EDF recouvrent :

- la caractérisation des déchets nucléaires, de leur conditionnement en colis, puis de leur comportement à long terme en situation de stockage ;
- le comportement géo-mécanique du stockage géologique et la sûreté à long terme ;
- le développement d'une vision de long terme, en lien avec les perspectives de développement des réacteurs de 4^{ème} génération.

La R&D et l'ANDRA collaborent ainsi sur le comportement des colis de déchets en situation de stockage géologique et sur les modèles de simulation du comportement des roches hôte, l'argilite notamment.

EDF participe aussi au projet européen Carbowaste sur la gestion du graphite issu de la déconstruction avec des organismes de recherche allemands (FZJ), le CEA, l'Université de Manchester ou l'ANDRA.

2.2.3.2 Gestion des effluents radioactifs

La gestion des effluents radioactifs gazeux et liquides des centrales nucléaires obéit à une réglementation stricte et à la volonté forte de l'entreprise de limiter les impacts environnementaux et sanitaires de ses installations réaffirmée dans la politique environnementale du Groupe. La performance des centrales en termes de rejets radioactifs dépend tout autant de l'efficacité des systèmes de traitement des effluents que des pratiques d'exploitation.

Les actions engagées en termes de conception et d'exploitation font que les rejets radioactifs gazeux et liquides ont atteint un niveau « plancher » très faible. Ainsi, de 1990 à 2002, tout en étant déjà largement inférieur aux

limites réglementaires, EDF a divisé par 25 les rejets liquides radioactifs (hors tritium et carbone 14). Depuis, les rejets liquides ont à nouveau été divisés par deux entre 2002 et 2008.

De plus, des mesures réalisées dans l'environnement par l'exploitant permettent de vérifier l'absence d'impact du fonctionnement des installations.

Enfin, des campagnes de prélèvements et de mesures, effectuées par des laboratoires extérieurs et des universités, au titre du suivi radioécologique et hydrobiologique, confirment l'absence d'impact sur le long terme. S'agissant des rejets chimiques, des actions sont développées pour assurer une plus grande maîtrise des effluents, à l'image de ce qui a été fait pour les effluents radioactifs. Les circuits tertiaires de refroidissement d'eau font l'objet d'une attention particulière, en raison de l'importance des débits mis en jeu. Des traitements biocides permettent notamment de maîtriser les proliférations de micro-organismes dans les eaux de ces circuits.

2.2.3.3 Les déchets industriels

Chaque année EDF réalise un bilan de la gestion de ses déchets industriels conventionnels de l'exercice précédent, issus des activités de production et de recherche. Pour les années 2009, 2010 et 2011, le taux de valorisation de l'ensemble des déchets conventionnels issus de la production et de l'ingénierie (hors cendres volantes de charbon et gypse, intégralement valorisés) s'élève respectivement à 73,6%, 79,6% et 85 %.

En 2011, de nombreuses actions ont été initiées pour inciter les salariés du Groupe à la réduction de la production de déchets : journée inter-métiers de partage d'expérience avec la participation de l'ADEME, organisation d'un concours de bonnes pratiques durant la semaine européenne de réduction des déchets.

Parmi les nombreuses réalisations concrètes, on peut citer comme exemple majeur de 2011 : la réduction des boues de lavage de chaudière dans une centrale thermique, la limitation et la réutilisation des emballages des produits livrés dans les installations insulaires, le réemploi de matériels grâce à une convention de dons sur un site nucléaire ainsi que la substitution de produits dangereux par des produits éco-labellisés sur un site en déconstruction.

2.2.4 Gestion durable des ressources

Le groupe a plusieurs leviers pour réduire la consommation des ressources naturelles par :

- l'augmentation du rendement des installations et la limitation des pertes lors de la production, du transport et de la distribution, grâce à des technologies plus performantes. Par exemple :
 - o le remplacement des anciennes centrales thermiques au charbon par des centrales de dernière génération charbon (supercritiques) ou par des cycles combinés gaz ;
 - o le développement de la production combinée de chaleur et d'électricité (cogénération) ;
- l'utilisation de combustibles fossiles (charbon, fioul, gaz) et fissiles (uranium) plus performants ;
- l'augmentation du rendement de l'uranium par le recyclage (du plutonium à travers le combustible MOX) ou la surgénération (capacité de certains réacteurs nucléaires à produire plus de matières fissiles qu'ils n'en consomment) ;
- le développement des énergies renouvelables comme l'hydraulique, les stations de pompage (STEP), l'éolien terrestre, l'énergie solaire et plus particulièrement photovoltaïque, la biomasse, et les énergies marines (hydrolien et marémotrices) (§2.2.4.2).

Toutes les actions en faveur de la maîtrise de l'énergie sont également source de préservation des ressources. EDF développe et commercialise des offres intégrant l'efficacité énergétique des équipements, l'utilisation des énergies renouvelables dans les bâtiments et l'encouragement à des comportements sobres en énergie.

Elles s'organisent à partir :

- d'offres de service de Maîtrise de l'énergie (MDE) : isolation, rénovation des bâtiments, conseils et diagnostics thermiques,
- du développement et d'une intégration forte des énergies nouvelles réparties aux bâtiments pour la production de chaleur (pompe à chaleur, chauffe-eau solaire, poêle et insert bois),
- de la gestion de la courbe de charge pour diminuer ou reporter les consommations de pointe émettrices de CO₂,

- de l'utilisation de compteurs communicants pour optimiser les réseaux et réaliser des services de télémessure et de téléactions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- des choix offerts aux clients de consommer de l'énergie dite « verte » non émettrice de CO₂ ou des offres en partie compensées « carbone ».

2.2.4.1 Maîtrise de l'énergie

Engagé dans les suites du Grenelle de l'Environnement, EDF déploie des offres incitant ses clients à maîtriser leur demande énergétique et à solliciter en priorité les moyens de production les moins émetteurs de carbone.

Son engagement en faveur de la maîtrise de l'énergie est régi par le dispositif des certificats d'économie d'énergie, dispositif qui impute à chaque fournisseur des obligations d'économie d'énergie chez ses clients. Un objectif triennal d'économie est défini et réparti entre les opérateurs en fonction de leurs volumes de ventes :

- 54 TWhc au cours de la 1^{ère} période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2009
- 345 TWhc pour la 2^{ème} période, du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013. Pour cette 2^{ème} période, l'obligation d'EDF devrait se situer aux alentours de 140 TWhc (contre 29,8 TWhc pour la première période).

L'offre aux clients particuliers **est centrée sur la maîtrise des consommations et les nouveaux tarifs encourageant les économies d'énergie**. Le prix de l'abonnement diminue et celui du kWh augmente. Les consommations en heures creuses sont avantageées, les productions de pointe étant plus coûteuses et plus émettrices de CO₂.

Actions 2011 de MDE opérées par EDF sur le marché des particuliers

En France

Pilotage de la consommation	<ul style="list-style-type: none"> - offre Suivi Conso ; 120 000 nouveaux clients en 2011 ; - développement avec la R&D EDF d'un module Smartphone et PC pour permettre au client d'estimer sa facture en prenant en compte la saisonnalité et l'historique de sa consommation ; - déploiement de la ligne de produits « gérer la consommation » (analyse détaillée des consommations d'électricité, gaz et eau) ; - lancement de deux nouveaux services intégrés dans cette gamme : « cartographie énergies et fluides » pour l'ensemble des clients et « optimisation énergies et fluides » pour les clients industriels haut de portefeuille.
Sensibilisation/information	<ul style="list-style-type: none"> - envoi de courriers joints à la facture pour sensibiliser à la rénovation de l'habitat ; - mise en place de l'application Smartphone et I-phone sur les éco-gestes - mise en place d'une application Smartphone autour de l'étiquette énergie des appareils électroménagers, avec calcul de consommation personnalisé ; - campagne publicitaire TV, presse, radio toute l'année sur la rénovation ; - envoi de courriers sur éco-gestes pour tous les clients identifiés dans le dispositif de solidarité ; - expérimentation début 2012 d'une offre de diagnostic énergétique en boutique « Mon Diag Conso Habitat ».
Sensibilisation efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place fin 2011 d'un outil d'auto-diagnostic sur les sites internet edfentreprises.fr et edfcollectivités.fr ; - promotion de solutions globales de réduction des dépenses énergétiques et des émissions de CO₂ auprès des entreprises et collectivités territoriales à travers EDF Optimal Solutions (EOS).
Diagnostiques thermiques des bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil MDE délivré par les experts d'EDF, vendus à près de 1000 clients - le groupe Électricité de Strasbourg poursuit le développement de ses offres « Esprit » (Isolation, Bois), dont le nombre est constant par

- rapport à 2010 (1 700 offres aux particuliers) ;
- Électricité de Strasbourg enrichit sa gamme avec l'offre *Esprit Isolation*, le diagnostic éco-énergétique et l'amélioration des informations MDE sur le site internet qui accueille un espace Eco-citoyen dédié.

Dans les Systèmes Énergétiques Insulaires

- | | |
|---|--|
| Convention Efficacité énergétique avec l'habitat social | - EDF Archipel Guadeloupe a signé une convention de partenariat avec la SEMAG (société d'économie mixte d'aménagement de la Guadeloupe) pour promouvoir les équipements énergétiques performants dans l'habitat social qui sera construit sur 2011-2013. EDF Archipel Guadeloupe s'engage aussi à financer une part de travaux d'amélioration des performances énergétiques dans des habitats insalubres. |
| Maîtrise de la consommation | <ul style="list-style-type: none"> - distribution sur l'île de La Réunion de 27 000 lampes basse consommation en 2011 dans les logements sociaux dans le cadre d'une convention signée entre EDF et la Société d'Habitation à Loyer Modéré (SHLMR) ; - en Martinique, mise en place du service « info Eko » : alerte par SMS des clients abonnés des périodes de forte demande d'électricité pour les inviter alors à limiter leur consommation. |

Au Royaume Uni

- | | |
|-----------------------------|---|
| Maîtrise de la consommation | <ul style="list-style-type: none"> - EDF Energy a développé auprès des clients particuliers le compteur EcoManager. Plus de 6 000 clients bénéficient actuellement de l'offre groupée de tarif EcoManager, ce qui a représenté plus de 15 000 ventes en 2011. Une étude portant sur 700 clients a démontré que l'EcoManager répond à ses grands objectifs en permettant aux consommateurs de comprendre les coûts de fonctionnement des appareils ménagers et de maîtriser leur consommation d'énergie. L'étude indique un fort niveau de mobilisation de la part des clients: <ul style="list-style-type: none"> • 87% des clients suivent désormais leur consommation énergétique, • 76% des clients maîtrisent désormais leur consommation énergétique, • 68% des clients pensent qu'ils contribuent ainsi à réduire leur empreinte carbone. - Lancement d'une application iPhone qui permet aux clients de soumettre à distance leurs relevés de compteur, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et de recevoir en ligne des informations actualisées sur leur utilisation énergétique. Plus de 12.000 relevés de compteur ont ainsi été reçus en ligne à ce jour. Cette application permet également aux clients de : <ul style="list-style-type: none"> • Visualiser d'autres informations sur la manière de relever leur compteur, et regarder une vidéo d'aide, • Visualiser des informations sur les économies d'énergie, • Contacter le service clients par téléphone ou par e-mail, • Accéder à tous les numéros d'urgence pour le gaz et l'électricité. |
| Efficacité énergétique | - Dans le cadre du renouvellement de son contrat de fourniture d'électricité avec Morrisons, 4ème chaîne de supermarchés du Royaume-Uni qui consomme annuellement 1,5 TWh d'électricité avec ses 445 magasins, EDF Energy a intégré un volet d'efficacité énergétique. A travers ce contrat de progrès, EDF Energy s'engage à faire économiser 1 |

million de livres sterling par an, durant trois ans, au distributeur britannique. La mise en œuvre de ce service énergétique s'appuie fortement sur l'expertise et l'expérience en France d'EDF R&D concernant l'efficacité énergétique.

En Italie

- Maitrise de la consommation
- Lancement en 2011, par Edison, d'une nouvelle offre de réduction des consommations d'énergie *Zero Sorprese* : en fonction de son mode de vie, le client choisit parmi 10 offres celle la mieux adaptée à sa consommation électrique ; s'il dépasse sa consommation contractuelle, il reçoit une alerte par sms ou sur sa facture.

Expérimentations sur le marché des MDE

En Corse, en Guadeloupe et à La Réunion, SEI a lancé en 2011, en consortium avec six partenaires industriels (dont Tenesol et Edelia) et avec l'appui de l'ADEME et des régions concernées, le projet Millener.

Ce programme pilote prévoit d'équiper 1 500 logements de micro-centrales solaires couplées à des stockages d'énergie individuels et à des gestionnaires informatisés des consommations. Objectif :

- mieux intégrer les énergies renouvelables dans le mix de production électrique d'une île,
- renforcer le pilotage en temps réel de l'équilibre entre la demande et l'offre d'électricité ;
- aider les clients à faire des économies d'énergie ;
- identifier des mécanismes économiques pérennes pouvant contribuer au développement endogène et à l'autonomie énergétique souhaités par certaines régions.

Les enjeux des réseaux intelligents

La modernisation des compteurs électriques est une obligation légale imposée par la Commission européenne. Dans une directive de 2009, Bruxelles impose en effet que 80 % des compteurs soient « intelligents » en 2020, c'est-à-dire qu'ils permettent aux usagers de maîtriser leur consommation.

Des réseaux électriques intégrant davantage les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), favoriseront la transition vers une économie énergétique décarbonée :

- Ils faciliteront l'intégration des énergies renouvelables intermittentes et l'insertion de nouveaux usages (PACs, VE/VHR...). C'est un enjeu clé pour l'avenir des réseaux de distribution.
L'objectif est de créer des réseaux maillés, équipés d'organes de manœuvre télécommandés et de logiciels pour repérer les parties de réseau endommagées et compenser les défaillances, voire optimiser l'acheminement de l'électricité.
Les distributeurs du Groupe coopèrent sur ces nouveaux réseaux. ERDF a participé au lancement de l'association *EDSO for smart grids* avec d'autres distributeurs européens : mise en commun des expériences et élaboration d'un standard.
- Ils doivent permettre aux consommateurs d'être acteurs de leur consommation pour une plus grande efficacité énergétique, en interaction avec le réseau.

En France, pour répondre à cette exigence ERDF a lancé, en liaison avec la Commission de régulation de l'énergie (CRE), un projet visant la modernisation de ses 35 millions de compteurs électriques répartis sur le territoire national. Il s'agit du projet **Linky**, dont plus de 250 000 compteurs Linky ont été installés par ERDF en Indre-et-Loire et dans l'agglomération lyonnaise à des fins expérimentales.

ERDF pilote du projet européen *GRID4EU (Grid for you)*

ERDF va piloter ce projet majeur qui répond au programme de recherche sur les réseaux intelligents financé par la Commission européenne. Il s'agit du plus important projet co-financé par l'Union européenne (25 millions d'euros sur un coût total de 54 millions d'euros) dans le domaine des réseaux intelligents. Il rassemble un consortium de six distributeurs européens qui représentent 50% des clients en Europe.

L'objectif est de progresser de manière collaborative sur :

- l'intégration des sources de production à partir d'énergies renouvelables,
- l'automatisation et la sécurisation du réseau électrique,
- la participation efficace des clients à la gestion de leur consommation,
- l'accompagnement du développement de véhicules électriques et de solutions de stockage de l'électricité.

Actions 2011 de MDE opérées par EDF sur le marché des clients entreprises et collectivités

En France en 2011, EDF Direction Commerce lance la ligne de produits « gérer la consommation » à destination des clients entreprises et collectivités. Il s'agit d'une analyse détaillée des consommations d'un ou de plusieurs fluides (eau, gaz, électricité ...). Les ventes du Service « Suivi_Conso » aux clients particuliers se sont poursuivies en 2011 auprès de 120 000 nouveaux clients.

2.2.4.2 Développement des énergies renouvelables

Le groupe EDF a l'ambition d'atteindre en 2020 un mix diversifié comprenant 25% d'énergies renouvelables. Il engage d'importants investissements, prioritairement dans l'hydraulique, l'éolien et le solaire, en s'appuyant sur EDF Energies Nouvelles (100% au capital d'EDF courant 2011) et sur ses grandes sociétés européennes..

Les principaux développements en 2011

Éolien terrestre	<ul style="list-style-type: none">- 598.6 MW de capacités brutes supplémentaires pour EDF Energies Nouvelles, dont :<ul style="list-style-type: none">o en France, le projet de Corbières Méditerranée (20,7 MW) dans l'Audeo en Grèce centrale, le parc de Trikorfo (24 MW)o en Turquie le parc de Seyitali (30 MW) dans la région d'Izmiro aux Etats-Unis, le projet de Lakefield (205,5 MW) dans l'Etat du Minnesota.- En Italie, Edison a mis en services deux fermes éoliennes, en Foiano et San Giorgio La Molara (Région Campanie dans le sud de l'Italie), pour environ 71 MW de puissance installée.
Éolien en mer	<ul style="list-style-type: none">- En Belgique, EDF Energies Nouvelles poursuit le projet du <i>C-Power</i> avec la construction de 295 MW- En octobre 2011, EDF a immergé sa première hydrolienne au large de Paimpol et de l'île de Bréhat. Au final, le parc composé de quatre turbines, d'une puissance unitaire de 0,5 MW, devrait pouvoir alimenter de 2 000 à 3 000 foyers d'ici à l'automne 2012.
Solaire	<ul style="list-style-type: none">- 146.4 MWc de capacités solaires photovoltaïques en service à fin 2011 pour EDF EN. De nombreuses mises en service en 2011, notamment :<ul style="list-style-type: none">o en France dont Blauvac (2,6 MWc) dans le Vaucluse, Romilly-sur-Seine (7,5 MWc cédés) dans l'Aube, Bouloc (10,2 MWc) en Haute-Garonne, Saint-Symphorien (24 MWc, dont 12 cédés) en Gironde, et le grand projet du Gabardan dans les Landes (67,2 MWc dont 38,6 MWc cédés) raccordé au réseau dans sa totalité à l'automne 2011.o en Italie, les projets de Cisterna di Latina (3 MWc) dans le Latium, d'Ancona (3,3 MWc) dans les Marches, et d'Augusta (6,7 MWc) en Sicile- En Italie, Edison a terminé la construction de 4 nouveaux champs solaires photovoltaïques :<ul style="list-style-type: none">o Piedimonte S. Germano, Oviglio et Cascine Bianche (VC) pour environ 6,5 MWc.o environ 8,90 kWp sur le site du centre de recherche près de Turin, Trofarello.

Les capacités en cours de constructions

Éolien terrestre	EDF EN continue son développement avec en cours de construction : <ul style="list-style-type: none">o 242 MW au Royaume-Uni et 47 MW en Franceo 176 MW en Turquieo 122 MW en Italie et 69 MW en Grèce
-------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> ○ 103 MW aux Etats-Unis et 230 MW au Canada.
Éolien en mer	EDF Energy Renewables, filiale à 50% d'EDF EN et d'EDF Energy au Royaume-Uni, a lancé la construction du parc offshore de Teesside (62 MW en mer) au nord-est du pays.
Solaire	EDF EN poursuit la construction de fermes solaires en Europe et aux Etats-Unis : <ul style="list-style-type: none"> ○ 285 MWc en France, 1 MWc en Grèce, 12 MWc au Canada et en Espagne ○ 9,5 MWc aux Etats-Unis.

Les autres développements

Projet géothermique	<p>SEI a remis en 2011 au gouvernement de la Dominique (Caraïbes) une offre d'EDF pour le développement de son potentiel géothermique. Il s'agit d'un projet de centrale géothermique de 5-10 MW. SEI a monté un groupement d'entreprises dont EDF est chef de file, avec un co-investisseur (NGE, spécialiste du BTP) et trois partenaires techniques (Électricité de Strasbourg pour le savoir-faire en géothermie, Alstom pour la turbine et Cofor pour les forages en profondeur).</p> <p>Au-delà de la première petite centrale, le groupement s'est positionné pour une installation de 120 MW qui offrirait des perspectives d'exportation d'environ 100 MW d'énergie propre et compétitive vers La Martinique, puis vers la Guadeloupe.</p>
Energies des mers	<p>Sur le court terme, deux projets concrets ont été avancés en 2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une STEP marine (stockage d'énergie par pompage d'eau de mer) en Guadeloupe et une hydrolienne fluviale en Guyane, - un prototype Harvest sur le canal de l'usine de Pont-de-Claix, dans l'Isère.

L'hydraulique – renouvellement des concessions

EDF est aujourd'hui le concessionnaire de la majorité des chutes hydro-électriques en France. D'une durée initiale de 75 ans, conformément à la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique, les concessions sont en général renouvelées pour des durées de 30 à 50 ans.

L'État a annoncé le 22 avril 2010 le périmètre des concessions qui seront renouvelées par appel d'offres d'ici 2015 en métropole. Dix concessions de vallée d'une puissance cumulée de 5 300 MW, représentant environ 20 % de la puissance du parc hydroélectrique français, vont ainsi être renouvelées et mises en concurrence (dont 200 MW de suréquipements demandés). L'État a en effet décidé d'anticiper le terme de 13 concessions dont 12 détenues par EDF, afin d'opérer des regroupements par vallée.

Au total, les concessions détenues par EDF et concernées par ces renouvellements représentent une puissance concédée d'environ 4 300 MW et une production moyenne de près de 7 TWh par an, soit 15 % de la production hydraulique d'EDF, dont environ la moitié avec une échéance anticipée (2 150 MW et 3,5 TWh environ).

Entre 2015 et 2025, près de 1 000 MW et 3 TWh supplémentaires arriveront, à leur tour, à échéance et seront mis en concurrence.

Dans ce contexte, le décret octroyant à EDF la concession de la future centrale Manche-Gavet pour une durée de soixante ans est paru le 31 décembre 2011 dernier au Journal officiel, en même temps que celui qui reconduit le Groupe dans l'exploitation des six centrales actuelles de la vallée de la Manche au cours des dix prochaines années. C'est là le point final d'un processus engagé en avril 2001, et surtout le début du plus important chantier hydraulique engagé par EDF en France.

Ce chantier, qui représente un investissement de 250 millions d'euros, prévoit la construction d'une centrale souterraine équipée de deux groupes de production d'une puissance unitaire de 47 MW, pour un productible annuel de 560 millions de kWh.

Les travaux préliminaires ont commencé en 2011 et devraient se terminer en 2016, pour une mise en service en 2017.

2.2.4.3 Gestion de la ressource en eau

Le groupe EDF a intégré le risque eau dans sa politique globale de risque, au regard de l'importance de la ressource en eau nécessaire dans ses activités de production d'électricité et de chaleur. Chaque décision d'investissement fait donc l'objet d'une analyse de risques détaillée ainsi que d'études d'impacts. En France, un comité stratégique du domaine eau a établi une politique de l'eau et assure sa mise en œuvre. Cette politique répond à quatre enjeux principaux : « préparer demain » (EDF doit répondre aux attentes de la société dans un contexte de partage de la ressource en eau complexifié) ; répondre aux évolutions réglementaires et sociétales ; contribuer à la gestion multi-usage de l'eau et au développement économique local, optimiser la gestion opérationnelle de l'eau pour le producteur d'énergie.

En 2011, année de sécheresse et de déficit hydraulique en France, EDF a géré ses réservoirs pour à la fois préserver production d'électricité bas carbone, soutenir le débit d'eau pour les centrales thermiques et nucléaires, et partager la ressource eau avec les usagers locaux : agriculteurs, autres industriels, pêcheurs, développeurs du tourisme vert. Dans certaines vallées comme la Dordogne, la Truyère et la Maurienne, EDF a décidé d'amputer son chiffre d'affaires de 25% pour préserver l'eau de ces régions.

EDF et les sociétés du Groupe recherchent des rendements accrus des installations industrielles, notamment thermiques. En Pologne, elles réutilisent les eaux usées pour refroidir les turbines. Cordemais a recours désormais à un système de récupération des eaux de pluie pour arroser son parc à cendre et supprimer le pompage dans la Loire. Au Brésil, UTE Norte Fluminense a mis en place un programme complet de réduction des consommations de la centrale CCG de Macaé, qui comprend identification et réduction des fuites de process, diminution des purges, programme de recherche avec l'Université de Rio pour réduire la vaporisation dans les systèmes de ventilation des eaux. En 2011, la société a construit un système de récupération des eaux pluviales et lance pour 2012 un programme de réutilisation de toutes ses eaux de process, afin de les réinjecter dans ses circuits d'eau. Ces deux opérations combinées vont permettre une réduction de 15 à 20 % des eaux prélevées.

EDF est de plus en plus présent sur la scène internationale, que ce soit dans le groupe Eau du *World Business Council for Sustainable Development* (EDF a rejoint le *Water Leader Group* en 2010) ou dans l'engagement pour le sixième Forum Mondial de l'Eau (FME) qui se déroulera à Marseille en mars 2012.

2.2.4.4 Gestion des sols

Les activités industrielles du Groupe peuvent entraîner ou ont pu entraîner une pollution des sols. Sur l'ensemble des actifs fonciers du Groupe, un plan d'actions se poursuit. Il se compose de quatre étapes : le recensement des sites fonciers (achevé pour EDF), l'identification de ceux qui sont potentiellement pollués, l'analyse des sols sur les sites potentiellement pollués - en priorité les zones sensibles - et leur mise sous surveillance afin de maîtriser les sources de pollution et élaborer un plan de gestion, enfin l'éventuelle réhabilitation en fonction de l'usage futur et des exigences réglementaires.

Pyralène

La directive européenne 96/59/CE du 16 septembre 1996 impose un inventaire des appareils contenant des PCB⁵¹ et PCT⁵² ainsi qu'un plan national de décontamination et d'élimination progressive de ces substances qui sont notamment contenues dans certains transformateurs électriques et des condensateurs.

La décontamination des appareils en contenant a été achevée en conformité avec l'échéance réglementaire du 31 décembre 2010.

Produits phytosanitaires

La Direction Immobilier Groupe a lancé un inventaire des consommations des produits phytosanitaires en 2010 sur l'ensemble des sites immobiliers qu'elle gère en France. La démarche a porté ses fruits : en 2011, une réduction de 6% par rapport aux consommations de 2009 a été effectuée.

⁵¹ PCB: Polychlorobiphényles.

⁵² PCT: Polychloroterphényles.

2.2.5 Changement climatique

Grâce à son parc de production constitué d'une part importante de nucléaire et d'énergies renouvelables (dont l'hydraulique) faiblement émetteur de CO₂/kWh, le groupe EDF s'engage à rester l'énergéticien de référence dans la lutte contre le changement climatique et dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'inscrit dans l'objectif européen de réduction d'au moins 20% des émissions en 2020, comparées à celles de 1990, dans le respect de la diversité des situations énergétiques locales.

Pour lutter contre le changement climatique, le Groupe investit dans des moyens de production à faible ou sans émissions de CO₂, dont les énergies renouvelables (§ 2.2.4.2) et le nucléaire et vise en matière de production à l'horizon 2020 une capacité installée de 160 GW (capacité installée nette), avec 50% de nucléaire, 25% de thermique gaz ou charbon et 25% d'hydraulique et autres énergies renouvelables (éolien, biomasse, solaire,...). Cet objectif représente une augmentation de 6% de la part des énergies renouvelables dans son mix de production (19% en 2010 et 25% en 2020).

En parallèle, la stratégie du Groupe consiste à aider ses clients à réduire leurs propres émissions de CO₂ par la création et la promotion d'offres commerciales éco-efficaces et de conseils pour une utilisation rationnelle de l'énergie.

2.2.5.1 Réduire les émissions de CO₂ des outils industriels et tout particulièrement de la production

En 2011, le Groupe a émis 70 541 kilo tonnes de CO₂ à l'échelle mondiale. En France, parmi les industriels, EDF est un des plus gros émetteur de CO₂ avec 14 360 kilo tonnes, même si plus de 96 % de la production électrique est sans émission de CO₂, portant le taux d'émissions spécifiques à 30,4 g de CO₂/kWh.

EDF dispose de plusieurs leviers afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre :

- A court terme, par l'optimisation du parc de production actuel, en améliorant la performance d'exploitation
- A plus long terme, en adaptant l'outil de production : renouvellement des centrales (TAC et CCG), préservation du potentiel hydraulique, développement des énergies renouvelables et déclasserement des moyens les plus polluants.

Le thermique à flamme (THF)

Les performances environnementales des centrales THF ont été sans cesse améliorées pour répondre au renforcement des exigences lors des révisions réglementaires successives. Les programmes d'investissement intègrent à la fois les exigences d'amélioration de la qualité de l'air et de réduction des émissions atmosphériques, les réglementations relatives aux gaz à effet de serre, tout en prenant en compte la sécurité d'approvisionnement et les coûts des combustibles fossiles.

Depuis la mise en service des systèmes de réduction des oxydes d'azote (DeNox) en 2007 et 2008, les rejets atmosphériques ont considérablement diminué. En France, en 2011, le Groupe a poursuivi ses projets de réduction des rejets atmosphériques, dit BasNO_x, sur la tranche 3 du CPT de Porcheville et sur la tranche 3 de Cordemais. À l'exception du site de Martigues en raison de sa réglementation spécifique, les tranches fioul utilisent désormais du combustible à Très Très Basse Teneur en Soufre (fioul dit « TTBT » à 0,55 % de soufre).

En Pologne, les centrales thermiques sont particulièrement confrontées aux rejets de polluants dans l'air. La majorité des chaudières d'EDF Polska sont désormais équipées de brûleurs à faible émissions de NO_x. En préparation de l'application au 1^{er} janvier 2016 de la directive Européenne sur les Émissions Industrielles qui limitera les rejets de SO_x et de NO_x à 200 mg/Nm³, EDF Polska a lancé fin 2011 un appel d'offres pour équiper les unités de cogénération de EC Krakow, Kogeneracja et EC Wybrzeze de systèmes de désulfuration.

Le Groupe poursuit ces projets de rénovation et de modernisation. En France, le Groupe a mis en service en octobre 2011 le 1^{er} cycle combiné gaz (CCG) sur le site de Blénod (430 MW) et poursuit la construction de deux CCG de 465 MW chacun à Martigues. Ces trois CCG remplaceront, à partir de 2013, neuf centrales à charbon de 250 MW et une unité de 600 MW. Ils supprimeront les rejets de SO₂ et réduiront de moitié les émissions de CO₂ et des deux tiers celles de NO_x.

Le passage au combustible gaz des deux turbines à combustion (TAC) de Montereau en remplacement du fuel a été réalisé en 2011.

Au Royaume-Uni, la construction de la nouvelle centrale à cycle combiné gaz de 1300 MW comportant 3 tranches, adjacente à la centrale à charbon existante de West Burton se poursuit comme prévu et sera opérationnelle en 2012.

D'autre part, en Pologne, le 5 décembre 2011, le groupe EDF a annoncé la construction d'une centrale à charbon supercritique à haut rendement de 900 MW à Rybnik. La technologie «supercritique» de la centrale de Rybnik permettra de produire une électricité plus compétitive avec le charbon local et de réduire les émissions de CO₂ du Groupe d'un million de tonnes par an à production équivalente.

Enfin, le groupe EDF participe avec des partenaires industriels, concernant la technologie CCS (*Carbon Dioxide Capture and Storage*), à des projets de captage en post-combustion et oxy-combustion, ainsi qu'à des études sur le transport et le stockage de CO₂. Un démonstrateur de captage de CO₂ est ainsi en cours de construction sur le site du Havre en partenariat avec ALSTOM et Veolia Environnement et avec le soutien de l'ADEME.

2.2.5.2 Emissions diffuses de gaz à effet de serre

Un plan de réduction des émissions induites par les bâtiments d'EDF et ses flottes de véhicules a été déployé en 2010. Au-delà des émissions directes de ses installations, EDF s'engage à diminuer ses émissions diffuses : bâtiments tertiaires, véhicules professionnels, déplacements professionnels, programme de MDE auprès des salariés du Groupe.

Le groupe EDF gère un parc immobilier tertiaire important (plus de 4,5 millions de m² hors centrales de production d'électricité), situé principalement en France mais également dans tous les pays où il est présent. Que ce soit en tant que propriétaire ou en tant qu'occupant, EDF surveille et cherche à diminuer l'impact environnemental de ce parc.

Les objectifs de réduction des émissions diffuses sur le parc immobilier tertiaire en propriété et en location se définissent à partir des leviers suivants :

- actions de MDE via l'exploitation des installations,
- optimisation de l'occupation des surfaces,
- renouvellement du parc en propriété,
- utilisation des meilleures technologies disponibles,
- mise en place de contrats de performance énergétique pour tous les locaux dont l'exploitation est déléguée.

En soutien à cette démarche, EDF a adhéré en 2010 à l'*International Sustainability Alliance (ISA)*. Cette organisation s'est donnée comme principal objectif de contribuer au développement du bâtiment durable au niveau européen et mondial. Ce développement passe en premier lieu par la connaissance des performances réelles du parc immobilier existant. Les membres de l'ISA ont donc joint leurs efforts à ceux du BRE (*Building Research Establishment*) pour créer une base de données environnementale de leur parc, qui rassemble d'ores et déjà environ 10 000 bâtiments. Les données environnementales sont traduites en indicateurs de performances clés, conformes à ceux mis au point dans le cadre d'autres initiatives internationales (dont le *Global Reporting Initiative*), relatifs aux consommations d'énergie et d'eau, aux émissions de CO₂ et à la production de déchets.

En 2011, EDF a intégré dans la base de données ISA les informations d'environ 230 bâtiments jugés prioritaires, situés en France et en Angleterre, et examine pour 2012 les conditions d'élargissement de cet échantillon.

Au Brésil, le « toit solaire » d'UTE Norte Fluminense fournit l'énergie électrique nécessaire à la gestion administrative du site. Avec une puissance installée de 320 kWc, l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 300 foyers, sa structure regroupe 1 800 panneaux photovoltaïques sur une superficie de 2 500 m².

Des Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE) sont déjà largement mis en place en France et sont peu à peu étendus aux sociétés du Groupe.

Chaque société du Groupe est désormais dotée d'une stratégie propre, s'inscrivant dans celle du Groupe mais adaptée à ses activités et au contexte énergétique dans lequel elle évolue.

2.2.5.3 Adapter les métiers du Groupe au changement climatique

Le changement climatique ayant par ailleurs des impacts directs sur les conditions physiques d'exercice de l'activité de production, de distribution et de transport, ainsi que sur la demande d'énergie, le groupe EDF met en place une stratégie d'adaptation au changement climatique. Adoptée par le *Sustainable Development Committee* en juin 2010, elle concerne les installations industrielles (actuelles et futures), les offres à ses clients, l'optimisation production/ consommation, les thèmes de R&D, et s'organise autour des axes suivants :

- évaluer les impacts des changements climatiques en cours et à venir sur les installations et activités,
- adapter les installations éventuellement nécessaires pour les rendre moins sensibles aux extrêmes climatiques,
- prendre en compte les conditions climatiques futures dans la conception des installations,
- améliorer la résilience aux évolutions et situations extrêmes plus difficilement prévisibles.

2.2.6 Protection de la biodiversité

Au même titre que la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité est devenue un enjeu essentiel pour les aménageurs du territoire, et tout particulièrement pour le groupe EDF, qui surveille de façon continue les impacts de ses activités industrielles sur l'environnement, afin de mieux les maîtriser et les réduire. L'inscription de la préservation de la biodiversité parmi les 9 engagements de sa politique de développement durable en est une traduction concrète.

En France, l'actualité majeure a concerné le barrage de Poutès, dans l'Allier. En octobre 2011, l'Etat a donné son approbation pour le projet de reconfiguration du barrage qu'a présenté EDF. La concertation entre les parties prenantes a abouti à une solution satisfaisante pour tous, qui concilie préservation de la production d'électricité (à 90%) et circulation des poissons migrateurs : la hauteur de l'ouvrage sera réduite pour passer de 17 à 4 mètres et le barrage va être équipé d'ouvrages de franchissement pour les poissons migrateurs ainsi que d'une vanne centrale s'abaissant totalement en période de crue. L'ensemble du dispositif a été défini en prenant en compte les préconisations des ingénieurs de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).

Par ailleurs, un accord-cadre d'une durée de 4 ans a été signé en février 2011 entre l'ONEMA et EDF, en faveur de la protection et de la restauration des milieux aquatiques. Ce partenariat se structure autour des axes suivants :

- Recherche et développement (évolutions de la température de l'eau, transports sédimentaires) ;
- Echanges de données relatives à la qualité et à la quantité d'eau, qui intégreront le Système d'information sur l'eau (SIE) ;
- Formation croisées des équipes à l'hydroélectricité et aux milieux aquatiques ;
- Revues conjointes pour améliorer l'insertion des installations hydroélectriques.

Autres actions phares en faveur de la biodiversité en 2011

Direction Immobilier EDF poursuite du travail engagé sur la gestion raisonnée des espaces verts : formation à la biodiversité des gestionnaires de la région Sud-Ouest et mise en place de 6 formations de prestataires ESAT chargés de l'entretien des espaces verts des centrales nucléaires de St Alban, Cruas, Belleville-sur-Loire, Gravelines, Paluel et Creys-Malville.

EDF Archipel Guadeloupe (SEI) **signature en janvier 2011 d'un** partenariat avec le Port Autonome de Guadeloupe et le Comité des pêches pour reconstituer le milieu corallien à l'aide de poteaux électriques béton recyclés. Déposés au large des côtes, ils fourniront aux espèces marines des conditions de protection comparables à celles des barrières de corail.

UTE Norte Fluminense (Brésil) renforcement du programme de préservation de la forêt primaire atlantique dans la région de Macae de Cima, en partenariat avec le Secrétariat d'Etat à

		l'environnement (action à titre obligatoire) ; poursuite du programme de protection du tamarin lion, espèce endémique en voie de disparition, avec opérations de reforestation (action à titre volontaire).
EDF (Belgique)	Luminus	lancement de la construction d'une passe à poisson, à l'issue d'un rapport sur la faune et la flore aquatiques lié au renouvellement de l'exploitation de la centrale de Ivoz-Ramet.
EDF Nouvelles	Energies	engagement pris à effectuer des suivis biologiques et écologiques réguliers sur tous ses nouveaux sites de production ; protection de l'Aigle de Bonelli, espèce rare, sur la centrale photovoltaïque de Puylobier (Bouches-du-Rhône) : secteurs entiers du site maintenus sans équipements, développement de plans d'eau favorisant la croissance des batraciens, principale source d'alimentation du rapace ; création de corridors biologiques sur le site photovoltaïque de Toul (Meurthe-et-Moselle), avec surélévation de trois tranches de panneaux solaires pour maintenir une activité pastorale.
EDF Demasz (Hongrie)		programme de protection des cigognes dans le Parc National de Körös Maros, avec mise en place de plateformes surélevées sur les pylônes du réseau, pour sécuriser la couvaison des oiseaux.

2.3 Informations sociétales

La gouvernance du développement durable s'organise autour d'organisations, systèmes et instances de pilotage communs sur les enjeux environnementaux et sociétaux décrits dans le paragraphe 2.1.1 « management du développement durable ».

2.3.1 Le management du domaine sociétal

La politique sociétale du groupe EDF est partie intégrante de la politique de développement durable Groupe et s'inscrit dans le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Les principes de la politique sociétale sont repris au sein de l'accord sur la Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE).

Cette politique s'organise autour de 3 grandes orientations :

- Favoriser l'accès à l'énergie et l'éco-efficacité énergétique pour les personnes vulnérables,
- Contribuer au développement économique et social des territoires où EDF opère,
- Contribuer au débat sur le développement durable et les activités d'EDF, en favorisant le dialogue local et la connaissance des enjeux énergétiques.

En support et pour illustrer sa politique sociétale, EDF a édité deux livrets présentant au total plus de 80 actions sociétales pour une contribution citoyenne.

2.3.2 Contribution à la lutte contre la précarité énergétique

EDF s'engage en faveur des clients les plus vulnérables, et développe, au-delà des cadres réglementaires, des actions contribuant à la lutte contre la précarité énergétique.

La problématique de la précarité énergétique est croissante dans toute l'Europe avec cependant une grande diversité de situations d'un pays à l'autre, tant en matière de définition, de prise en compte par les pouvoirs publics, d'implication des énergéticiens.

En France, 8 millions de personnes, soit 3,8 millions de ménages (14,4% des foyers), vivent sous le seuil de pauvreté (INSEE 2007), et sont en situation de précarité énergétique (Fondation Abbé Pierre 2011).

Au Royaume-Uni, le nombre de ménages concernés par la précarité énergétique est estimé à 5,5 millions de ménages à fin 2009, soit 21 % de la population (*Department of Energy and Climate Change : Annual report on fuel poverty statistics 2011*).

Fin 2010, EDF a défini une position, au niveau du groupe, concernant la question de la précarité énergétique : « Engagement à soutenir nos clients les plus vulnérables.

Nous nous engageons, en tant qu'entreprise socialement responsable, à soutenir nos clients résidentiels les plus vulnérables. Nous travaillons avec les Gouvernements, les Autorités locales, les organisations non-gouvernementales (ONG) et d'autres parties prenantes à la promotion de l'usage le plus efficace possible de l'énergie afin de réduire les coûts de consommation. Avec nos partenaires, nous développons des solutions et des programmes spécifiques à chaque pays pour soutenir les ménages vulnérables. »

En France, l'engagement d'EDF d'apporter 49 millions d'euros au programme « Habiter mieux » permettra la rénovation thermique de 58 000 logements de ménages précaires sur la période 2011-2013. Lancé par l'Etat fin 2010, ce programme est destiné à venir en aide aux ménages les plus modestes, propriétaires des logements les plus énergivores, en finançant des travaux de rénovation thermique - le gain énergétique apporté devant être au minimum de 25 %. Sa mise en œuvre s'effectue via des « contrats locaux d'engagement » entre l'Etat, l'Anah (l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), le département, EDF et d'autres partenaires, qui fixent les modalités de travail au plan local et les moyens apportés par chacun. Dans la plupart des cas, une participation financière des collectivités territoriales est prévue en complément de la prime de l'Etat.

Les partenariats avec les acteurs du monde de la solidarité ont été renforcés cette année, avec le renouvellement de la convention avec l'UNCCAS, la signature de la convention avec le Secours Populaire Français, et la signature de la convention avec l'Agence nationale d'information sur le logement (ANIL) sur le thème de la médiation sociale. EDF a également signé un partenariat avec la Fondation de France lors d'un appel à projet innovant sur l'approche de la lutte contre la précarité énergétique où 16 projets ont été sélectionnés. Ils viennent renforcer les actions menées dans le cadre de l'opération « 2000 toits, 2000 familles » avec la Fondation Abbé Pierre ou le partenariat national avec Unis Cités (Médiaterre) grâce auquel des jeunes en service civique vont à la rencontre de résidents des quartiers populaires pour les aider à modifier leur comportement énergétique.

EDF est également partenaire de structures de médiation. Il s'agit de relais d'information, d'aide à la prévention et à la résolution des difficultés rencontrées par les habitants. Ces dispositifs permettent à EDF de se rapprocher d'une partie de sa clientèle, de conseiller sur l'accès aux droits, l'usage des énergies et de traiter la question du recouvrement des dettes d'énergie. A fin 2011, EDF est partenaire de près de 200 points d'accueil (structures de médiation) ou points de contacts sur le territoire national.

Lancé en mars 2011, l'Observatoire de la précarité énergétique engage des travaux de recherche et développement qui visent à mieux comprendre le phénomène de la précarité énergétique et à le combattre. EDF a participé à l'élaboration du cahier des charges de l'Observatoire et à la sélection des opérateurs qui seront chargés de réaliser concrètement les travaux de l'observatoire à partir de 2012.

En Grande-Bretagne, le décret gouvernemental *Warm Home Discount Regulations* (avril 2011) institue pour les 4 prochaines années une nouvelle obligation aux fournisseurs d'énergie, leur imposant d'apporter un soutien aux clients en situation ou à risque de précarité énergétique. Cette réglementation remplace les actions volontaires engagées par les fournisseurs dans le cadre de l'Engagement Volontaire du Fournisseur (*Supplier Voluntary Commitment*) et impose à ceux qui disposent de plus de 250 000 clients une obligation de dépense pour un montant collectif de 250 millions de livres sterling en 2011/2012, puis de 310 millions d'ici 2014. Pour être en conformité, EDF Energy estime ses dépenses à environ 26 million de livres sterling la première année, soit une hausse de 10 millions par rapport à ses engagements volontaires en 2010 et 2011. Au-delà, EDF Energy poursuit son soutien aux clients démunis via le tarif *Energy Assist*, ses dons au *Trust Fund* et sa participation financière, sur trois ans, au projet gouvernemental *Community Energy Saving* (CESP) visant à améliorer l'isolation de logements en quartiers défavorisés (plus de cent mille logements concernés).

En Pologne, à Cracovie, où les hivers sont rigoureux et où plus de 13 % de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté, la filiale d'EDF EC Krakow veut contribuer au développement de la ville où elle opère. Elle offre de la chaleur aux ONG venant en aide aux plus démunis.

2.3.3 Contribuer au développement économique et social des territoires où EDF opère

Le groupe EDF souhaite cohabiter de façon harmonieuse avec les territoires où il opère. Pour cela, les impacts induits par ses ouvrages et ses activités sur les territoires sont identifiés et managés, en recherchant au plus tôt, et avec les parties prenantes concernées, les opportunités de contribution au développement économique et social des territoires, en tant que partenaire de long terme. Ainsi EDF contribue-t-il tout particulièrement à l'insertion de personnes vulnérables. EDF s'affiche comme un acteur de la cohésion sociale et territoriale.

Contribution au développement local et à l'insertion de personnes vulnérables

EDF est particulièrement attentif à sa contribution au développement économique local et privilégie, autant que possible, l'emploi local.

Ainsi, dans le cadre du programme Haute Marne et Meuse, 90% des travaux du bâtiment des archives industrielles de la DPI (Bure) a été confié à des entreprises locales ; 57% l'ont été pour les travaux de la plateforme de stockage de pièces de rechange de Velaines.

En Italie, le projet de centrale thermique de Candela a été réalisé de telle sorte que la récupération de chaleur soit mise à disposition du *cluster* horticole local, permettant ainsi de soutenir une activité économique locale exportatrice et génératrice de 300 emplois locaux.

En Asie, Nam Theun 2, barrage mis en service au Laos, est un exemple de projet de développement durable par sa forte composante socio-économique et l'attention particulière portée par ses promoteurs à son insertion dans l'environnement naturel. Avant la réalisation de ce projet, l'agriculture était très extensive ; des programmes « agricultures et élevage » permettent aujourd'hui d'intensifier progressivement ces activités qui contribuent aux revenus des familles. En vue du remplissage du réservoir, 16 villages avaient été créés ou déplacés, 1 240 familles ont été relogées dans des maisons neuves construites dans un style traditionnel. Pour suivre les 6 000 personnes qui vivent aux abords du réservoir, un vaste programme santé a été mis en place. Il s'appuie notamment sur des centres de soins qui ont été créés ou rénovés. Ils permettent par exemple aux maires de bénéficier de conseils pour lutter contre la malnutrition infantile.

En matière d'insertion professionnelle, EDF et ERDF ont comme objectif d'offrir à 1 000 personnes éloignées de l'emploi une opportunité d'insertion, de qualification en alternance et de validation d'une expérience de travail dans un métier « porteur » d'ici à 2012.

EDF mène ainsi des programmes spécifiques visant à former des jeunes à ses métiers, et tout particulièrement des jeunes ayant des difficultés d'accès à l'alternance. C'est le cas avec « Trait d'Union », dispositif mis en place par la Direction Commerce d'EDF qui s'engage dans l'insertion et la qualification de jeunes autour des métiers de conseiller clientèle. A fin 2011, près de 460 personnes ont été en insertion-formation, notamment dans les Centres de relation clientèle, via les dispositifs Trait d'Union et Tremplin soit 25% de plus qu'en 2010.

A Flamanville, près de 200 personnes éloignées de l'emploi, identifiées selon des critères proposés par EDF et déclinés par les représentants de l'emploi (MEF Cotentin-Mission locale et PLIE) ont été embauchées dans le cadre d'une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE).

A Chambéry, le Groupe TIRU, filiale d'EDF spécialisée dans la valorisation énergétique des déchets ménagers sous forme d'énergie renouvelable, a créé Valespace pour aider des personnes socialement vulnérables à construire un projet professionnel et à trouver un emploi, en bénéficiant d'un accompagnement global. 70 personnes environ sont accueillies chaque année comme agents de tri.

EDF promeut en France les achats solidaires par différents canaux : l'accord triennal pour l'intégration des personnes handicapées (volet relatif aux achats aux Etablissements et Services d'Aide par le Travail, aux entreprises adaptées et aux organismes employant en majorité des travailleurs handicapés – objectif annuel d'achat de 6 millions d'euros dépassé), mais aussi l'accord Sous-traitance socialement responsable; EDF développe ses achats au secteur de l'insertion par l'activité économique (près de 2,1 millions d'euros en 2011).

Contribution à la cohésion sociale et territoriale

En France, le 28 septembre 2010, l'Etat et neuf grands opérateurs de service public, dont EDF, ont signé un accord de partenariat (« + de services ») pour étoffer et mutualiser l'accès à l'offre de services accessible aux populations des territoires ruraux. Ce partenariat vise à regrouper dans des lieux uniques un ensemble d'offres à destination des populations rurales. En plus des sites existants, 60 nouveaux points partenariaux seront ouverts avec la collaboration d'EDF. L'expérimentation, menée dans 23 départements, inclut notamment la création de nouveaux Points d'Information et de Médiation Multiservices (PIMMS), de Relais de Services Publics (RSP) hébergés pour la plupart par des collectivités territoriales ou leurs groupements. Le protocole a pour objectif de simplifier l'accès des services à tous les publics par la collaboration entre les signataires et la complémentarité entre prestations classiques, nouvelles technologies et points d'accueil physiques multiservices. A fin 2011, 21 des 23 contrats départementaux étaient signés ou validés ou en cours de signature.

2.3.4 Sous-traitance et achats responsables

L'accord EDF « sous-traitance socialement responsable » signé en octobre 2006 est une déclinaison de l'accord RSE du Groupe. Il a été reconduit pour une durée indéterminée et met notamment en exergue la volonté de maintenir, dans la durée, des partenariats industriels et de services, afin que les prestataires puissent conforter leurs activités et renforcer leur capacité à se développer de manière durable au-delà de la seule passation de marchés ponctuels ou de court terme.

Il garantit aux entreprises sous-traitantes et à leurs salariés que les interventions pour le compte d'EDF s'effectueront dans les meilleures conditions d'emploi, de qualification, de travail et de santé-sécurité, en toute connaissance des risques inhérents aux activités exercées. Le comité de suivi de cet accord, mis en place en 2007, se réunit trois fois par an, avec la participation des signataires et des représentants des métiers d'EDF et examine l'avancement des actions prévues dans le cadre de cet accord.

Plusieurs types d'actions sont mis en œuvre dans les différents métiers d'EDF, comme par exemple :

- l'amélioration de l'accueil et des conditions de travail des prestataires sur les sites de production nucléaire et thermique ;
- des actions concertées avec les entreprises prestataires dans le nucléaire pour accroître l'attractivité du secteur et développer des formations adaptées ;
- l'obtention du Label Responsabilité Sociale (LRS) dans la catégorie "Centres de Relations Clients Intégrés" des centres de relation clientèle dans le nouveau cadre LRS, sensiblement plus exigeant.
- une charte du développement durable entre EDF et ses fournisseurs. En outre, des critères à caractère environnemental, social et sociétal sont pris en compte dans les stratégies d'achat (évaluation de l'aptitude des fournisseurs et retour d'expérience), dès le stade d'élaboration du cahier des charges en étroite concertation avec les métiers prescripteurs. La charte est intégrée aux conditions générales d'achats et signée systématiquement par tout fournisseur contractant avec EDF. Elle comprend des engagements réciproques parmi lesquels on peut notamment citer :
- la réalisation d'audits « développement durable/responsabilité sociale » chez les prestataires et fournisseurs pour vérifier la mise en œuvre de ces engagements ;
- l'intégration des critères de responsabilité sociale dans la constitution du panel des fournisseurs et dans le retour d'expérience après réalisation des prestations ;
- l'intégration dans la formation des acheteurs, prescripteurs et acteurs du processus d'achats de modules portant sur la sous-traitance socialement responsable.

En 2011, un programme de 57 audits de développement durable a été réalisé à partir d'un référentiel fondé sur les normes SA 8000 et ISO 14001, et d'une analyse de criticité, concernant des fournisseurs d'EDF implantés partout dans le monde.

2.3.5 Santé et sécurité des consommateurs

En France, EDF propose à ses clients particuliers de la marque Bleu Ciel un service de Diagnostic Sécurité Electrique, en partenariat avec Consuel. Ce service visant la sécurité des installations électriques intérieures propose la visite de Consuel : contrôle des points clés de sécurité de l'installation électrique privative du client dans toutes les pièces accessibles de son logement, vérification du respect des exigences minimales de sécurité

au regard de la norme UTE XP C 16-600 "Etat des installations électriques des immeubles à usage d'habitation". Un rapport de diagnostic est délivré au client recensant les éventuelles anomalies constatées et les risques encourus associés. Des conseils génériques pour y remédier sont délivrés, idéalement à faire réaliser par un électricien professionnel. En 2011, 2 653 Diagnostics Sécurité Electrique ont été vendus.

2.4 Informations sociales

2.4.1 La politique de responsabilité sociale

Contexte et objectifs

EDF a clairement exprimé son ambition humaine autour d'un double projet économique et social et a réaffirmé sa stratégie RH autour de 3 grandes priorités, partagée avec tous les métiers et sociétés du Groupe :

- Développer nos compétences et dynamiser l'ascenseur social ;
- Faire de la reconnaissance, de la qualité de vie au travail et de la santé-sécurité des leviers de l'engagement de tous pour une performance durable ;
- Introduire davantage de diversité et renforcer notre culture commune, en particulier parmi les managers et experts.

Ces priorités sont au cœur du dialogue social qui a été poursuivi en 2011 avec 11 accords signés par EDF SA pour lui-même ou pour le Groupe.

Mise en œuvre de l'accord sur la Responsabilité Sociale d'Entreprise

L'accord RSE du groupe EDF signé en 2005 a été renouvelé en janvier 2009 pour une période de 4 ans. Ce deuxième accord renforce les engagements du Groupe, notamment sur les sujets tels que la sous-traitance, la lutte contre le changement climatique ou encore la biodiversité. En 2011, le Comité de suivi de l'accord (CDRS) a procédé à l'élection de son nouveau secrétaire et a désigné les nouveaux membres de son bureau. Lors de la revue, il a également été décidé de choisir chaque année l'un des 20 articles de l'accord pour en faire une communication plus appuyée durant l'année en cours et une évaluation plus approfondie lors de la revue suivante. Cette année, les signataires ont choisi l'article 3 "La capacité d'adaptation des salariés au cours du parcours professionnels : formation, mobilité".

La politique de responsabilité sociale vis-à-vis des fournisseurs et des sous-traitants

La politique de sous-traitance du groupe EDF est articulée autour de trois axes majeurs :

- Il s'agit tout d'abord pour EDF de donner de la visibilité à moyen terme aux prestataires et disposer de fournisseurs partenaires, compte tenu de ses enjeux industriels et des caractéristiques de son outil de production notamment ;
- EDF souhaite par ailleurs progresser dans ses pratiques de sous-traitance grâce à la capitalisation des expériences opérationnelles, et au transfert entre métiers des meilleures pratiques en la matière ;
- Enfin, EDF confirme son engagement dans le développement de pratiques de sous-traitance socialement responsable, à travers la signature ou la prolongation d'accords sur la Sous-Traitance Socialement Responsable (STSR) avec les organisations syndicales.

Les grands sujets de la sous-traitance à EDF SA en 2011 ont aussi bien concerné l'activité industrielle que commerciale.

• Le chantier de construction du réacteur EPR de Flamanville a mobilisé simultanément jusqu'à 3400 salariés de la sous-traitance ; les travaux de génie civil se terminent et les travaux concernent maintenant l'électro-mécanique. Depuis l'ouverture du point local d'accueil Pôle Emploi fin 2007, **2 547** offres d'emploi ont été déposées par les entreprises, et 95% d'entre elles ont été satisfaites.

Par ailleurs, à fin décembre 2011, environ **78 100** heures de formation accordées aux prestataires ont déjà été dispensées, essentiellement dans le domaine de l'électro-mécanique.

Enfin, dans le cadre de l'anticipation des conséquences sur l'emploi de la fin du chantier, un accord cadre EDEC (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences) a été signé en juillet 2010 par le Préfet, les

Présidents des Conseils Régional et Général, les organisations syndicales, les organismes de financement et EDF. Le plan d'actions a été élaboré courant 2011 et a été officialisé en décembre dernier.

- La sous-traitance dans le domaine de la maintenance du parc de production en exploitation tant nucléaire que conventionnel n'a pas connu en 2011 de ruptures par rapport aux années passées. Les activités sous-traitées concernent notamment des compétences pointues ou rares, que seules peuvent mobiliser et entretenir en permanence des entreprises spécialisées qui travaillent aussi pour d'autres industriels. La forte saisonnalité des arrêts des installations de production et donc le besoin d'absorber des pics de charge induisent aussi un certain recours à la sous-traitance. Enfin, EDF fait appel à la sous-traitance afin de pouvoir disposer d'une main d'œuvre spécialisée.

Le recours à la sous-traitance répond donc à une politique industrielle visant à garantir en permanence la meilleure performance dans tous les domaines, tant sur le plan des compétences que sur celui de l'organisation.

- Les activités de relations clientèle nécessitent elles aussi un recours à la sous-traitance, afin d'absorber le surcroît d'activité engendré par les grands projets de transformation (SI notamment). Dans ce domaine non plus, aucune évolution majeure n'a été enregistrée en 2011.

- 2011 a été marqué par l'accident nucléaire survenu dans la centrale de Fukushima au Japon. L'analyse des conséquences d'un événement naturel de ce type sur les installations d'EDF est actuellement en cours et les résultats définitifs de ces travaux ne sont pas connus à ce jour. Les chantiers qui seront décidés en conséquence impacteront sans doute les sous-traitants.

2.4.2 L'ambition RH : les priorités

2.4.2.1 Le développement des compétences

Emplois, compétences

Le groupe EDF est aujourd'hui confronté à de nouveaux défis :

- Les métiers évoluent, en lien avec les enjeux technologiques, économiques, environnementaux du secteur de l'énergie, et avec les ambitions de développement du groupe EDF, en France et à l'international,
- La reprise des investissements industriels dans toutes les filières et le développement des activités du Groupe à l'international, intensifient les besoins de compétences,
- Plus de 20 % des effectifs d'EDF SA et ERDF pourraient partir à la retraite entre 2012 et 2016, dont une part importante des effectifs de maintenance et d'exploitation dans les métiers de production, d'ingénierie et de distribution.

Le recrutement et la mobilité au sein du Groupe sont des leviers essentiels pour assurer le renouvellement des compétences et accompagner les projets de développement du Groupe en France et à l'international.

En 2011, le site edfrechte.com s'est ouvert aux offres d'EDF Energy et le sera à d'autres pays européens en 2012. Dans un marché du travail très concurrentiel, EDF SA et ERDF ont recruté en 2011 plus de 5 700 salariés. Les recrutements concernent tous les métiers techniques du Groupe, principalement la Production et la Distribution d'électricité, mais également nos activités commerciales et la R&D. Les trois collèges (cadre, maîtrise, exécution) recrutent à parts quasi égales. Les nouveaux embauchés sont surtout de jeunes diplômés mais EDF recrute aussi des profils plus expérimentés.

Le niveau d'embauches a été en 2011 très supérieur au nombre de départs en retraite. Il le restera sur les années à venir.

La production et l'ingénierie nucléaires ont commencé dès le printemps 2011 à tirer les enseignements de l'accident de Fukushima et à préparer un programme d'actions qui dépasse celui de l'amélioration permanente de la sûreté des installations nucléaires. Le développement des compétences, en nombre et en qualité, sera un axe majeur de ce programme d'actions qui est encore en cours de construction.

Concernant la mobilité, EDF SA et ERDF ont mis en place des dispositifs favorisant l'élaboration de parcours professionnels pour les salariés, avec notamment début 2011 la mise en ligne d'un intranet facilitant l'accès des salariés à l'information sur les parcours professionnels. Cet outil oriente les salariés vers les informations utiles présentes dans l'intranet EDF, sur les sites de Directions métiers ou sur les sites des sociétés ERDF et RTE.

La mise en œuvre d'une politique de mobilité internationale permet de mettre les compétences nécessaires au service des projets développés dans une trentaine de pays. Un extranet dédié à l'international et accessible à tous les salariés du Groupe permet à la fois aux salariés désireux de travailler à l'international de se faire connaître des recruteurs, et à ces derniers de repérer des candidatures qui viennent compléter les viviers constitués dans chacune des filières métiers.

Formation

Le Groupe a toujours consacré un budget important à la formation de ses salariés. Sur l'ensemble du Groupe, EDF a consacré plus de 7% de sa masse salariale à la formation soit 70% des salariés formés pour un volume moyen de 47 heures de formation par an et par salarié.

Le taux d'accès à la formation, comme le volume de formation par salarié, est élevé : 83% des salariés ont suivi au moins une action de formation en 2011, durant 70 heures en moyenne.

Les managers du Groupe en France bénéficient de cet effort renforcé de formation au travers des offres de l'Université Groupe du Management. Trois cursus de formation (Pass Managers Première Ligne, Pass Managers Deuxième Ligne, *Advanced Management Program*) les accompagnent dans leur prise de responsabilité : 940 d'entre eux ont suivi en 2011 ces cursus.

9000 managers en France ont accès depuis décembre 2011 à une plate-forme de formation à distance (e-campusmanagers) où ils peuvent réaliser en ligne des modules de e-learning pour se professionnaliser sur les fondamentaux du management.

En France, l'accord « Défi Formation » signé le 10 septembre 2010 par l'ensemble des organisations syndicales des trois sociétés EDF SA, ERDF et RTE, contribue à apporter un nouveau souffle à la politique de formation du Groupe : relance de l'ascenseur social (notamment par une redynamisation des formations promotionnelles et de l'alternance), création de 13 Académies des métiers, y compris dans les métiers transverses, toutes labellisées en 2011. Un réseau de sites de formation, comprenant un Campus Groupe ouvert à toutes les directions et filiales et trois campus-métiers dédiés aux métiers de la production, du transport et de la distribution d'électricité, regroupe en France 35 sites de formation.

Cette démarche s'élargit progressivement aux sociétés du Groupe dans le monde, avec notamment l'internationalisation de certaines Académies des métiers (Juridique, RH), l'ouverture programmée d'un Campus au Royaume-Uni sur le site de Bridgewater (décision prise en 2011) ou encore le *People Development Programme*, validé par le Comité de direction Groupe en septembre 2011, qui vise à mettre en œuvre dans toutes les sociétés du Groupe dans le monde, dès 2012, 6 engagements tournés vers les salariés autour de :

- l'entretien annuel, qui devra notamment comporter un volet performance et un volet développement professionnel,
- l'accompagnement par un interlocuteur RH au cours des étapes-clés de sa carrière,
- l'accès à des programmes de formation appropriés pour pouvoir se professionnaliser dans son emploi actuel et futur,
- la visibilité sur les opportunités d'emploi et de mobilité au niveau de sa société/son pays et du Groupe/du monde,
- l'information sur les évolutions de son métier,
- la transmission des compétences par l'alternance et les stages.

Voie d'excellence pour la formation, la professionnalisation et l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, l'alternance est un élément structurant de l'identité d'EDF. Au cours de l'année 2011, plus de 3 000 alternants ont rejoint EDF SA et ERDF en contrats d'apprentissage ou en contrats de professionnalisation, pour préparer tous les niveaux de diplômes ou de titres

professionnels, du CAP au BAC + 5, portant à près de 5 000 le nombre d'alternants présents au 31 décembre 2011, soit près de 5 % de l'effectif d'EDF SA et ERDF.

Une place significative a été accordée aux alternants formés par le Groupe dans ses embauches : en 2011, ils ont représentés 8% des embauches cadres et 27% des embauches maîtrise/exécution pour EDF SA et ERDF.

L'alternance repose sur l'engagement de plus de 4 000 tuteurs. L'alternance est également fondée sur des partenariats de qualité avec plusieurs organismes de formation. Parmi ceux-ci, un CFA (centre de formation des apprentis) des métiers de l'énergie a ouvert ses portes en Ile de France en septembre 2011, toujours à l'initiative d'EDF, d'ERDF et RTE. Au total le Groupe a accueilli 5 656 alternants.

Rémunération

Pour attirer, motiver et fidéliser les compétences qui permettront de répondre à ses enjeux industriels et commerciaux, EDF développe une politique de rémunération globale positionnant l'entreprise sur les bonnes pratiques observées dans les secteurs comparables.

Cette politique de rémunération globale porte sur :

- la reconnaissance des responsabilités et des résultats obtenus à travers la politique salariale ;
- la reconnaissance de la performance collective à travers l'intéressement ;
- l'offre d'épargne salariale et la politique d'abondement ;
- l'actionnariat salarié ;
- la protection sociale et les avantages sociaux.

Depuis 2011, l'ensemble des salariés OETAM (Ouvrier, Employé, Technicien et Agent de Maîtrise) d'EDF SA bénéficient comme les cadres d'une rémunération variable individuelle, fondée sur leurs performances individuelle et collective.

Pour EDF SA et ERDF, les accords d'intéressement sont triennaux et prévoient que le montant d'intéressement à verser sera déterminé désormais en fonction de l'atteinte d'objectifs nationaux (plus de critères « métier » ou « locaux ») reflétant la performance des entreprises dans ses différentes composantes (économique, métiers, sociale et environnementale). Pour EDF SA, l'accord a été signé le 30 juin 2011 pour la période 2011-2013 et retient cinq critères nationaux de performance (Ebitda Groupe – production d'électricité – taux de satisfaction clients – taux de salariés formés – pourcentage de déchets retraités).

Politique de rémunération à l'embauche

Au 1^{er} janvier 2011, les salaires d'embauche statutaires à EDF étaient les suivants (13 mois brut - majoration résidentielle 25% - sans expérience professionnelle) :

- salaire annuel CAP/BEP : 19 942 €, (19 175 € sans diplôme)
- salaire annuel Bac : 20 735 €
- salaire annuel Bac + 2 (BTS) : 24 362 €
- salaire annuel cadre : compris entre 34 099 € et 41 418 €

Le salaire annuel d'embauche au niveau CAP/BEP à EDF est ainsi supérieur de 22% au SMIC (SMIC annuel 12 mois : 16 380 € brut au 1er janvier 2011).

Depuis 2008, EDF SA met à la disposition de chacun de ses salariés un bilan complet individualisé de sa rémunération et de ses composantes. Un livret d'épargne salariale a également été diffusé à l'ensemble des salariés d'EDF SA et d'ERDF.

2.4.2.2 La politique de santé au travail

Santé – Sécurité

Le Groupe opère dans un secteur à haute technologie et à risques professionnels. La santé et la sécurité de ses salariés et de ses prestataires externes sont en conséquence un enjeu majeur de l'entreprise.

La politique santé-sécurité d'EDF, signée par le Président en mars 2009, prend en compte les évolutions de l'environnement professionnel, les nouvelles formes de travail ou encore l'allongement des carrières qui ont fait émerger de nouvelles préoccupations rendant nécessaire la réorientation de la politique. C'est le fruit d'un

dialogue pluridisciplinaire entre les différents acteurs (encadrement, experts, médecins, représentants du personnel). Elle s'inscrit dans les valeurs de respect de la personne qu'elle place au cœur des organisations.

Un accord collectif relatif au dialogue social concernant la santé au travail a été signé en novembre 2010. En application de cet accord, 8 médecins ont été désignés par leurs pairs pour participer au Groupe National de Santé au Travail installé en 2011 et qui s'est réuni 2 fois au second semestre.

En novembre 2011 a eu lieu la première réunion du CCE (Comité Central d'Entreprise) consacrée exclusivement au sujet de la santé et de la sécurité, concrétisant l'approche multidisciplinaire des questions de santé voulue par l'entreprise. Au niveau du Groupe, une présentation des actions de prévention est faite annuellement à la Commission Santé-Sécurité du Comité Européen d'Entreprise.

Au-delà, un renforcement des démarches de prévention des accidents a été engagé en focalisant sur les risques cœur de métiers de l'entreprise.

En matière d'accidents du travail, EDF mène depuis plus de dix ans un effort important de prévention et de formation qui lui a permis de réduire de manière très significative le nombre d'accidents du travail avec arrêt. Le Groupe enregistre ainsi une amélioration régulière du taux de fréquence (nombre d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt de travail supérieur à un jour, décomptés dans l'année en cours et par million d'heures travaillées) : 4,5 en 2010 et en 2009. Les résultats 2011 s'établissent à 3,9, confirmant cette évolution.

Les principales causes d'accidents mortels dans le Groupe sont les chutes de hauteur, les malaises et les accidents routiers en trajet. La mise en place depuis 2011 d'un dispositif de partage sur les causes des événements significatifs dans le Groupe doit lui permettre de progresser dans ce domaine, en particulier sur la maîtrise des risques « cœur de métier » tels que le risque de chute de hauteur, le risque électrique et le risque routier.

Dosimétrie (ou radioprotection)

La mobilisation des acteurs de terrain a permis une amélioration continue des performances en matière de protection des personnels contre les effets des rayonnements ionisants. Ainsi, la dose collective annuelle moyenne de l'ensemble des intervenants, salariés d'EDF et d'entreprises extérieures, amenés à intervenir dans les centrales a été divisée par deux en moins de dix ans. En 2011, la dose collective moyenne est de 0,71 homme-sieverts par réacteur (soit une dose collective de 41,62 homme-sieverts en 2011), niveau comparable aux valeurs moyennes enregistrées par les exploitants de réacteurs de même technologie, c'est-à-dire à eau pressurisée. La dosimétrie est donc légèrement supérieure à celle de 2009 (0,69 H.Sv) et de 2010 (0,62 H.Sv) ; il faut néanmoins la mettre en regard du volume important de maintenance et des types de travaux de maintenance effectués en 2011. EDF poursuit de façon volontariste la démarche ALARA (*As Low as Reasonably Achievable*) de maîtrise de la dosimétrie collective dans la perspective du Grand Carénage et des volumes de travaux induits.

EDF poursuit ses efforts afin de continuer à baisser les doses individuelles des expositions aux rayonnements en-deçà de la limite réglementaire. Ainsi, en 2011, le nombre d'intervenants, salariés d'EDF et des prestataires, dont la dose individuelle sur 12 mois glissants a dépassé 16 mSv tout en restant inférieure à 20 mSv (limite réglementaire annuelle pour le corps entier) a été au maximum de 2 personnes (10 en 2009, 3 en 2010) ; parmi celles-ci, aucun n'a dépassé 18 mSv.

Pour les années à venir, compte tenu des niveaux déjà atteints, l'effort devra porter de préférence sur les centrales dont les résultats dosimétriques sont les moins bons, notamment en procédant à l'assainissement des circuits.

L'amélioration continue des résultats en radioprotection implique une élévation de la qualité de la culture de la radioprotection au même niveau que la culture de la sûreté.

Qualité de vie au travail (QVT)

Afin de franchir une nouvelle étape, les actions de déploiement de la politique ont été orientées vers un élargissement du domaine de la santé sécurité à la prise en compte et à la prévention de la santé. Ceci a conduit à développer différents programmes de prévention dans le domaine de l'ergonomie et des risques psychosociaux.

L'accord collectif signé en novembre 2010 à EDF SA « Prévenir les risques psychosociaux et améliorer la qualité de la vie au travail », prévoit différents dispositifs de dialogues multidisciplinaires au plus près des situations de travail et de formation des acteurs.

Les principales actions réalisées en 2011 concernent :

- la généralisation des groupes multidisciplinaires et la formation en commun des acteurs participant à ces groupes,
- l'inscription des risques psychosociaux au document unique requis par la réglementation (un guide a été publié pour la prise en compte et l'évaluation de ces risques).
- l'intégration progressive des dimensions QVT dans les études d'impact en amont des changements d'organisation.

L'«Observatoire national de la qualité de vie au travail» créé en juin 2007 constitue un espace de dialogue associant médecins, managers, partenaires sociaux, experts externes et s'est réuni à dix reprises depuis sa mise en place. L'Observatoire exerce une mission de veille sur les conditions de travail, commande des études et formule des recommandations.

En 2008, l'Observatoire a recommandé la mise en place du dispositif EVREST (Evolutions et Relations en Santé au Travail) qui permet à l'entreprise de se doter d'un système d'indicateurs croisés santé/travail. Au sein des Industries Electriques et Gazières (IEG), en octobre 2011, 98 médecins sont inscrits et 72 ont déjà saisi 4 808 questionnaires (1 135 fin 2010). Les résultats des 1 676 premières fiches sur la période 2009-2010 ont été présentés en juin 2011 aux journées santé/travail d'EDF SA et des IEG.

En 2009 et 2011, l'Observatoire a formulé d'autres recommandations pour favoriser les interactions vie professionnelle/ vie privée et la coopération au travail entre les générations. Ces recommandations adressées au management ont fait l'objet en 2011 d'une première évaluation de leur application.

Egalement en 2011, parmi les débats menés au sein de l'Observatoire, il est à noter une présentation par l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) sur les enjeux de l'allongement de la vie au travail. Cette présentation a permis d'engager une réflexion des différentes parties prenantes sur les contributions du maintien des compétences et du capital santé à l'engagement des salariés.

Enfin, l'expérimentation d'un espace collaboratif «Qualité de la vie au travail» - Web 2.0 a été lancée en 2011 : il permet aux managers et aux RH de capitaliser et partager les bonnes pratiques, de disposer de contributions d'experts et de bâtir une communauté sur le domaine.

Au niveau du Groupe, la priorité à l'amélioration de la Qualité de vie au travail et de la Santé s'est traduite par la mise en œuvre d'échanges d'expérience, comparaison de données ou d'observation de pratiques au sein des métiers ou sociétés à leur invitation.

Ces échanges ont été organisés de manière régulière au sein de la communauté *Health and Safety* en matière de santé et sécurité au travail, lors de *learning expeditions* organisées en novembre 2010 et octobre 2011 en France et au Royaume-Uni.

2.4.2.3 La diversité

Le groupe EDF s'attache à promouvoir la diversité, comme levier de performance pour :

- mieux percevoir la diversité des clients et répondre au mieux à leurs attentes,
- mieux refléter la société dans laquelle il évolue,
- que les femmes et les hommes expriment au mieux leurs talents.

Pour ce faire, l'entreprise s'est engagée à plusieurs reprises en la matière et ce dès 2005 via l'accord Responsabilité Sociale d'Entreprise du Groupe qui consacre plusieurs articles à la lutte contre les discriminations, au respect de la diversité et à la promotion de l'égalité des chances.

Parmi les nombreuses actions mises en œuvre, on peut citer :

- L'organisation d'un *Diversity Day*, chaque année depuis 2008, à l'échelle du Groupe sous forme d'animations pour promouvoir la diversité, prendre conscience des stéréotypes et ainsi contribuer à prévenir les discriminations. Ces initiatives ont touché environ 40 000 salariés dans le Groupe en 2011.

- EDF et ERDF ont chacun signé en 2009 pour 4 ans un nouvel accord pour l'intégration des personnes handicapées couvrant la période 2009 – 2012. Ces accords comportent chacun des objectifs en matière de recrutement des personnes handicapées. Dans ce cadre, 94 salariés en situation de handicap ont été recrutés en 2011 par EDF et 54 par ERDF. Par ailleurs, les deux entreprises mènent une action volontaire visant à accueillir chaque année des jeunes en situation de handicap dans le cadre de l'alternance (contrats d'apprentissage ou de professionnalisation) : 44 personnes accueillies en 2011 pour EDF et ERDF.

-La mise en œuvre d'actions volontaristes en faveur de l'égalité professionnelle. Un troisième accord relatif à **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** a été signé le 8 février 2012 par la CGT, la CFDT, la CFE-CGC et FO. Il engage les signataires autour de six thèmes : l'évolution durable des mentalités, la mixité de l'emploi et des recrutements, l'égalité dans les parcours professionnels et dans l'accès à la formation professionnelle, la prise en compte du temps et des conditions de travail, et de l'équilibre vie professionnelle / vie privée. L'égalité salariale entre les hommes et les femmes est globalement atteinte sur la rémunération principale et la rémunération de la performance depuis 2009. Cet engagement a été récompensé par la confirmation du Label Egalité professionnelle, décerné en 2006 et reconduit en 2008, puis 2011. L'entreprise agit également en amont en faveur de la mixité des métiers en menant des actions de promotion des métiers techniques auprès des jeunes filles via le Prix Fem Energia, qui récompense les jeunes filles et femmes en activité dans le secteur du nucléaire, ou le partenariat avec l'association « Elles bougent » (signé en mars 2011), qui fait la promotion des carrières scientifiques et techniques auprès des lycéennes et étudiantes.

- Le déploiement du plan d'action seniors présenté en Comité Central d'Entreprise en décembre 2009, conformément à la législation (décrets du 20 mai 2009).

Le nombre de salariés de 56 ans et plus est en progression ; ils représentent actuellement 9 % des effectifs du Groupe (8% en 2010) ; à EDF SA, les salariés de 50 ans et plus représentent 33% des effectifs (34% en 2010), et les salariés de plus de 60 ans sont aujourd'hui plus de 800 (près de 500 en 2010).

Le Groupe s'engage à favoriser le maintien en activité des salariés de 55 ans et plus et à améliorer les conditions de travail des seniors. Il s'agit, notamment, de faire évoluer les représentations actuelles sur le travail des seniors, favoriser la progression de carrière tout au long de la vie professionnelle notamment en jalonnant la seconde partie de carrière (des entretiens de mi-carrière sont progressivement mis en place), faciliter l'accès à la formation pour les seniors et mieux préparer la transition entre la fin de l'activité professionnelle et le départ à la retraite (entretiens de fin de carrière, mis en œuvre progressivement depuis fin 2011).

-La signature le 24 novembre 2011 d'un partenariat avec l'« Autre Cercle », association qui milite contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'homophobie en milieu professionnel, qui donnera lieu à des actions de sensibilisation.

- La mise en place dans chaque entité d'un **correspondant éthique** et d'un **numéro vert** national accessible à tous les salariés en cas de difficultés graves au travail.

2.4.2.4 Dialogue social

L'une des priorités d'EDF est de continuer de faire vivre une longue tradition de dialogue social et de concertation, au service des objectifs de l'entreprise et du développement de ses collaborateurs. Le dialogue social a aussi beaucoup évolué.

Ainsi, les élections professionnelles qui se sont tenues en novembre 2010 ont en partie structuré le dialogue social en 2011 pour deux raisons. D'une part, la CFTC a perdu sa représentativité au niveau de l'entreprise ; ainsi seules sont désormais représentatives à EDF SA la CFDT, la CFE-CGC, la CGT et la CGT-FO. D'autre part, afin de tenir compte des résultats de ces élections, plusieurs négociations collectives ont eu lieu cette année afin de redéfinir les moyens et modalités de fonctionnement accordés aux organisations syndicales.

C'est ainsi qu'ont été négociés cette année :

- L'avenant n° 2 à l'accord du 18 janvier 2008, relatif à la mise en place des délégués syndicaux et à l'exercice du droit syndical à EDF SA signé le 13 mai 2011 par CFDT, CFE-CGC, CGT.
- L'avenant n°2 à l'accord du 7 mars 2008 relatif aux moyens de fonctionnement du CCE d'EDF signé le 26 juillet 2011 par CFDT, CFE-CGC, CGT-FO.
- L'accord NTIC (Nouvelles Technologies d'Information et de Communication) a été signé le 9 décembre 2011 par la CGT et la CGT-FO.

En matière de rémunération globale, l'année 2011 a été couverte par un accord salarial signé fin 2010 par la CFDT et la CFE-CGC qui a fixé les mesures d'avancements individuels applicables aux salariés d'EDF SA.

En complément, deux autres accords importants ont été négociés. Le premier, relatif à l'intéressement, a profondément modifié l'architecture du dispositif d'intéressement mis en œuvre pour la période 2011-2013. Le second, couvrant la période 2012-2014 a porté sur les modalités d'abondement appliquées par l'entreprise aux versements effectués par les salariés sur le Plan d'Epargne Groupe et le Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif. Ces deux accords ont été signés le 30 juin 2011 par CFDT, CFE-CGC, CGT-FO.

Une négociation relative à l'intégration de l'indemnité spéciale DOM dans l'assiette de l'article 83 du statut des IEG, afin d'en améliorer le rendement pour les bénéficiaires, a eu lieu au cours du mois d'octobre 2011. Après la consultation du CCE, cet accord a été signé le 2 décembre 2011 par la CFDT et CFE-CGC.

Un autre événement marquant a été la conduite de la concertation engagée en application du décret du 23 septembre 2011 relatif au classement des emplois en services actifs ou insalubres dans le régime spécial de retraite du personnel des IEG. Cette concertation s'est traduite par une forte mobilisation de l'ensemble des directions concernées par le sujet des services actifs. Conformément aux dispositions prévues par le décret, la concertation engagée d'abord au sein de l'ensemble des entreprises des IEG se prolongera début 2012 au niveau de la Branche professionnelle des IEG.

Le Comité d'Entreprise Européen (CEE), mis en place en 2001, est consulté sur les politiques majeures du Groupe et bénéficie d'une information particulière sur les stratégies économiques, financières et sociales du Groupe. A l'issue de la cadence triennale prévue par l'accord, les membres du CEE ont élu un nouveau secrétaire de l'instance. Plus de la moitié des membres ont été renouvelés à cette occasion (mai 2011). Le CEE, qui s'est réuni deux fois au cours de l'année, a célébré le 30 novembre 2011, son 10e anniversaire.

Un accord relatif à la création du Comité de Groupe France a été signé le 1er septembre 2008 par l'ensemble des organisations syndicales. Ce nouvel espace de dialogue transverse aux 14 sociétés du groupe EDF (dont RTE et ERDF) est un lieu d'échange sur la stratégie et les perspectives du Groupe en France dans les domaines économique, financier et social. Le Comité de Groupe s'est réuni à 3 reprises en 2011.

2.4.3 Régime spécial de retraite des Industries électriques et gazières en France

Le régime spécial de retraite des IEG a fait l'objet de réformes en 2008 et en 2010 : la première dans le cadre de la réforme des régimes spéciaux, la seconde dans le cadre de la loi du 9 novembre 2010 réformant notamment les retraites du régime général et de la Fonction publique.

Comme suite à cette dernière loi, la réglementation du régime spécial des IEG a été modifiée par le décret n°2011-290 du 18 mars 2011 qui prévoit notamment le relèvement progressif de deux ans de l'âge d'ouverture du droit à pension, y compris pour les anticipations de départ. Cette disposition n'entrera en vigueur qu'en 2017 pour tenir compte du calendrier de mise en œuvre de la réforme de 2008. Comme dans la Fonction publique, les dispositifs de départ au titre des enfants seront mis en extinction et les durées de services pour bénéficier d'un départ anticipé au titre des services actifs seront également progressivement relevées de deux ans.

Le décret n°2011-289 du 18 mars 2011 tire les conséquences de cette évolution en relevant progressivement de deux ans la limite d'âge permettant à l'employeur de rompre le contrat de travail : à partir de 2017, cette limite d'âge sera progressivement portée de 65 à 67 ans.

2.4.4 Protection sociale complémentaire

Depuis 2008, les salariés statutaires des entreprises du Groupe en France bénéficient de dispositifs de protection sociale complémentaire portant sur :

- le complément invalidité (accord de branche du 24 avril 2008), applicable depuis le 1er juillet 2008 ;
- la prévoyance : capitaux décès et rentes d'éducation (accord de branche du 27 novembre 2008), applicable depuis le 1er janvier 2009 ;
- le régime de retraite supplémentaire (accord de branche du 21 février 2008 et accord de Groupe du 12 décembre 2008), complété par des dispositions d'entreprise, applicable depuis le 1er janvier 2009 (pour ERDF, 1er octobre 2010) ;
- la couverture supplémentaire maladie (accord de branche du 4 juin 2010), applicable à compter du 1er janvier 2011.

Ces dispositifs sont cofinancés par l'employeur et à adhésion obligatoire pour les salariés.

Pour tenir compte des nouvelles dispositions introduites par la loi du 9 novembre 2010, un avenant à l'accord de Groupe relatif à la retraite supplémentaire, en date du 10 octobre 2011, autorise désormais les salariés des entreprises adhérant à cet accord à effectuer des versements individuels facultatifs sur leur compte individuel de retraite supplémentaire. L'accord de Groupe est applicable à EDF SA, EDF PEI, Electricité de Strasbourg et TIRU.

En outre, EDF SA a conclu un avenant à l'accord d'entreprise relatif au Compte Epargne Temps, en date du 10 octobre 2011, pour permettre aux salariés qui le souhaitent d'effectuer des transferts de droits CET sur leur compte individuel de retraite supplémentaire. Il en a été de même à EDF PEI et une négociation a été engagée à TIRU à cet effet.

ANNEXE 1- Synthèse des indicateurs environnementaux et sociaux

Indicateurs Economiques	Unité	2011	2010 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾	Périmètre			Réf. GRI ⁽²⁾
					2011	2010	2009	
Provisions pour déconstruction et derniers cœurs	Millions d'euros	19 843	19 684	18 900	2	2	2	
Provisions pour fin de cycle du combustible nucléaire	Millions d'euros	18 830	18 020	17 694	2	2	2	
Montant des indemnités versées ou à verser suite à une décision judiciaire en matière d'environnement	Kilo euros	-	8	810	1	1	1	
Indicateurs Environnementaux								
Indicateurs Environnementaux	Unité	2011	2010 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾	Périmètre			Réf. GRI
					2011	2010	2009	
Combustibles & Matières premières								
Consommation de combustibles								
Combustible nucléaire chargé en réacteur	t	1 205	1 138	1 141	1	1	1	EN 1
Charbon	Kt	21 024	20 211	20 248	2	2	2	EN 1
Fioul lourd	Kt	1 170	1 625	1 793	2	2	2	EN 1
Fioul domestique	Kt	402	448	439	2	2	2	EN 1
Gaz naturel	10 ⁶ m ³	6 859	8 072	6 296	2	2	2	EN 1
Gaz industriel	10 ⁶ m ³	3 555	3 707	2 809	2	2	2	EN 1
Eau - matières premières consommées provenant de sources externes à l'entreprise								
Eau de refroidissement prélevée	10 ⁹ m ³	55,2	53,9	50,9	2	2	2	EN 8
dont la part eau douce	10 ⁹ m ³	26,8	NC	NC	2	NC	NC	EN 8
Eau de refroidissement restituée	10 ⁹ m ³	54,6	53,3	50,3	2	2	2	EN 21
dont la part eau douce	10 ⁹ m ³	26,3	NC	NC	2	NC	NC	EN 21
Air – émissions de gaz								
Emissions totales de CO ₂ (inclut les installations non soumises à quotas)	Mt	70,5	75,7	72,5	2	2	2	EN 16
Emissions de SO ₂	Kt	140,6	187,9	198,6	2	2	2	EN 20
Emissions de NOx	Kt	157,0	167,6	158,6	2	2	2	EN 20
Poussières	t	5 407	7 929	8 333	2	2	2	EN 20
Emissions de CH ₄	Kt équ. CO ₂	32,2	41,6	34,5	2	2	2	EN 16
Emissions de N ₂ O	Kt équ. CO ₂	254,7	287,9	284,7	2	2	2	EN 16
Emissions de SF ₆ – EDF SA	Kt équ. CO ₂	94,3	98,3	NC	1	1	NC	EN 16
Emissions de SF ₆ – EDF SA + ERDF	Kt équ. CO ₂	102,8	NC	NC	1b	NC	NC	EN 16
Déchets conventionnels								
Déchets dangereux ⁽³⁾	t	60 956	40 679	21 785	2	1	1	EN 22
Déchets non dangereux ⁽³⁾	t	302 251	198 422	138 319	2	1	1	EN 22
Déchets industriels conventionnels valorisés ou évacués en vue de valorisation ⁽³⁾	t	251 908	190 353	117 818	2	1	1	EN 22
Cendres produites	Kt	3 616,6	3 581,4	3 581,5	2	2	2	EN 22
Energie								
Energies renouvelables : quantité d'électricité et de chaleur produite à partir d'énergies renouvelables (hors hydraulique)	GWh	11 032	10 385	8 412	2	2	2	EN 6
Consommation directe d'énergie, répartie par source primaire								
Consommations internes, électricité de pompage	TWh	6,9	6,6	6,8	1	1	1	EN 3
Consommations internes, électricité	TWh	22,8	22,6	22,4	1	1	1	EN 3
Management								
Dépenses de protection de l'environnement dont dotations aux provisions	Millions d'euros	2 800	2 579	2 477	1	1	1	EN 30
		1 765	1 712	1 691				

(1) Données excluant EnBW, à l'exception des indicateurs économiques

(2) GRI : Global Reporting Initiative

(3) Extension au périmètre Groupe en 2011

NC : Non Communiqué

NA : Non Applicable

Périmètre 1 : EDF S.A. (activités de distribution filialisées en 2008, ERDF)

Périmètre 1b : EDF SA + ERDF

Périmètre 2 : Groupe EDF

INDICATEURS NUCLEAIRES - EDF	Unité	2011	2010	2009	Réf. GRI
Rejet d'activité dans l'eau ⁽¹⁾					
Tritium	TBq/tr	NC	19,1	16,4	EN 21
Carbone 14	GBq/tr	NC	12,6	12,1	EN 21
Rejets d'activité dans l'air ⁽¹⁾					
Carbone 14	TBq/tr	NC	0,17	0,16	EN 20
Tritium	TBq/tr	NC	0,55	0,49	EN 20
Déchets nucléaires					
Déchets radioactifs solides de faible et moyenne activité à vie courte	m3/TWh	15,6	12,4	12,8	EN 24
Déchets radioactifs solides de haute et moyenne activité à vie longue	m3/TWh	0,87	0,88	0,88	EN 24
Combustible nucléaire usé évacué	t	1 199	1 140	1 102	EN 24

(1) Les rejets d'activité dans l'eau et dans l'air sont reportés sur l'année précédente (N-1) donc non communiqués (NC) pour l'exercice 2011, mais pour l'exercice 2010.

INDICATEURS NUCLEAIRES – EDF ENERGY (EXISTING NUCLEAR, BRANCHE NUCLEAIRE INTEGREE EN 2009)	Unité	2011	2010	2009	Réf. GRI
Rejet d'activité dans l'eau					
Tritium	TBq/tr	46	102	122	EN 21
Rejets d'activité dans l'air					
Carbone 14	TBq/tr	0,30	0,58	0,55	EN 20
Tritium	TBq/tr	0,7	0,9	1,5	EN 20
Déchets nucléaires					
Uranium évacué	t	210,7	131	147	EN 24
Déchets radioactifs à faible activité évacués	m ³	608	498	607	EN 24
Déchets radioactifs à moyenne activité générés	m ³	161	162	170	EN 24

INDICATEURS NUCLEAIRES – CONSTELLATION ENERGY NUCLEAR GROUP	Unité	2011	2010	2009	Réf. GRI
Rejet d'activité dans l'eau					
Tritium	TBq/tr	12	11,11	NA	EN 21
Rejets d'activité dans l'air					
Carbone 14	TBq/tr	0,34	0,69	NA	EN 20
Tritium	TBq/tr	1,40	1,41	NA	EN 20
Combustibles⁽¹⁾					
Combustible nucléaire livré	t	NC	34	NA	EN 24
Déchets nucléaires⁽¹⁾					
Déchets radioactifs solides de faible et moyenne activité évacués	m ³	NC	735	NA	EN 24

(1) Le combustible nucléaire livré et les déchets radioactifs solides de faible et moyenne activité évacués sont reportés sur l'année précédente (N-1) donc non communiqués (NC) pour l'exercice 2011, mais pour l'exercice 2010 – données consolidées du pourcentage de participation de la filiale.

INDICATEURS SOCIAUX - GROUPE EDF	Unité	2011 **	2010 *	2009 *	Réf. GRI
EFFECTIF AU 31.12.2011 & REPARTITION⁽¹⁾					
EDF SA + ERDF	Nombre	103 954	96 571	96 220	LA 1
TOTAL groupe EDF	Nombre	156 168	158 842	159 407	LA 1
Nombre de cadres	Nombre	37 786	39 231	36 102	LA 1
Pourcentage de femmes dans le collège Cadres	%	23,9%	22,7%	22,1%	LA 13
Nombre de non cadres	Nombre	118 382	119 611	123 305	LA 13
Egalité professionnelle					
- effectif hommes	Nombre	117 023	121 009	122 006	LA 13
- effectif femmes	Nombre	39 145	37 833	37 401	LA 13
- hommes cadres	Nombre	28 753	30 306	28 108	LA 13
- femmes cadres	Nombre	9 033	8 925	7 994	LA 13
EMBAUCHES / DEPARTS					
Embauches	Nombre	12 755	13 790	11 734	LA 2
Autres arrivées ⁽¹⁾	Nombre	5 849	3 105	10 130	LA 2
Départs retraite/inactivité	Nombre	4 200	4 708	4 280	LA 2
Démissions ⁽²⁾	Nombre	2 761	2 929	2 415	LA 2
Licenciements – révocations - mises en inactivité d'office	Nombre	1 689	1 924	1 482	LA 2
Autres départs ⁽¹⁾	Nombre	9 398	10 457	5 804	LA 2
ORGANISATION DU TEMPS TRAVAIL					
Salariés à temps partiel	Nombre	15 296	17 719	18 953	LA 1
CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE					
Accidents mortels	Nombre	13	15	12	LA 7
Taux de fréquence		3,9	4,5	4,5	LA 7
Accidents du travail (avec arrêt d'un jour ou plus)	Nombre	933	1 145	1 104	LA 7
RELATIONS PROFESSIONNELLES					
Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives ⁽³⁾	%	87%	94%	94%	LA 4
FORMATION					
Nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation ⁽⁴⁾	Nombre	118 930	127 332	99 217	LA 10
EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP					
Nombre d'employés en situation de handicap ⁽⁵⁾	Nombre	4 601	3 078	2 854	LA 13

(1) Les entrées ou sorties de périmètre sont comptées respectivement en : "Autres arrivées" et "Autres départs". En 2009, l'intégration de British Energy au sein d'EDF Energy s'est traduite par 6016 "Autres arrivées" et en 2010 la sortie de la partie "network" s'est traduite par 5190 "Autres départs".

(2) En 2011, les fins des contrats particuliers (DMOS dont les alternants) sont comptés dans "Autres départs" quelle que soit la suite donnée. Les départs en cours de période d'essai sont comptés en "Autres départs".

(3) Hors Dalkia International en 2009, 2010.

(4) En 2010 et 2011 hors ESTAG, en 2009, hors EDF Energy, Dalkia International.

(5) Hors EDF Energy et EDF Trading en 2009 et 2010.

(5) En 2011, 2010 et 2009 la valeur collectée par Edison ne prend pas en compte sa filiale Abu Qir intégrée en cours d'année 2009.

* Y compris RTE.

** Nouvelle définition effectifs : voir les précisions sur les données sociales de l'annexe 2 sur les éléments méthodologiques.

INDICATEURS SOCIAUX EDF SA

	Unité	2011	2010	Réf. GRI
EFFECTIF AU 31.12.2011 & REPARTITION				
Statutaires (au 31/12)	Nombre	63 002	61 615	LA 1
Non statutaires CDI	Nombre	409	287	LA 1
Non statutaires CDD	Nombre	3 773	299	LA 1
Total non statutaires	Nombre	4 182	586	LA 1
Effectif total	Nombre	67 184	62 201	LA 1
Nombre de cadres	Nombre	26 644	24 752	LA 1
Pourcentage de femmes dans le collège Cadres	%	25,1%	24,1%	LA 13
Nombre de non cadres	Nombre	40 540	37 449	LA 13
Techniciens et agents de maîtrise	Nombre	32 871	31 820	LA 13
Agents d'exécution	Nombre	7 669	5 629	LA 13
ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE				
- effectif hommes	Nombre	46 938	44 035	LA 13
- effectif femmes	Nombre	20 246	18 166	LA 13
- hommes cadres	Nombre	19 944	18 781	LA 13
- femmes cadres	Nombre	6 700	5 971	LA 13
EMBAUCHES / DEPARTS				
Embauches	Nombre	4 021	3 519	LA 2
Intégration & réintégration	Nombre	251	327	LA 2
Autres arrivées ⁽¹⁾	Nombre	2 818	744	LA 2
Départs retraite / inactivité	Nombre	1 990	2 180	LA 2
Démissions	Nombre	123	88	LA 2
Licenciements, révocations, mises en inactivité d'office	Nombre	14	10	LA 2
Décès	Nombre	89	86	LA 2
Autres départs ⁽¹⁾	Nombre	3 285	1 508	LA 2
HEURES SUPPLEMENTAIRES				
Volume d'heures supplémentaires	En milliers	2 791	2 642	
MAIN-D'OEUVRE EXTERIEURE				
Nombre moyen mensuel d'intérimaires ⁽²⁾	Nombre	(2011) ND (2010) 1 087	(2010) ND (2009) 989	LA 1

(1) Les arrivées et départs des CDD saisonniers sont exclus du décompte.

(2) Le chiffre 2011 n'est pas disponible à la date de reporting.

ORGANISATION DU TEMPS TRAVAIL				
	Unité	2011	2010	Réf. GRI
Salariés à temps plein	Nombre	58 157	52 593	LA 1
Salariés à temps partiel	Nombre	9 027	9 608	LA 1
Salariés en service continu	Nombre	6 808	7 395	LA 1

ABSENTEISME

Absentéisme	%	3,9%	4,0%	LA 7
Heures maternité & congés familiaux/durée effective du travail	%	0,7%	0,8%	LA 7

CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

Accidents mortels	Nombre	8	6	LA 7
Taux de fréquence		3,7	3,8	LA 7
Taux de gravité		0,14	0,16	LA 7
Accidents du travail (avec arrêt d'un jour ou plus)	Nombre	358	341	LA 7

REMUNERATIONS / CHARGES DE PERSONNEL / INTERESSEMENT

Rémunérations mensuelles principales

Cadres	€	4 248	4 204	EC 1
Techniciens et agents de maîtrise	€	2 581	2 548	EC 1
Agents d'exécution	€	1 874	1 865	EC 1
Charges de personnel	Millions d'€	5 784	5 433	EC 1
Montant moyen de l'intéressement par salarié	€	1 583	1 272	EC 1

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Nombre d'accords collectifs signés (France)	Nombre	11	19	HR 5
Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives ⁽³⁾	%	94%	99%	LA 4

FORMATION

Nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation	Nombre	55 905	51 885	LA 10
--	--------	---------------	--------	-------

EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Nombre d'employés en situation de handicap	Nombre	1 698	1 558	LA 13
Nombre de travailleurs en situation de handicap embauchés	Nombre	94	111	LA 13

ŒUVRES SOCIALES

Budget des comités (montant comptabilisé au titre du 1%)	Millions d'€	198	186	
--	--------------	------------	-----	--

(3) Les employés d'EDF SA ne dépendent pas d'une convention collective au sens de la loi mais du Statut des Industries Electriques et Gazières.

ANNEXE 2 - Eléments méthodologiques sur les données environnementales et sociales 2011

Consolidation des données

La collecte des données sociales et environnementales quantitatives de ce rapport a été réalisée à travers les progiciels de consolidation des données du groupe EDF.

Les données sociales et environnementales sont consolidées sur la base des règles de consolidation comptables et de critères de pertinence en termes de ressources humaines et d'impact environnemental.

Les sociétés intégrées globalement comptablement sont consolidées globalement en termes d'indicateurs sociaux et environnementaux.

Les sociétés intégrées proportionnellement comptablement sont consolidées proportionnellement en termes d'indicateurs sociaux et environnementaux.

Les sociétés mises en équivalence comptablement ne sont pas prises en compte en termes d'indicateurs sociaux et environnementaux.

En plus de ces critères, le périmètre de consolidation du Groupe pour les données sociales n'a retenu que les sociétés dont l'effectif physique est significatif en termes de ressources humaines (supérieur à 50) et acquises depuis plus de 6 mois.

Concernant les données environnementales, les critères retenus ont été déterminés sur la base des activités industrielles (production, distribution et transport) significatives en termes d'impact environnemental des filiales. De plus, il est à noter que seules les entités ayant intégré le périmètre de consolidation depuis plus d'un an, ainsi que les entités encore présentes dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2011 ont été retenues. RTE ayant été déconsolidé avant la date de clôture, ses données ont été exclues sur toute l'année 2011.

Les principaux changements de périmètre en 2011 sont :

- Déconsolidation de RTE
- Changement de méthode de consolidation des filiales Kogeneracja et Zielona Gora, passant d'une intégration globale à une intégration proportionnelle.

Sur la base des critères de définition des périmètres de reporting environnemental et social, la filiale PEI est entrée dans le périmètre de reporting en 2011.

Précisions sur les données sociales

L'élaboration des données sociales de ce rapport s'appuie sur un glossaire de définitions réactualisées en 2011.

Cette année conformément à la décision de Marianne Laigneau du 4 Août 2011, la population considérée dans la collecte est l'ensemble des salariés ayant un contrat de travail non suspendu avec une des sociétés du Groupe.

Pour EDF SA

Depuis 2007, dans le calcul de l'absentéisme seules les absences correspondant aux motifs suivants ont été prises en compte : les absences pour maladie, les absences pour accident du travail et de trajet ainsi que les absences diverses telles que les absences non-rémunérées et les absences injustifiées notamment. Les absences relatives aux activités sociales et syndicales, les congés de préretraite et les absences maternelles ne sont pas prises en compte. Le nombre d'heures travaillées pris en compte pour le calcul du taux d'absentéisme est le nombre d'heures théoriques travaillées.

Pour EDF SA et ERDF

L'effectif d'EDF comprend des salariés qui sont co-employés par EDF et GDF SUEZ. Ainsi un employé travaillant à 50% pour EDF est compté pour 0,5 dans l'effectif publié. Les effectifs 2011 intègrent pour la première année, les médecins du travail, les personnes employées dans le cadre des diverses mesures d'ordre social (apprentis, contrats de professionnalisation) ainsi que les AMADOE - personnel mis à disposition d'organismes externes-, soit au 31 décembre 2011, 3 574 personnes pour EDF et 1 955 personnes pour ERDF. Les absences de longue durée (plus de 90 jours) sont exclues. Les données relatives au nombre de jours d'arrêt pour accident du travail d'EDF sont fournies par le SI-RH après contrôle de cohérence réalisé sur la base de la liste des accidents enregistrés dans le SI Sécurité.

Pour les données Groupe

Les variations de périmètre d'entités consolidées ne sont pas complètement prises en compte dans les entrées/sorties par des filiales du Groupe, ce qui est le principal motif d'écart entre l'effectif 2011 reporté et

l'effectif recalculé à partir de l'effectif 2010 et des entrées/sorties. En France, le taux de fréquence n'intègre pas les accidents de trajet. Hors France, ces derniers peuvent être pris en compte lorsque la législation locale les considère comme accidents de travail. Le nombre d'accidents mortels prend en compte les accidents de travail et les accidents de trajet des employés. Il n'intègre pas les accidents mortels de sous-traitants.

Précisions sur les données environnementales

L'élaboration des données environnementales de ce rapport s'appuie sur des fiches descriptives et méthodologiques. Il s'agit du référentiel de reporting du Groupe en vigueur en 2011. L'ensemble des indicateurs relatifs aux consommations et aux émissions sont liés au processus de production d'électricité et de chaleur.

Les données comptables relatives aux provisions pour déconstruction et dernier cœur, ainsi que celles pour fin de cycle du combustible nucléaire sont des données consolidées Groupe issues de la comptabilité du Groupe.

Précisions sur les indicateurs relatifs à l'eau prélevée et restituée

Les indicateurs relatifs à l'eau de refroidissement comprennent l'eau prélevée et restituée en rivière, en mer, en nappes phréatiques et peuvent comprendre également l'eau prélevée dans les réseaux de distribution et restituée dans les réseaux d'eaux usées. Pour les CNPE situés en bord de mer et pour les centrales thermiques, les quantités d'eau de refroidissement prélevées/restituées sont calculées sur la base des temps de fonctionnement et des débits nominaux des pompes. Depuis 2010, des indicateurs relatifs à la «part eau douce» (incluant les eaux saumâtres le cas échéant) ont été rajoutés.

Précisions sur les émissions dans l'air

Les émissions de CO₂ et de SO₂ des centrales d'EDF sont mesurées ou calculées sur la base des analyses des combustibles ou sur la base de facteurs d'émissions standards.

Les émissions de CO₂ et de SO₂ des centrales thermiques d'EDF couvrent toutes les phases de production d'électricité, y compris les phases de démarrage et d'arrêt de tranches.

La donnée d'émissions de SF₆ d'EDF SA est calculée sur la base d'un bilan de masse des bouteilles de SF₆ ou d'un taux de fuite nominal annuel égal à 2% du volume de SF₆ contenu dans les appareils.

En 2011, première publication de l'indicateur SF₆ au périmètre EDF SA + ERDF.

Précisions sur les déchets conventionnels

Les données relatives aux déchets conventionnels ont été obtenues sur la base des informations disponibles à la date de clôture concernant les quantités évacuées et les filières d'élimination. Les données reportées n'intègrent pas :

- Les déchets industriels conventionnels de Dalkia International et Investissement
- La part des quantités de déchets industriels conventionnels valorisés au sein de certaines filiales telles que les filiales polonaises et certaines de la région Asie-Pacifique.

Concernant ERDF, le reporting 2011 des déchets est réalisé sur une année glissante. Les poteaux bois sont désormais inclus au reporting. Les poteaux béton sont exclus car l'organisation actuelle du reporting ne permet pas un suivi adéquat.

En 2011, le périmètre de publication des déchets dangereux, des déchets non dangereux et des déchets industriels conventionnels valorisés ou évacués en vue de valorisation est étendu au groupe EDF et non plus à EDF SA.

Précisions sur les déchets nucléaires

Concernant EDF

L'indicateur relatif aux « Déchets radioactifs de très faible activité (TFA) issus de la déconstruction » comprend :

- le tonnage réel des déchets expédiés directement au Centre de Stockage TFA (CSTFA) ;
- le tonnage des déchets envoyés à l'unité de fusion de Centraco pondéré par un ratio estimé, calculé annuellement sur la base de retour d'expérience de SOCODEI sur trois ans, pour obtenir la part de déchets TFA expédiés en dernier lieu au CSTFA.

En 2011, l'ensemble des déchets TFA issus de la déconstruction a été expédié directement au CSTFA.

L'indicateur «Déchets radioactifs solides de faible et moyenne activité à vie courte produits par les réacteurs en exploitation» ne tient pas compte des déchets de maintenance exceptionnelle (couvercles de cuve, générateurs de vapeur). Le volume de déchets calculé correspond au volume de déchets stockés sur le centre de l'Aube (après compactage des fûts, incinération et fusion). Le volume de déchets engendré par un reconditionnement de déchets produits et conditionnés au cours d'exercices antérieurs n'est pas comptabilisé.

L'indicateur «Déchets radioactifs solides de haute et moyenne activité à vie longue» intègre une incertitude liée au ratio de conditionnement (nombre de colis réalisés effectivement suite au traitement d'une tonne de combustible) qui ne peut être constaté qu'a posteriori, ce ratio dépendant essentiellement des mélanges effectués pour optimiser les opérations. L'indicateur est une estimation qui repose sur la pérennité des pratiques actuelles en matière de conditionnement des déchets à vie longue et qui projette sur l'avenir proche le ratio de conditionnement actuel.

Concernant EDF Energy

Les données relatives à l'indicateur «Déchets radioactifs de moyenne activité» d'Existing Nuclear, branche nucléaire d'EDF Energy, sont basées sur l'inventaire des déchets radioactifs du Royaume-Uni produit par la *Nuclear Decommissioning Authority*. Il s'agit d'une estimation du volume annuel des déchets qui seront considérés et classifiés comme des déchets radioactifs à moyenne activité à la fin de vie des sites de production nucléaire. Ces estimations incluent les conditionnements qui seront nécessaires pour assurer le transport des déchets hors des sites. L'ensemble des déchets radioactifs de moyenne activité sont entreposés sur les sites de production nucléaire dans l'attente d'une décision nationale sur leur traitement final.

Les « Déchets radioactifs de faible activité » incluent les dessiccants qui sont expédiés en traitement sous forme de déchets de moyenne activité conformément à la réglementation en vigueur.

Concernant Constellation Energy Nuclear Group

L'indicateur «Déchets radioactifs solides de faible et moyenne activité» de Constellation Energy Nuclear Group (CENG), regroupe les déchets radioactifs autres que hautement radioactifs. Selon la *Nuclear Regulatory Commission* (NRC), il est distingué aux Etats-Unis trois types de déchets classés en déchets radioactifs solides de faible et moyenne activité respectivement les déchets de types A, B ou C en fonction de l'activité (A étant la classe de déchets à activité la plus faible). Les données reportées par CENG sont les volumes de déchets conditionnés évacués des sites déclarés à la *Nuclear Regulatory Commission* (volumes de déchets générés par le site Ginna en 2010).

La donnée « Combustible nucléaire livré » reportée par Constellation Energy Nuclear Group représente la quantité de combustible livrée sur les sites de production. Ces quantités exprimées en grammes d'uranium sont communiquées par les fournisseurs et déclarées à la *Nuclear Regulatory Commission*.

Précisions sur la quantité d'électricité et de chaleur produite à partir d'énergies renouvelables

Les données de production d'électricité et de chaleur à partir d'énergies renouvelables de Dalkia International ne sont pas intégrées au chiffre consolidé.

Précisions sur les dépenses environnementales

Les dépenses de protection de l'environnement sont des dépenses déclarées par les différentes entités d'EDF. La définition retenue des dépenses de protection de l'environnement est issue de la recommandation du Conseil national de la comptabilité du 21 octobre 2003 (elle-même issue de la recommandation européenne du 30 mai

2001). Les dépenses environnementales sont les dépenses supplémentaires identifiables effectuées en vue de prévenir, réduire ou réparer les dommages que l'entreprise a occasionnés ou pourrait occasionner par ses activités, à l'environnement.

Ces coûts sont liés, entre autres,

- à l'élimination des déchets et aux efforts entrepris pour en limiter la quantité,
- à la lutte contre la pollution des sols, des eaux de surface et des eaux souterraines,
- à la préservation de la qualité de l'air et du climat,
- à la réduction des émissions sonores,
- à la protection de la biodiversité et du paysage,
- à la déconstruction de centrales.

L'évaluation porte sur des coûts hors taxes répartis sur trois postes principaux :

- les dépenses d'exploitation (y compris les études relevant de dépenses d'exploitation), hors les dépenses ayant précédemment fait l'objet d'une provision,
- les dépenses d'investissement (y compris les études afférentes),
- les dotations aux provisions, y compris les charges d'actualisation.